



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION**

LES FINANCES DES COMMUNES DE MOINS DE 10.000 HABITANTS EN 2009

Collection
Statistiques et finances locales

Direction générale des collectivités locales

Avertissement

Cette publication des « Finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2009 » poursuit les changements amorcés dans les publications sur les finances des communes des quatre années précédentes.

La population prise en compte pour déterminer les communes dont la population totale est strictement inférieure à 10 000 habitants en 2009, est celle du recensement de population en vigueur au 1^{er} janvier 2009 (population millésimée 2006).

En règle générale, les évolutions par rapport à 2008 sont présentées en euros courants et sont calculées sur les montants en euros par habitant. Des calculs à champ constant (c'est-à-dire sur les communes présentes en 2008 et 2009) neutralisent la modification de périmètre. Pour établir l'évolution en euros constants, les montants 2009 sont déflatés par l'indice de prix du PIB tel qu'il est connu en février 2011.

Comme par le passé, l'analyse traite séparément les communes de France métropolitaine de moins de 10 000 habitants et les communes des quatre départements d'outre-mer en raison de leurs spécificités. Les communes touristiques, dont celles du littoral maritime et celles « supports de sports d'hiver », les communes « rurales », périurbaines et pôles urbains, ainsi que les communes de montagne non touristiques sont aussi analysées séparément pour leurs particularités.

Comme pour le guide précédent, le lecteur trouvera l'ensemble de la publication et les tableaux détaillés sur le site de la DGCL : <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/>

En complément, pour avoir une vision plus large sur les finances du secteur communal, c'est-à-dire les communes et les groupements de communes à fiscalité propre, les publications « les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2009 » et « les finances des groupements de communes en 2009 » sont également en ligne.

Les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2009
a été élaboré au Département des études et des statistiques locales
de la Direction générale des collectivités locales
par **Karine SOGUET**

Avril 2011

Directeur de la publication : **Eric Jalon**

Les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2009

Sommaire

Avant-propos	4
Evolution globale en métropole	5
Evolution des budgets des communes de moins de 10 000 habitants (métropole)	6
Volume des dépenses et recettes en 2009 (métropole)	7
Analyse d'ensemble des communes métropolitaines de moins de 10 000 habitants	8
1- Stagnation des dépenses de fonctionnement en 2009	9
2- Stagnation des recettes de fonctionnement en 2009	11
3- Une baisse du niveau d'épargne en 2009	15
4- Une baisse de l'investissement direct en 2009	16
5- Une baisse du recours à l'emprunt et une hausse du FCTVA	17
6- Une baisse de l'endettement des communes en 2009	18
7- Le fonds de roulement au 31 décembre 2009	19
Données financières par strate des communes métropolitaines	20
Evolution des données budgétaires 2008-2009 par strate de population	21
Analyse d'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants des départements d'outre-mer	22
Influence de l'intercommunalité	23
Dispersion par rapport à la moyenne pour les communes de métropole	24
Représentations régionales	24
Disparités thématiques	26
Annexes	28
1. Définitions et modes de calcul des concepts utilisés (nomenclature M14)	29
2. Structure de répartition des communes	32
3. Données financières par strate des communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants (hors Paris)	33

En outre, le lecteur trouvera dans les tableaux détaillés (en ligne) :

- pour chaque ratio financier étudié, en plus des ventilations par région, par strate de population, une ventilation en fonction de l'appartenance à une structure intercommunale ;
- des analyses par catégorie de communes en fonction de types définis par une situation géographique (montagne, littoral, zonage en aire urbaine) ou par une activité dominante (tourisme).

Avant-propos

Cet ouvrage présente une synthèse de l'analyse des comptes de gestion des communes de moins de 10 000 habitants sur l'exercice 2009. Il se veut un outil de travail à destination de toute personne s'intéressant à la situation financière d'une ou plusieurs communes. En regroupant de nombreuses données synthétiques, il doit faciliter la comparaison d'une ou plusieurs situations communales à une situation de référence judicieusement choisie.

La mise à disposition d'un grand nombre de ratios (dépenses par habitant, poids de l'annuité de la dette ...) a vocation à rendre cette matière a priori complexe des finances communales plus intelligible et abordable par le plus grand nombre. En effet ces ratios sont calculés pour de nombreux groupes de référence auxquels peuvent vouloir se comparer les communes. La comparaison est d'autant plus riche d'enseignements qu'elle prend en compte les multiples facettes de l'équilibre financier d'une commune. Parmi les grands axes de lecture, on pourra ainsi distinguer :

- le **service rendu** par les communes mesuré par les niveaux et structures des dépenses réelles de fonctionnement,
- **l'effort d'équipement et son financement** mesuré par le niveau des dépenses d'investissement, d'équipement et la structure du financement,
- ou encore **la charge de la dette et la marge de manœuvre** appréhendées par le niveau de la dette, le poids de l'annuité de la dette sur le fonctionnement et le taux d'autonomie financière.

Ces dimensions sont bien sûr interdépendantes et peuvent être complétées par l'étude d'autres points comme les statistiques concernant des éléments non financiers de la commune.

Les données mobilisées pour l'élaboration de cet ouvrage sont issues du recensement général de la population de 1999 et des recensements complémentaires le cas échéant (population totale au 01/01/2009), des comptes de gestion 2009 des communes et des données fiscales rassemblés par la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Évolution globale en métropole

Les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2009

L'exercice 2009 se caractérise par une baisse des dépenses totales : -1,1 % en euros courants résultant de **la baisse des dépenses d'investissement : -3,1 % par rapport à 2008, tandis que la croissance des dépenses de fonctionnement stagne (+0,1 %)**.

La baisse des dépenses d'équipement brut enregistrée en 2008 se poursuit en 2009 mais à un rythme moins soutenu (-3,2 %).

Plus de 93 % des communes de moins de 10 000 habitants appartiennent à un groupement à fiscalité propre. Le transfert de compétences des communes vers ces groupements s'accompagne parallèlement de transferts de charges et de ressources mais ces mouvements sont moins marqués en 2008 et 2009.

Stagnation des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement qui représentent 62 % des dépenses réelles totales stagnent par rapport à 2008 (+0,1 %). Cette stagnation est due aux ralentissements des croissances simultanés des dépenses de personnel (+0,3 %) et des charges à caractère général (-0,5 %).

D'autre part, en 2009, une **rupture dans la croissance des charges d'intérêts** s'opère, avec une forte diminution (-8,4 %) par rapport à 2008.

Stagnation des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement stagnent en 2009, avec une évolution de -0,2 % par rapport à 2008, s'expliquant par une progression ralentie des impôts et taxes (+0,7 %), malgré une croissance de 5,9 % du produit voté des 4 taxes directes locales. Cependant, l'**analyse des impôts directs** est affectée par le développement de l'intercommunalité et spécialement des groupements à TPU : ceux-ci perçoivent la totalité de la taxe professionnelle et reversent à la commune une dotation de compensation et une dotation de solidarité. Si l'on tient compte des reversements de fiscalité des groupements, le produit des 4 taxes augmente de 5,6 %.

Le poste des dotations et participations enregistre une baisse en 2009 de 1,6 %. Il inclut la DGF qui diminue de 2,5 % par rapport à 2008.

Une baisse du niveau d'épargne en 2009

Les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement stagnent en 2009 après des croissances observées sur les années précédentes. Par conséquent le niveau d'épargne brute des communes de moins de 10 000 habitants diminue de 1,6 %. Ce niveau est tout de même suffisant pour financer les remboursements de dette en baisse de 2,7 % par rapport à 2008.

Une baisse de l'investissement direct en 2009

Les dépenses d'investissement diminuent en 2009 (-3,1 %) et notamment les dépenses d'équipement brut (-3,2 %). Cette évolution s'explique par le contexte électoral. Lors du premier mandat de la nouvelle équipe municipale (2009), on assiste traditionnellement à une pause de l'investissement direct.

Une baisse du recours à l'emprunt et une hausse du FCTVA

Le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'équipement brut diminue de 17,6 % en 2009, et avait déjà diminué de 10 % en 2008. Pour autant le montant des emprunts est toujours supérieur à celui des remboursements de dette, mais l'écart entre ces deux montants s'est fortement réduit par rapport à 2008, contribuant à une légère baisse de l'encours de dette au 31 décembre (-1,8 %). Cependant le poids relatif de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement reste stable.

Le FCTVA a doublé, de 2007 à 2009, conséquence du plan de relance de l'économie, insitant les communes à investir davantage.

Les petites communes conservent en moyenne une marge de trésorerie importante. En 2009, la variation du fonds de roulement, résultat de la différence entre les recettes totales et les dépenses totales, est positive.

Evolution des budgets des communes de moins de 10 000 habitants (métropole)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2009
	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ constants*
Dépenses réelles totales	+3,4 %	+3,6 %	+3,7 %	+2,8 %	+5,0 %	-0,2 %	-1,1 %	-1,6 %
Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette	+3,2 %	+3,6 %	+3,7 %	+2,5 %	+4,9 %	-0,2 %	-1,1 %	-1,6 %
Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) (I)	-0,2 %	+1,7 %	+3,4 %	+3,3 %	+3,0 %	+3,5 %	+0,1 %	-0,4 %
Charges de personnel	+2,5 %	+2,7 %	+3,4 %	+3,2 %	+3,6 %	+2,0 %	+0,3 %	-0,2 %
Charges d'intérêts (IV)	-14,3 %	-16,1 %	-5,2 %	+2,3 %	+2,9 %	+5,5 %	-8,4 %	-8,9 %
Recettes réelles de fonctionnement (II)	+2,2 %	+2,6 %	+3,7 %	+3,3 %	+2,9 %	+1,4 %	-0,2 %	-0,8 %
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	+0,9 %	+21,1 %	+3,6 %	+1,8 %	+1,7 %	+1,7 %	-2,5 %	-3,0 %
Produit des 4 taxes	+1,2 %	+3,1 %	+3,1 %	+2,8 %	+3,7 %	+3,2 %	+5,9 %	+5,4 %
Produit des 4 taxes (1)	+9,7 %	+5,1 %	+3,9 %	+3,1 %	+3,7 %	+2,7 %	+5,6 %	+5,1 %
Épargne de gestion (III)=(II)-(I)	+6,7 %	+2,3 %	+3,5 %	+3,2 %	+2,6 %	-3,9 %	-2,5 %	-3,0 %
Épargne brute (V)=(III)-(IV)	+11,7 %	+5,9 %	+4,8 %	+3,3 %	+2,4 %	-5,4 %	-1,6 %	-2,1 %
Épargne nette = (V)-(VI)	+25,2 %	+12,0 %	+8,2 %	+12,5 %	+5,3 %	-7,5 %	-0,9 %	-1,4 %
Dépenses réelles d'investissement (y c. travaux en régie)	+9,6 %	+6,4 %	+4,2 %	+2,0 %	+8,0 %	-5,5 %	-3,1 %	-3,6 %
Dépenses d'investissement hors gestion active de la dette	+9,3 %	+6,5 %	+4,1 %	+1,2 %	+7,8 %	-5,5 %	-3,1 %	-3,6 %
Remboursements de dette	+2,6 %	-0,2 %	+1,5 %	-4,0 %	-0,1 %	-2,1 %	-2,9 %	-3,4 %
Remboursements de dette hors gestion active de la dette (VI)	+1,0 %	-0,3 %	+0,9 %	-7,8 %	-1,7 %	-2,0 %	-2,7 %	-3,2 %
Dépenses d'équipement brut	+10,1 %	+8,3 %	+5,4 %	+5,0 %	+10,0 %	-6,8 %	-3,2 %	-3,7 %
Emprunts réalisés	+13,9 %	+4,3 %	+6,4 %	+6,0 %	+6,8 %	-9,6 %	-16,7 %	-17,1 %
Emprunts réalisés hors gestion active de la dette	+12,5 %	+4,3 %	+6,0 %	+3,1 %	+6,1 %	-10,0 %	-17,6 %	-18,1 %
Encours de la dette au 31/12	+1,2 %	+1,8 %	+2,5 %	+2,9 %	+4,1 %	+2,4 %	-1,8 %	-2,3 %
Annuité de la dette	-2,2 %	-4,4 %	-0,0 %	-2,4 %	+0,8 %	-0,1 %	-4,2 %	-4,7 %
Annuité de la dette hors gestion active de la dette	-3,4 %	-4,6 %	-0,4 %	-5,3 %	-0,4 %	+0,2 %	-4,2 %	-4,7 %

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

(1) y compris les reversements de fiscalité des groupements à TPU

*taux déflatés par l'indice de prix du PIB (source : INSEE « Comptes nationaux annuels » mise à jour en février 2011).

N.B. : les évolutions sont calculées à champ constant (i. e. sur les communes présentes les années n et n-1).

Volume des dépenses et recettes en 2009 (métropole)

<i>En millions d'euros</i>						
Exercice 2009	Moins de	De 500	De 2 000	De 3 500	De 5 000	Ensemble
Communes de moins de 10 000 habitants	500	à moins de	à moins de	à moins de	à moins de	moins de
Métropole	habitants	2 000 hab.	3 500 hab.	5 000 hab.	10 000 hab.	10 000 hab.
Dépenses réelles totales*	4 723	11 144	6 316	4 408	9 940	36 531
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	2 621	6 530	3 912	2 899	6 778	22 738
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie*	2 102	4 614	2 404	1 509	3 162	13 791
Dépenses de gestion hors travaux en régie** (1)	2 531	6 253	3 744	2 780	6 513	21 820
Charges à caractère général	856	2 060	1 218	850	1 881	6 866
Charges de personnel	870	2 783	1 866	1 457	3 628	10 605
Autres charges de gestion courante	744	1 317	631	451	960	4 104
Autres dépenses de gestion	68	119	53	47	94	381
(-travaux en régie)	(-7)	(-27)	(-24)	(-24)	(-51)	(-133)
Recettes réelles de fonctionnement (2)	3 511	8 513	5 023	3 588	8 198	28 834
Impôts et taxes	1 394	4 106	2 734	2 040	4 864	15 137
dont produit 4 taxes voté	1 051	3 117	1 966	1 412	3 239	10 786
Dotations et participations	1 374	2 886	1 535	1 044	2 266	9 105
dont DGF versée	898	2 063	1 120	748	1 617	6 446
Ventes de produits, prestations de service	226	517	298	215	495	1 752
Autres recettes réelles de fonctionnement	517	1 004	457	289	572	2 839
<i>Produit des 4 taxes et reversement de fiscalité</i>	1 124	3 635	2 461	1 832	4 379	13 431
Soldes intermédiaires de gestion						
Épargne de gestion (3)=(2)-(1)	980	2 260	1 279	807	1 685	7 014
Charges d'intérêts (4)	90	277	168	119	265	918
Épargne brute (5)=(3)-(4)	891	1 983	1 111	688	1 420	6 096
Remboursements de dette* (6)	287	770	436	295	634	2 422
Épargne nette =(5)-(6)	604	1 213	675	394	785	3 673
Dépenses d'équipement brut	1 740	3 683	1 893	1 166	2 389	10 870
Recettes réelles d'investissement*	1 302	2 876	1 414	904	1 920	8 416
Dotations et subventions d'investissements	879	1 820	897	550	1 109	5 254
Emprunts*	343	887	435	293	675	2 633
Autres recettes réelles d'investissement	80	170	82	61	135	528
Encours de dette au 31/12/2009	2 201	6 768	4 092	2 932	6 728	22 721
Annuité de la dette*	377	1 047	604	414	900	3 341

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFIP.

* Hors gestion active de la dette

** Dépenses réelles de fonctionnement desquelles on retranche le montant des travaux en régie (R72) et celui des intérêts.

Analyse d'ensemble des communes métropolitaines de moins de 10 000 habitants

Au 1^{er} janvier 2009, la France métropolitaine compte **35 666 communes** de moins de 10 000 habitants regroupant **32,0 millions d'habitants**, soit 51 % de la population métropolitaine.

Ces communes gèrent en 2009 un **volume budgétaire de 36,5 milliards d'euros** et le montant des **recettes totales s'élève à 37,2 milliards d'euros**.

Le tableau suivant présente l'évolution, en euros courants et en euros constants, des recettes et des dépenses totales depuis 2003 :

Evolutions	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009**
Recettes réelles totales*	+3,5%	+2,7%	+3,9%	+2,6%	+3,2%	+0,2%	+0,2%
En euros constants**	+1,9%	+1,1%	+1,9%	+0,2%	+0,7%	-2,3%	-0,3%
Dépenses réelles totales*	+3,2%	+3,6%	+3,7%	+2,5%	+4,9%	-0,2%	-1,1%
En euros constants**	+1,6%	+1,9%	+1,6%	+0,1%	+2,4%	-2,6%	-1,6%

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

* Hors gestion active de la dette

** taux déflatés par l'indice des prix du PIB (actualisés en février 2011)

Les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette¹ ont été exclus de l'étude, car leur volume inégal selon les communes perturbe l'analyse des montants et des évolutions.

En 2009, les dépenses réelles totales (hors gestion active de la dette) réalisées par les communes de moins de 10 000 habitants de métropole **sont en légère baisse (-1,1 %)**.

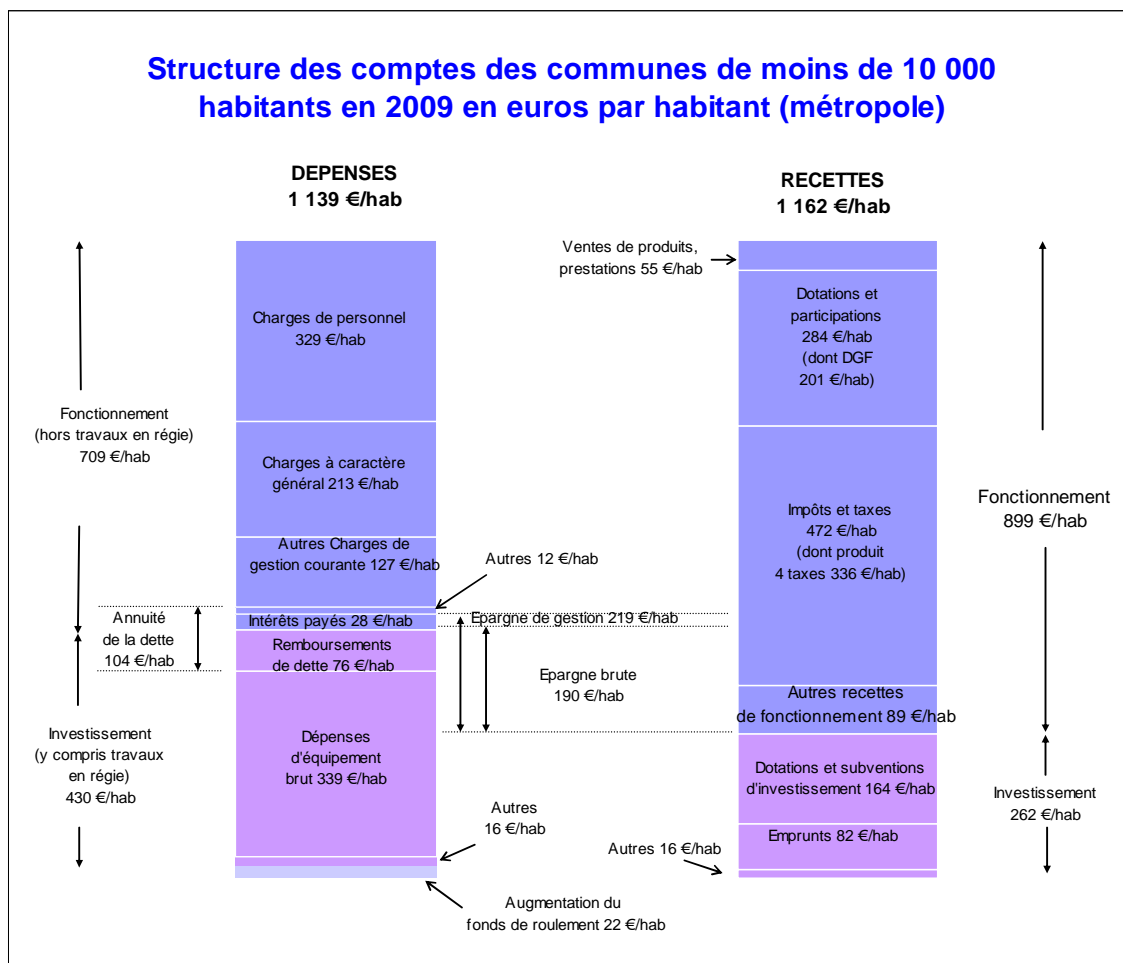
En euros constants, c'est-à-dire en ne tenant pas compte de l'inflation et de l'augmentation des prix, on constate une baisse de 1,6 % confirmant la tendance à la baisse amorcée en 2008.

Cette baisse est imputable à la diminution des dépenses d'investissement (-5,5 % en 2008 et -3,1 % en 2009) et à la stagnation des dépenses de fonctionnement. Ces évolutions s'expliquent par le contexte électoral, 2009 étant l'année du premier mandat de la nouvelle équipe municipale.

Le montant des ressources s'établit à un niveau supérieur à celui du total des dépenses, ce qui se traduit par une augmentation du fonds de roulement de 22 euros par habitant en 2009.

¹ Sont compris sous les termes de « gestion active de la dette » ou encore « réaménagement de dette » :

- d'une part, les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt, comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »
- d'autre part, les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette : crédit long renouvelable (CLTP), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 « emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».



Sources : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFIP.

Les dépenses réelles totales des communes de moins de 10 000 habitants sont constituées pour 62,3 % par les dépenses réelles de fonctionnement et pour 37,7 % par les dépenses réelles d'investissement.

1 – Stagnation des dépenses de fonctionnement en 2009.

Les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie s'élèvent à 22,9 milliards d'euros en 2009, soit 709 euros par habitant, et ont évolué depuis 2003 de la façon suivante :

Evolution des dépenses de fonctionnement :

	2003	2004(1)	2005 (1)	2006	2007	2008	2009
En euros courants	-0,2 %	+1,7 %	+3,4 %	+3,3 %	+3,0 %	+3,5 %	+0,1 %
En euros constants*	-1,8 %	+0,1 %	+1,3 %	+0,9 %	+0,5 %	+1,0 %	-0,4 %

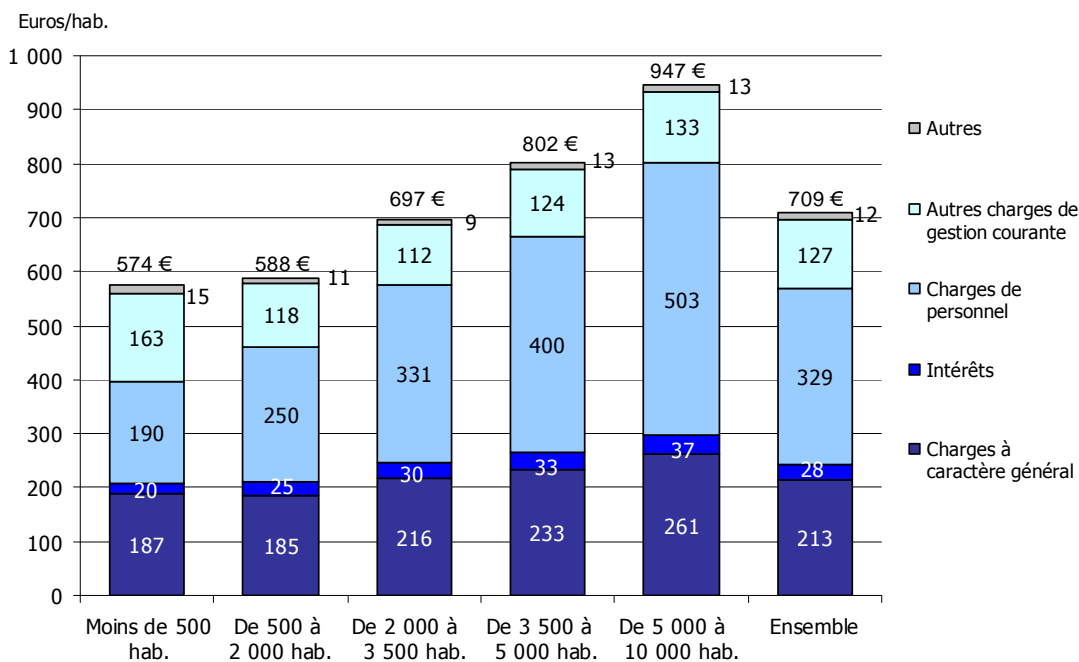
Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

(1) Les subventions d'équipement ont été réintégrées en opération d'investissement en 2004 et 2005, afin de préparer le changement de nomenclature intervenu le 1er janvier 2006.

Le niveau des dépenses de fonctionnement exprimé en euros par habitant augmente avec la taille des communes. Ceci est à mettre en rapport avec les services disponibles dans les communes plus importantes et les coûts nécessaires pour assurer ces services.

Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant



Sources : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFIP.

La structure des dépenses de fonctionnement est la suivante :

. **46,4 % de « charges de personnel et frais assimilés »** (rémunérations, charges sociales et aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent et les prestations versées au personnel extérieur au service). Ce poste qui représente donc la plus grande part des dépenses courantes atteint 10,6 milliards d'euros, soit 329 euros par habitant en 2009 contre 326 euros par habitant en 2008.

. **30,0 % de « charges à caractère général »** qui regroupent les achats stockés ou non stockés (principalement fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et de personnel, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires...). Elles s'élèvent à 6,9 milliards d'euros et représentent 213 euros par habitant en 2009 comme en 2008.

. **17,9 % d'autres charges de gestion courante** qui se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents et participations obligatoires et des subventions versées en fonctionnement. Ces charges atteignent 127 euros par habitant en 2009.

. **4,0 % d'intérêts payés.** Le niveau s'établit à 28 euros par habitant. Les charges d'intérêts ont diminué de 8,4 % en 2009, après avoir augmenté de 2,9 % en 2007 puis de 5,5 % en 2008. Cette inversion de tendance peut s'expliquer par des conditions plus favorables en matière d'emprunts.

2 – Stagnation des recettes de fonctionnement en 2009.

Pour financer leurs dépenses, les communes disposent de recettes de fonctionnement qui s'établissent à 28,8 milliards d'euros en 2009. Elles passent de 900 euros par habitant en 2008 à 899 euros par habitant en 2009, traduisant ainsi **une pause de leur croissance (-0,2 %)** par rapport à l'exercice précédent.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2003 :

	2003	2004	2004	2006	2007	2008	2009
En euros courants	+2,2 %	+2,2 %	+3,7 %	+3,3 %	+2,9 %	+1,4 %	-0,2 %
En euros constants*	+0,5 %	+0,5 %	+1,6 %	+0,9 %	+0,5 %	-1,0 %	-0,8 %

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

. **31,6 % de dotations et participations**, essentiellement constituées par les dotations de l'État. Elles atteignent 9,1 milliards d'euros en 2009, soit 284 euros par habitant contre 289 euros par habitant en 2008.

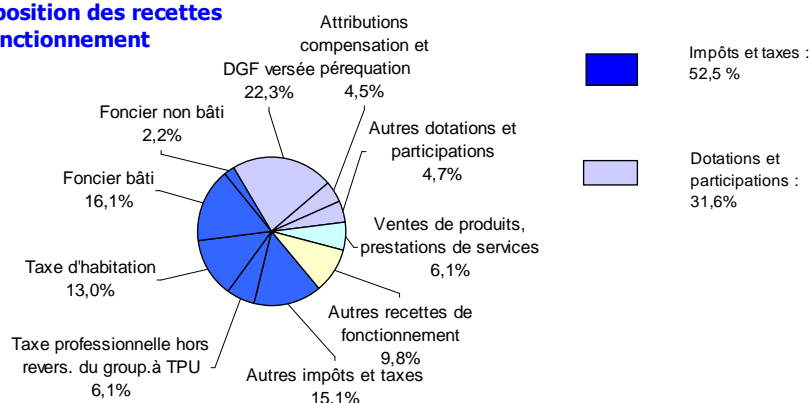
. **52,5 % d'impôts et taxes**. Ils comprennent le produit des 4 taxes directement perçues par les communes, les reversements de TP des groupements à TPU, les taxes pour utilisation des services publics et du domaine (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, droits d'occupation des sols, de port, de quai, de stationnement...) et diverses taxes (taxes d'électricité, sur les pylônes, débits de boisson, taxe de séjour, droits de mutation).

Les impôts et taxes s'établissent ainsi à 472 euros par habitant en 2009 et sont constitués à 71,3 % par le produit des contributions directes, à 17,5 % par la fiscalité reversée par les groupements et à 11,2 % par les autres impôts et taxes. **En moyenne, ce poste de recettes enregistre une croissance de 0,7 %.**

. **6,1 % de ventes de produits, prestations de services, marchandises**, soit 55 euros par habitant en 2009 comme en 2008.

. **9,8 % d'autres recettes de fonctionnement**, soit 89 euros par habitant contre 88 euros par habitant en 2008.

Composition des recettes de fonctionnement



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFIP.

Nota bene : les reversements de taxe professionnelle des groupements à TPU aux communes membres sont inclus dans les « autres impôts et taxes », ce qui explique la faible part de la taxe professionnelle dans le graphique ci-dessus.

a – Les dotations de l'État

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** s'établit pour les communes de moins de 10 000 habitants à 6,6 milliards d'euros, soit 201 euros par habitant et enregistre une baisse de 2,5 % en 2009.

Elle comprend deux parts :

- la dotation forfaitaire des communes qui intègre une dotation de base, une part proportionnelle à la superficie, une part « compensation » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), et enfin un complément de garantie.
- la part péréquation qui, aux côtés de la dotation de solidarité urbaine (DSU), désormais appelée « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale », et de la dotation de solidarité rurale (DSR), inclut la dotation nationale de péréquation (DNP) remplaçant l'ancien fonds national de péréquation (FNP).

La **dotation générale de décentralisation (DGD)** perçue par les communes de moins de 10 000 habitants au titre des transferts de compétence en matière d'urbanisme, d'hygiène et de santé, de bibliothèques municipales, s'élève à 14,2 millions d'euros en 2009.

Les **attributions de compensation et de péréquation fiscales** représentent 41 euros par habitant en 2009. Leur montant s'établit à **1,3 milliards d'euros** en 2009.

Le **FSRIF** qui n'est pas une dotation de l'État, mais un mécanisme de solidarité, s'établit à 6,9 millions d'euros en 2009 et ne concerne que 21 communes de moins de 10 000 habitants (par comparaison, ce fonds s'élève à 174,7 millions d'euros pour les communes de plus de 10 000 habitants en 2009).

Le fonds de solidarité au sein des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) institue un mécanisme de solidarité financière entre ces communes fondé sur un prélèvement sur les ressources fiscales des communes les plus riches (potentiel fiscal par habitant élevé) au bénéfice des communes défavorisées.

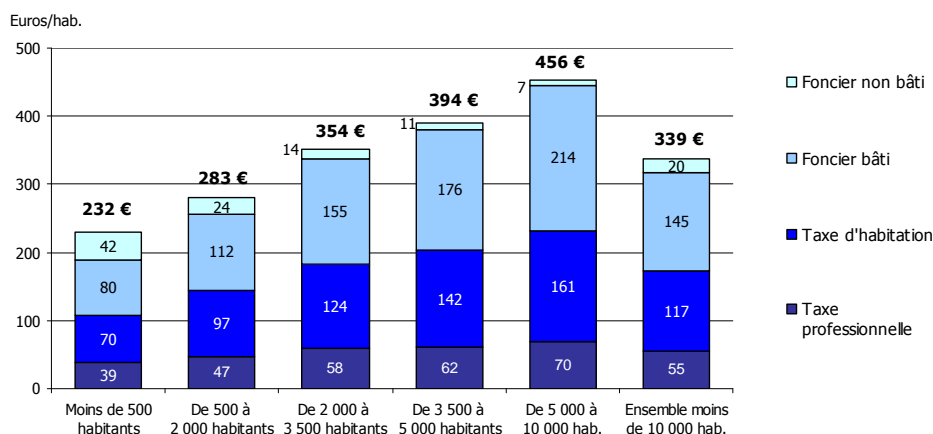
b – Les produits de fiscalité

Le **produit des quatre taxes** directement perçu par les communes s'élève à 10,9 milliards d'euros pour les communes de moins de 10 000 habitants, **soit 336 euros par habitant** en moyenne et **enregistre une croissance de 5,9 %** en 2009.

Ce produit varie fortement d'une strate à l'autre : alors qu'il est de 230 euros par habitant pour les plus petites communes, il s'élève à 452 euros par habitant pour celles de plus de 5 000 habitants.

De plus, comme on peut le constater sur le graphique suivant, la répartition du produit entre les 4 taxes est très différente en moyenne selon la taille démographique. Ainsi, la taxe sur le foncier non bâti, qui constitue environ un cinquième de la recette des plus petites communes en moyenne, ne représente qu'une part marginale pour les plus grosses communes.

Produit des quatre taxes en euros par habitant



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFIP.

La fiscalité reversée par les groupements à TPU vers les communes membres s'élève à 83 euros par habitant en moyenne contre 81 euros par habitant en 2008.

Globalement, les produits de fiscalité : **produit des quatre taxes** directement perçu par les communes **et fiscalité reversée** représentent 419 euros par habitant et augmentent de 5,6 % par rapport à 2008.

Avec le développement de l'intercommunalité, la fiscalité directe des communes devient de plus en plus difficile à analyser indépendamment de celle des groupements auxquels elles appartiennent. En 2009, le nombre de communes de moins de 10 000 habitants appartenant à un groupement à TPU a augmenté de 4,0 % (contre 3,2 % en 2008). Il convient donc d'étudier l'ensemble du secteur communal : communes et groupements.

Le **produit des quatre taxes encaissé sur le territoire communal** par la commune et le groupement atteint 535 euros par habitant en 2009 (contre 509 euros par habitant en 2008).

Fiscalité directe des communes de moins de 10 000 habitants et de leurs groupements en 2009

	Évolution des produits	Évolution des bases	Évolution des taux
Taxe d'habitation	+7,5 %	+5,3 %	+2,1 %
Taxe professionnelle (hors TPE)	+8,3 %	+6,2 %	+2,0 %

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFIP.

Le produit des quatre taxes directes locales est fonction de la richesse fiscale et de la pression fiscale.

La richesse fiscale

La richesse fiscale d'une commune est désormais mesurée à l'aide d'un indicateur de ressources plus large que la notion de potentiel fiscal (voir encadré ci-contre). Le **potentiel financier** prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées par l'Etat.

Le potentiel financier des communes calculé sur les valeurs 2009 pour la répartition de la DGF 2010 s'élève à 745 euros par habitant pour les communes de moins de 10 000 habitants ; il n'atteint que 545 euros pour les communes de moins de 500 habitants et représente 961 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

Pour mémoire, le potentiel fiscal des communes de moins de 10 000 habitants utilisé dans le cadre de la répartition de la DGF s'élève à 606 euros par habitant. Il n'atteint que 406 euros pour les communes de moins de 500 habitants et représente 807 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants (N.B. : la population utilisée dans ces calculs comprend les résidences secondaires, ce qui donne des montants en euros par habitant inférieurs à ceux du graphique suivant).

Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme des quatre produits :

Bases d'imposition communales 2009 x taux moyen national 2009

Les taux moyens nationaux 2009 sont :

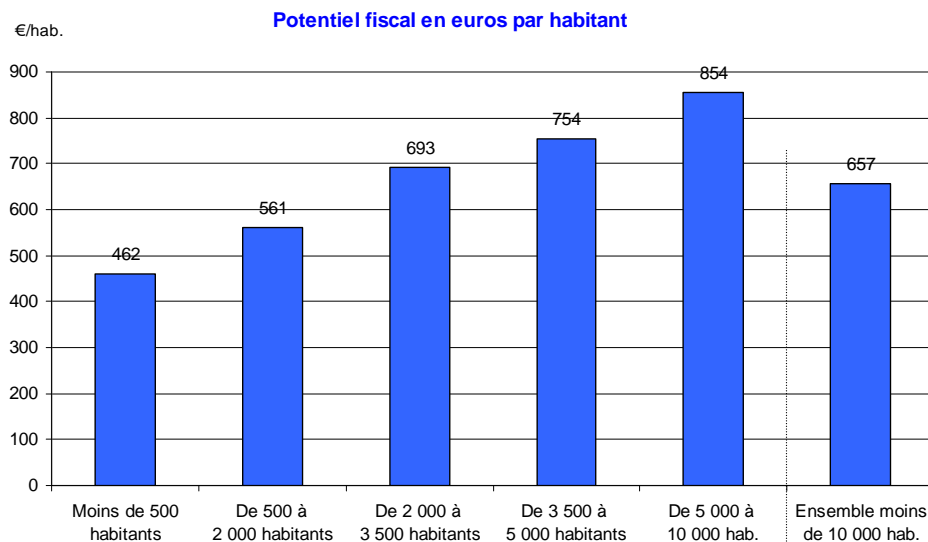
- foncier bâti : 19,20 %
- foncier non bâti : 45,58 %
- taxe d'habitation : 14,94 %
- taxe professionnelle : 16,14 %

Il s'agit des taux moyens nationaux du secteur communal (communes + groupements) calculés sur l'ensemble des communes toutes tailles confondues.

Le potentiel ainsi calculé sur l'exercice 2009 est celui utilisé pour les dotations 2010.

À ce total, s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle.

Pour le graphique ci-contre, on a utilisé la population totale au 01/01/2009 pour établir le montant en euros par habitant. Ce mode de calcul donne ainsi des montants par habitant plus élevés pour le potentiel fiscal que ceux cités précédemment.



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFIP.

La pression fiscale : deux approches

1 - La pression fiscale globale peut être appréciée à partir du ratio :

produit des quatre taxes / potentiel fiscal *

appelé « coefficient de mobilisation du potentiel fiscal » (CMPF) qui compare le produit effectivement encaissé par la commune au produit moyen théorique.

La pression fiscale est d'autant plus importante que ce ratio est élevé.

*** le potentiel fiscal utilisé pour le calcul du CMPF ne comprend pas la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP.**

Depuis 2000, ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU. Il s'établit à 64,9 % en moyenne pour les communes de moins de 10 000 habitants n'appartenant pas à un groupement à TPU. On note de fortes variations d'une strate à l'autre (53,0 % pour les plus petites communes et 77,0 % pour celles de plus de 5 000 habitants).

- Pour les communes appartenant à un groupement à TPU, il est plus pertinent de calculer ce ratio en ne prenant en compte que la taxe d'habitation et les deux taxes foncières pour lesquelles elles restent « maîtres » des taux.

Le rapport du produit 3 taxes et du potentiel fiscal 3 taxes s'établit à 76,5 % en moyenne pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants en 2009.

Ce ratio diffère de l'effort fiscal calculé pour la DGF qui ajoute entre autres au produit des 3 taxes, celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'indicateur moyen de pression fiscale n'a aucune raison d'être égal à 100 : les bases utilisées dans le calcul du potentiel fiscal ne correspondent pas aux bases nettes d'imposition, et l'indicateur est calculé sur les seules communes de moins de 10 000 habitants (et non sur l'ensemble des communes).

- Avec le développement de l'intercommunalité, il est également intéressant de calculer un indicateur de pression fiscale « élargi » égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements et le potentiel fiscal communal. Il s'élève à 88,3 % en 2009.

2 - L'analyse des taux d'imposition permet d'évaluer la pression fiscale taxe par taxe. Les taux moyens d'imposition des trois principales taxes des communes de moins de 10 000 habitants de métropole s'établissent, de 2002 à 2008, de la façon suivante :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taxe d'habitation	10,7 %	10,9 %	11,0 %	11,1 %	11,2 %	11,2 %	11,4 %
Taxe professionnelle	10,3 %	10,3 %	10,4 %	10,3 %	10,3 %	10,6 %	10,7 %
Taxe foncier bâti	15,4 %	15,7 %	15,8 %	16,0 %	16,1 %	16,3 %	16,5 %

Sources : DGCL, DGFIP états 1259.

Le taux de taxe d'habitation croît avec la taille démographique : de 8,2 % pour les communes de moins de 500 habitants à 13,6 % pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

Par comparaison le taux moyen de taxe d'habitation pour les communes de 10 000 habitants et plus de métropole est de 17,3%.

3 – Une baisse du niveau d'épargne en 2009

L'épargne de gestion est le solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de gestion. Elle permet de mesurer les marges de manœuvre des collectivités locales par rapport à leur fonctionnement courant avant la prise en charge des intérêts.

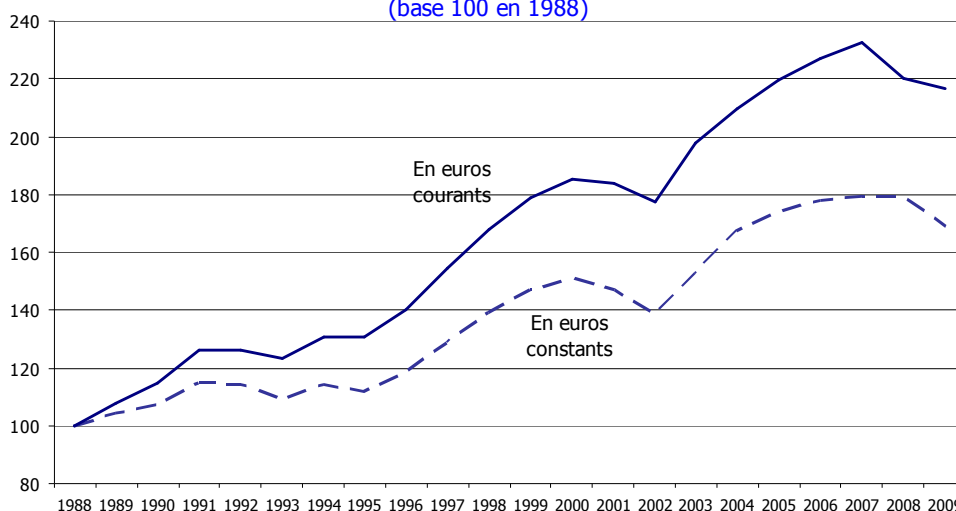
L'**épargne de gestion** pour les communes de moins de 10 000 habitants s'élève à 219 euros par habitant et **diminue donc de 2,5 %** en 2009 ce qui signifie une **baisse du niveau d'épargne en 2009**.

L'**épargne brute**, égale à l'épargne de gestion diminuée du montant des charges d'intérêts, représente **6,1 milliards d'euros** pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants, soit une moyenne de 190 euros par habitant.

En 2009, **l'épargne brute diminue de 1,6 %** confirmant ainsi la rupture amorcée en 2008. Cette décroissance amoindrit le niveau d'épargne et les capacités d'autofinancement pour les communes de moins de 10 000 habitants.

En revanche le niveau atteint par l'épargne brute est tout de même suffisant pour financer les remboursements de dette hors gestion active de la dette dont le montant s'élève à 2,4 milliards d'euros. Cette dernière a diminué de 2,7% en 2009.

Evolution de l'épargne brute en euros courants et constants
(base 100 en 1988)



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

Le taux d'épargne reste stable par rapport à 2008 :

	2003	2004 (a)	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux d'épargne brute (1)	21,7%	22,1%	22,8%	23,1%	23,1%	23,0%	21,3%	21,1%

(1) épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

(a) taux calculé en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir un taux comparable à celles des exercices précédents

et décroît avec la taille des communes :

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Taux d'épargne brute (1)	25,4%	23,3%	22,1%	19,2%	17,3%	21,1%
Taux d'épargne nette (2)	17,2%	14,3%	13,5%	11,0%	9,6%	12,8%

(2) épargne nette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFiP.

4 – Une baisse de l'investissement direct en 2009

Les **dépenses réelles d'investissement** y compris les travaux en régie et hors gestion active de la dette s'élevèrent à **13,8 milliards d'euros** soit 430 euros par habitant (contre 443 euros par habitant en 2008).

- **Les remboursements de dette**, d'un montant total de 2,4 milliards d'euros en 2009, soit 76 euros par habitant (contre 78 euros par habitant en 2008), diminuent légèrement (-2,7 %).

- **Les dépenses d'équipement brut**, Après les progressions des dépenses d'équipement brut observées depuis 2003 et la chute de celles-ci en 2008 (-6,8 %), 2009 constitue une deuxième année de baisse de l'investissement direct (-3,2 %).

Cette baisse de l'investissement direct communal pour 2008 et 2009 illustre l'influence du cycle électoral sur les dépenses d'équipement brut des communes, à savoir une forte augmentation en année $n-1$, baisse en année n et $n+1$. En effet les conseils municipaux ont été réélus en 2008 d'où la chute de l'investissement direct des communes en 2008 et la confirmation de la baisse en 2009.

La baisse des investissements directs communaux concerne l'ensemble des strates de population :

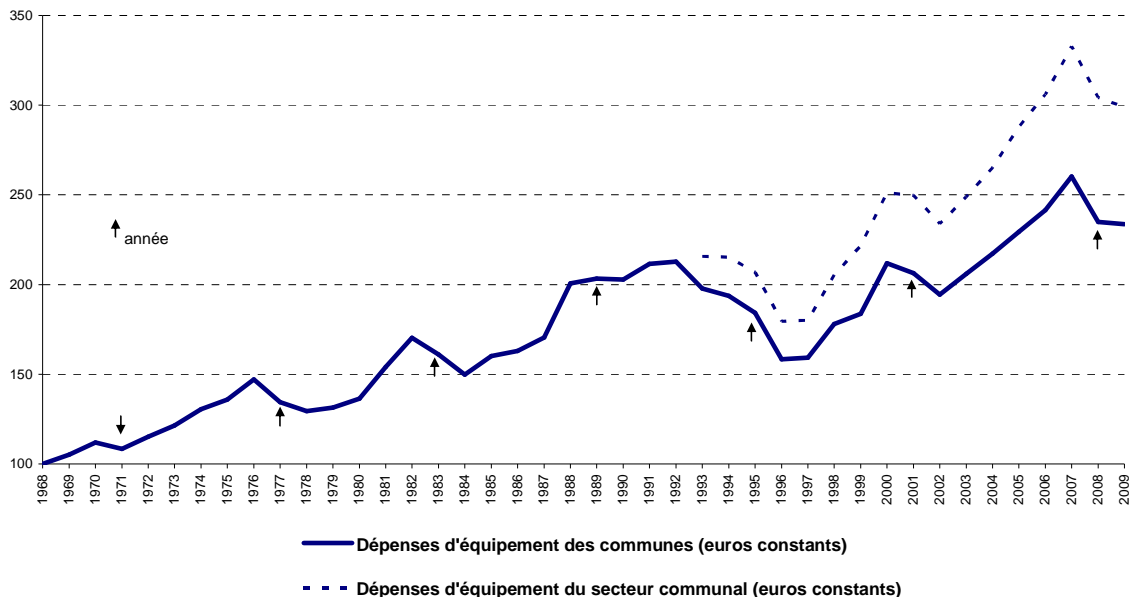
Exercice 2009	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Équipement brut (en € / hab.)	380	329	337	322	332	338
Évolution 2008/2009	+0,7 %	-1,8 %	-5,3 %	-2,8 %	-6,7 %	-3,2 %

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFiP.

Les dépenses d'investissement des petites communes sont relativement stables d'une strate de population à l'autre, contrairement aux dépenses de fonctionnement qui augmentent avec la taille des communes.

Ce sont toujours les petites communes qui restent les plus gros investisseurs avec 10,9 milliards d'euros de dépenses d'équipement brut. Pour information, les dépenses d'équipement brut dans les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants (hors Paris) atteignent 8,9 milliards d'euros, soit 311 euros par habitant.

Dépenses d'équipement brut des communes et du secteur communal (communes + groupements à fiscalité propre), base 100 en 1968



N.B. : dépenses d'équipement brut pour la totalité des communes (moins de 10 000 habitants et plus de 10 000 habitants)
Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFiP.

En 2007, le niveau d'effort atteint était très élevé (+10,0 % sur un an). En 2008, année d'élection municipale, puis en 2009, la baisse des dépenses d'équipement brut peut donc sembler modeste. Mais l'effort d'équipement est encore à un niveau important, largement supérieur à ceux de 2004, 2005 et 2006.

5 – Une baisse du recours à l'emprunt et une hausse du FCTVA.

Les recettes réelles d'investissement progressent légèrement en 2009, avec une hausse de 1,9 %. Elles s'établissent à 8,4 milliards d'euros soit 262 euros par habitant (contre 258 euros par habitant en 2008). Cette légère hausse résulte de l'effet conjugué d'une forte hausse des dotations et subventions (+16,6 %), qui composent la majeure partie des recettes propres d'investissement, et d'une baisse importante du recours à l'emprunt, pour la deuxième année consécutive (-10,0 % en 2008 et -17,6 % en 2009).

- Les subventions et participations reçues s'élèvent à 5,254 milliards d'euros (contre 4,375 milliards d'euros en 2008) et se composent :

- d'une part, des subventions d'investissement : 2,567 milliards d'euros ;
- d'autre part, des dotations : 2,687 milliards d'euros, qui comprennent le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 2,294 milliards d'euros ;
Le FCTVA a quasiment doublé entre 2007 et 2009 (il est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans auparavant). Cette très forte augmentation du FCTVA est la conséquence de la hausse de l'équipement des communes en 2007, due au plan de relance de l'économie.

- Les emprunts s'établissent à 2,6 milliards d'euros, soit 82 euros par habitant (contre 100 euros par habitant en 2008). Ils représentent 31,3 % des recettes réelles d'investissement.

6 – Une baisse de l'endettement des communes en 2009.

En 2009, les communes de moins de 10 000 habitants affichent en moyenne une baisse de leur endettement de 1,8 % en euros courants, ce qui correspond, en euros constants, à une baisse de leur endettement de 2,3 % par rapport à 2008. Pour chacune des strates de population, la tendance est à la baisse.

L'encours de la dette communale s'élève à 22,7 milliards d'euros au 31 décembre 2009, soit **709 euros par habitant**. Le niveau d'endettement augmente avec la strate démographique : de 482 euros pour les communes de moins de 500 habitants à 940 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

Hors gestion active de la dette, le niveau atteint par le montant des emprunts (2,6 milliards d'euros) est supérieur à celui des remboursements de dette (2,4 milliards d'euros). Cette écart se réduit par rapport à 2008, d'où la baisse de 1,8 % de l'encours de dette pour 2009.

- La charge de l'endettement peut être mesurée par **l'annuité de la dette payée** (intérêts payés + remboursements de dette). L'annuité hors réaménagement de dette atteint 3,4 milliards d'euros, soit 104 euros par habitants.

Cette baisse (-4,2 %) est le résultat des diminutions conjuguées des remboursements de la dette (-2,9 %) et des charges d'intérêts (-8,4 %).

Le taux moyen d'intérêt des emprunts réalisés dans le passé peut être mesuré par le rapport « intérêts / dette en capital ». Ce taux moyen d'intérêt apparent est une valeur moyenne qui prend en compte le cumul d'emprunts d'anciennetés variables et de dates d'échéances variables, ce qui a pour conséquence un effet de lissage qui ne traduit les variations de sens qu'avec un certain retard.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux moyen d'intérêt	4,9 %	4,4 %	4,1 %	4,2 %	4,2 %	4,3 %	4,0 %

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFiP.

Ce rapport est stable sur la période « 2005-2009 », malgré une légère baisse en 2009, après avoir diminué depuis plusieurs années, principale conséquence de la baisse des taux d'intérêt et des procédures de réaménagement de la dette qui en découlaient. Ce constat est à mettre en parallèle avec le niveau particulièrement bas atteint en 2005.

Le taux d'endettement, obtenu en rapportant l'annuité de la dette aux recettes réelles de fonctionnement s'établit à 11,6 % en 2009.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux d'endettement	15,0 %	14,2 %	13,6 %	12,6 %	12,2 %	12,1 %	11,6 %

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFiP.

Ce taux a sensiblement diminué ces dernières années. Ceci est dû à des comportements plus prudents et une meilleure gestion active de la dette.

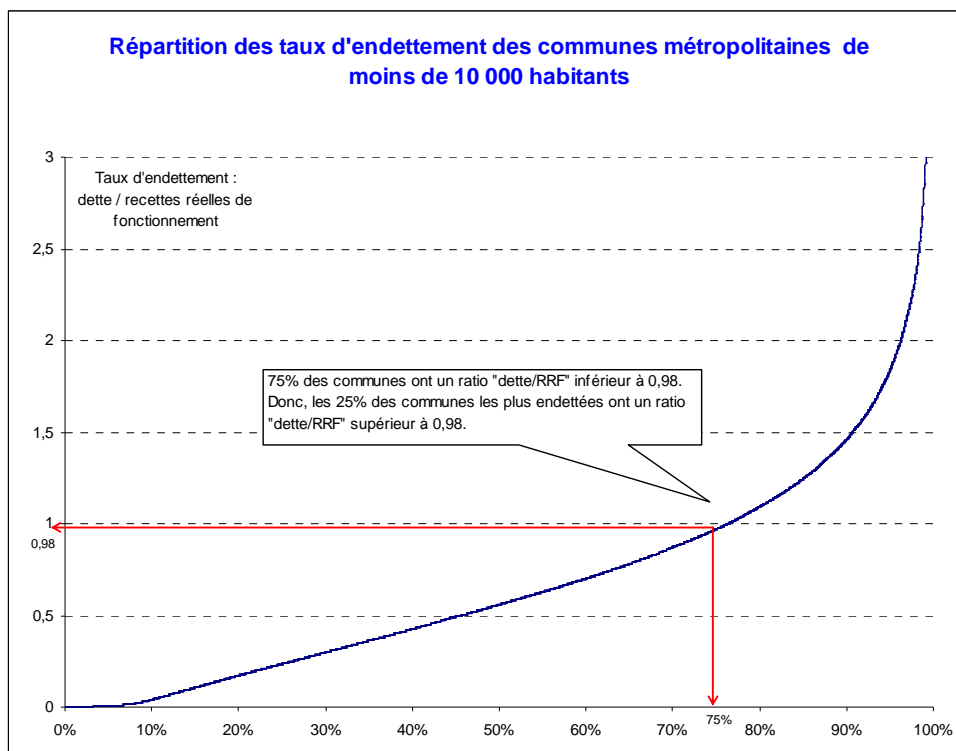
- Deux ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge, la référence étant les recettes courantes (ces deux ratios font partie des onze ratios de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales) :

- « la marge d'autofinancement courant » (MAC), exprimée en %, qui rapporte les dépenses de gestion augmentées de l'annuité de dette hors gestion active de dette aux recettes courantes : un ratio supérieur à 100 % exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes de fonctionnement. Le ratio moyen s'établit à 87,3 % en 2009 comme en 2008. Cela signifie qu'environ 12,7 % des recettes réelles de fonctionnement restent disponibles pour le financement des autres dépenses d'investissement et en particulier pour l'équipement.
- l'encours de la dette au 31 décembre représente 79 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2009.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Encours de dette / RRF	0,80	0,79	0,78	0,78	0,79	0,80	0,79

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFiP.

La moyenne cache de grandes disparités entre les communes. De nombreuses communes sont très peu endettées, ainsi 40 % des communes de moins de 10 000 habitants ont un ratio « dette / rrf » inférieur à 0,43. En revanche, pour 10 % de ces communes ce ratio est supérieur à 1,45 et 3,5 % d'entre elles sont dans une situation préoccupante avec un ratio supérieur à 2.



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFiP.

7 - Le fonds de roulement au 31 décembre 2009

La **variation du fonds de roulement** pour les communes de moins de 10 000 habitants, calculé par différence entre les recettes et les dépenses totales, est une nouvelle fois positive sur l'exercice 2009 (+719 millions d'euros, elle était de +199 millions en 2008, de +102 millions en 2007 et de +644 millions en 2006).

Le **fonds de roulement** des communes de moins de 10 000 habitants atteint en fin d'exercice **10 424 millions d'euros**. Si l'on rapporte le volume de ce fonds de roulement au 1^{er} janvier 2009 aux dépenses totales de l'exercice, il représente en moyenne 95 jours de dépenses soit 5 fois plus que ce qu'affichent les communes de 10 000 habitants et plus. Cette différence s'explique aisément par le fait que les petites communes ne peuvent pratiquer le même type de gestion de trésorerie que les grosses collectivités.

Données financières par strate des communes métropolitaines (Ensemble des communes de moins de 10 000 habitants de métropole)

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) y c. TR (€/hab.)	575	590	702	808	954	713
Charges à caractère général / DRF	32,6 %	31,4 %	30,9 %	29,1 %	27,6 %	30,0 %
Charges de personnel / DRF (a)	33,1 %	42,4 %	47,4 %	49,9 %	53,1 %	46,4 %
Charges d'intérêts / DRF	3,4 %	4,2 %	4,3 %	4,1 %	3,9 %	4,0 %
Autres dépenses de fonctionnement / DRF	30,9 %	21,9 %	17,4 %	17,0 %	15,4 %	19,6 %
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (€/hab.)	769	766	895	992	1145	899
Impôts et taxes / RRF	39,7 %	48,2 %	54,4 %	56,9 %	59,3 %	52,5 %
<i>dont produit 4 taxes (voté) / RRF</i>	29,9 %	36,6 %	39,1 %	39,4 %	39,5 %	37,4 %
<i>dont reversements de fiscalité</i>	2,1 %	6,1 %	9,9 %	11,7 %	13,9 %	9,2 %
Dotations et participations / RRF	39,1 %	33,9 %	30,6 %	29,1 %	27,6 %	31,6 %
<i>dont DGF / RRF</i>	25,6 %	24,2 %	22,3 %	20,8 %	19,7 %	22,3 %
Ventes de produits, prestations de services / RRF	6,4 %	6,1 %	5,9 %	6,0 %	6,0 %	6,1 %
Autres recettes de fonctionnement / RRF	14,7 %	11,8 %	9,1 %	8,0 %	7,0 %	9,8 %
Richesse et pression fiscale						
Produit communal des 4 taxes** (€/hab.)	230	281	350	391	452	336
Produit 4 taxes commune et groupement** (€/hab.)	332	421	556	645	768	535
Part communale dans le total produit 4 taxes	69,4 %	66,7 %	63,1 %	60,6 %	58,9 %	62,9 %
Potentiel fiscal (/ pop DGF) (b)	406	516	643	705	807	606
Potentiel financier (/ pop DGF)	545	646	780	848	961	745
Taux d'imposition de la taxe d'habitation	8,22 %	10,28 %	11,70 %	12,59 %	13,62 %	11,44 %
Taux d'imposition de la taxe professionnelle	9,20 %	9,67 %	10,79 %	11,43 %	12,62 %	10,75 %
CMPF (a) (produit des 4 taxes / potentiel fiscal corrigé (b)) (c)	53,0 %	60,5 %	67,6 %	72,0 %	77,0 %	64,9 %
CMPF élargi (a) (produit des 4 taxes com. et group. / PF corrigé (b))	73,8 %	79,4 %	87,7 %	94,2 %	101,2 %	88,3 %
Effort fiscal (produit des 3 taxes / potentiel fiscal des 3 taxes) (a)	58,5 %	69,3 %	78,0 %	83,6 %	89,8 %	76,5 %
Effort d'équipement et financement						
Dépenses réelles d'investissement y c. TR (DRI)* (en €/hab.)	460	415	429	417	442	430
Remboursements de dette* / DRI	13,7 %	16,7 %	18,1 %	19,5 %	20,1 %	17,6 %
Dépenses d'équipement brut / DRI	82,7 %	79,8 %	78,7 %	77,3 %	75,6 %	78,8 %
Taux d'équipement (équipement brut / RRF) (a)	49,5 %	43,3 %	37,7 %	32,5 %	29,1 %	37,7 %
Épargne nette / équipement brut	34,8 %	33,0 %	35,7 %	33,8 %	33,0 %	33,8 %
Dotations et subventions d'investissement / équipement brut	50,5 %	49,4 %	47,4 %	47,2 %	46,4 %	48,3 %
Emprunts* / équipement brut	19,7 %	24,1 %	23,0 %	25,2 %	28,3 %	24,2 %
Charge de la dette, marge de manœuvre et fonds de roulement						
Encours de dette (en €/hab)	480	609	729	811	940	708
Taux d'épargne (épargne brute / RRF)	25,4 %	23,3 %	22,1 %	19,2 %	17,3 %	21,2 %
Dette au 31/12 / RRF (a)	0,62	0,79	0,81	0,82	0,82	0,79
Annuité de la dette* / RRF	10,7 %	12,3 %	12,0 %	11,5 %	11,0 %	11,6 %
MAC (DRF hors TR et remboursements* de dette / RRF) (a)	82,8	85,7	86,6	89,0	90,4	87,3
Produit des 4 taxes (voté) / RRT*	21,9 %	27,4 %	30,6 %	31,4 %	32,1 %	29,0 %
Taux d'intérêt moyen de la dette (intérêts / dette au 31/12)	4,1 %	4,1 %	4,1 %	4,1 %	3,9 %	4,0 %
Fonds de roulement au 01/01 / DRT* en jours	202	113	85	62	47	95

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFIP.

(a) Ratios de l'article L. 2313-1 du CGCT

(b) à partir de 1999 le potentiel fiscal utilisé pour la DGF prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal retenu pour les calculs des CMPF et CMPF élargi est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

* hors gestion active de la dette ** produits votés lors de l'élaboration des budgets primitifs

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal ; PF : potentiel fiscal ; DRI : dépenses réelles d'investissement ;

DRT : dépenses réelles totales ; RRT : recettes réelles totales ; MAC : marge d'autofinancement courant ; TR : travaux en régie.

Evolution des données budgétaires 2008-2009 par strate de population (Communes de moins de 10 000 habitants de métropole)

Evolution en % calculées sur les montants par habitants en euros courants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Dépenses réelles totales	-1,0	-0,9	-1,7	-0,1	-0,9	-1,1
Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette	-1,0	-1,0	-1,7	0,0	-0,9	-1,1
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	-1,8	-0,1	0,7	1,5	1,0	0,1
Dépenses de gestion (1)	-1,7	0,2	1,1	2,1	1,4	0,5
Charges à caractère général	-2,7	-0,9	0,5	0,5	0,6	-0,5
Charges de personnel	-1,9	0,0	1,0	1,3	1,4	0,3
Autres charges de gestion courante	-1,2	0,0	-0,5	2,5	-0,7	-0,1
Charges d'intérêts	-5,5	-6,0	-8,0	-10,3	-10,2	-8,4
Recettes réelles de fonctionnement	-3,0	-0,8	0,7	1,4	1,0	-0,2
Produit des services, du domaine	-10,3	0,3	2,7	3,5	2,4	0,0
Impôts et taxes	-2,6	0,4	1,5	2,4	1,8	0,7
dont produit des 4 taxes (voté)	0,5	4,6	6,8	4,5	9,3	5,9
dont produit des 4 taxes et reversements de fiscalité	0,6	4,0	7,5	2,7	8,6	5,6
Dotations et participations	-2,2	-2,1	-1,7	-0,8	-0,8	-1,6
dont DGF versée	-4,8	-3,2	-2,6	-2,1	-0,5	-2,5
dont attribution de compensation	-1,5	-6,7	-8,0	-8,1	-9,6	-6,4
Autres recettes de fonctionnement	-3,0	-2,3	2,4	0,5	0,0	-0,8
Soldes intermédiaires de gestion						
Epargne de gestion	-6,4	-3,3	-0,8	-0,9	-0,7	-2,5
Epargne brute	-6,5	-3,0	0,3	0,8	1,1	-1,6
Epargne nette	-8,1	-2,3	3,8	2,9	1,1	-0,9
Dépenses réelles d'investissement (2)	0,0	-2,1	-5,4	-2,9	-4,5	-3,1
Dépenses réelles d'investissement (2) hors gestion active de la dette	0,0	-2,2	-5,4	-2,9	-4,5	-3,1
Remboursements de dette	-3,3	-3,5	-5,0	-2,1	0,0	-2,9
Remboursements hors gestion active de la dette	-3,2	-4,1	-4,6	-2,0	1,1	-2,7
Dépenses d'équipement brut	0,7	-1,8	-5,3	-2,8	-6,7	-3,2
Recettes réelles d'investissement	2,7	3,9	-2,8	1,0	2,0	1,8
Recettes réelles d'investissement hors gestion active de la dette	2,8	3,8	-2,6	1,2	2,5	1,9
Dotations et subventions d'investissement	9,6	15,6	18,5	17,9	23,3	16,9
Emprunts	-8,9	-12,8	-25,3	-17,5	-17,5	-16,7
Emprunts hors gestion active de la dette	-8,9	-13,5	-26,2	-19,4	-19,4	-17,6
Encours de dette au 31/12/2009	-2,8	-1,4	-2,5	-1,5	-0,6	-1,8
Annuité de la dette	-3,7	-4,1	-5,7	-4,2	-2,6	-4,2
Annuité de la dette hors gestion active de la dette	-3,7	-4,5	-5,4	-4,3	-2,3	-4,2

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFiP.

(1) hors travaux en régie

(2) y compris travaux en régie

Analyse d'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants des départements d'outre-mer

Les finances des communes des départements d'outre-mer présentent des caractéristiques spécifiques et différentes de celles de métropole. De plus, elles présentent entre elles des divergences, surtout en ce qui concerne leur situation financière.

Les résultats présentés dans cette analyse concernent les 65 communes des départements d'outre-mer de moins de 10 000 habitants au recensement de population légale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 (millésimée 2006).

Pour ces 65 communes, qui regroupent 296 780 habitants au 01/01/2009, **les dépenses totales** hors gestion active de la dette s'élèvent à 445,3 millions d'euros en 2009, soit 1 501 euros en moyenne par habitant. Le niveau des dépenses totales en euros par habitant reste supérieur à celui des communes de métropole (1 139 euros par habitant). Ces dépenses enregistrent une baisse importante de 12,9 % par rapport à 2008.

Les communes des départements d'outre-mer enregistrent **un niveau de dépenses de fonctionnement** largement supérieur à celui des communes de métropole, soit 1 125 euros par habitant contre 709 euros. Elles sont constituées pour une part importante de frais de personnel : 60,2 % contre 46,4 % en métropole.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 172 euros par habitant en moyenne. Le produit des 4 taxes directement perçu par les communes s'élève à 215 euros par habitant en moyenne et ne représente que 18,3 % des recettes de fonctionnement. Les versements de fiscalité des groupements à TPU vers les communes membres s'établissent à 12 euros par habitant. Les communes des départements d'outre-mer se caractérisent par **une fiscalité indirecte très importante** (environ la moitié des recettes de fonctionnement). Les impôts et taxes spécifiques à l'outre-mer représentent 524 euros par habitant, ils comprennent l'octroi de mer pour un montant de 434 euros par habitant ainsi que des taxes sur le tabac, les rhums et les carburants

Le niveau de l'épargne brute diminue fortement en 2009 et s'établit à 47 euros par habitant. Le taux d'épargne perd 5,5 points entre 2008 et 2009 pour atteindre 4,0 % et augmente encore l'écart avec celui observé en métropole (21,1 %).

Les dépenses réelles d'investissement représentent 375 euros par habitant. Les dépenses d'équipement brut diminuent considérablement (-30,1 %) tandis qu'en métropole elles ne diminuent que très faiblement (-3,2 %). L'effort d'équipement relatif (dépenses d'équipement brut rapportées aux recettes de fonctionnement) s'établit à 26,8 % en 2009 alors qu'il est de 37,7 % pour les communes métropolitaines.

L'encours de la dette au 31 décembre 2009 représente 433 euros par habitant et diminue de -4,1 %. Il reste nettement inférieur à celui des communes de métropole (708 euros par habitant).

La charge de la dette mesurée par l'annuité versée diminue légèrement (-3,6 %) et s'élève à 65 euros par habitant en 2009. Elle représente 5,5 % des recettes de fonctionnement.

Montants en euros par habitant	2008	2009	Evolution des montants par hab. (1)
Dépenses réelles totales *	1 723	1 501	-12,9 %
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	1 220	1 125	-7,8 %
Charges de personnel	726	677	-6,7 %
Charges d'intérêts	20	18	-9,3 %
Recettes réelles de fonctionnement	1 348	1 172	-13,0 %
Impôts et taxes	836	782	-6,4 %
Dotations et participations	332	296	-10,9 %
Dépenses réelles d'investissement* y c. travaux en régie	503	375	-25,4 %
Dépenses d'équipement brut	450	314	-30,1 %
Emprunts*	85	59	-30,7 %
Dette au 31/12	451	433	-4,1 %

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFiP.

* hors gestion active de la dette
(1) à champ constant 2008-2009

Influence de l'intercommunalité

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le nombre de groupements à fiscalité propre a fortement augmenté. On en dénombre 2 600 (et un regroupant uniquement des communes de 10 000 habitants et plus, soit au total 2 601 groupements) au 1^{er} janvier 2009. A cette date, 93,3 % des communes de moins de 10 000 habitants appartiennent à un groupement. Cette proportion était de 13 % en 1999, 73,3 % en 2002, 88,9 % en 2005 et 91,8 % en 2008.

La taxe professionnelle unique (TPU) concerne de plus en plus de communes : 45,4 % des communes de moins de 10 000 habitants regroupant plus de la moitié (61,9 %) de la population ont opté pour ce régime fiscal en 2009. Certaines communautés de communes ont changé de régime fiscal pour adopter la TPU. Les communes sont d'autant plus souvent membres d'un groupement à TPU qu'elles sont peuplées. En effet, les petites communes appartiennent plus fréquemment que les autres à une communauté de communes à 4 taxes.

Après l'extension de la couverture du territoire par l'intercommunalité initiée au début des années 2000, et qui avait profondément modifié le paysage local et affecté le budget des communes membres d'un groupement à fiscalité propre, 2009 est surtout marquée par une montée en puissance des structures existantes. Peu à peu elles prennent le relais des communes : un certain nombre de charges de fonctionnement deviennent mutualisées et de nombreux investissements sont pensés à l'échelon intercommunal. Les groupements de communes prennent de plus en plus le relais pour des investissements mutualisés structurants en matière de développement et d'aménagement économique, d'assainissement et de déchets, et dans le domaine des transports.

Pour une évaluation chiffrée de la part de l'intercommunalité sur quelques postes importants de dépenses des communes, le lecteur pourra consulter le guide des finances des groupements à fiscalité propre en 2009

Répartition des communes de moins de 10 000 habitants de France (métropole et DOM) appartenant à un groupement à fiscalité propre au 01/01/2009

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Nombre de communes appartenant à :						
- une CU à 4T (3)*	5	9	5	4	4	27
- une CC à 4T (1 335)*	11 619	4 498	576	206	182	17 081
- un SAN (5)*	0	4	3	2	10	19
- une CA ou CU à TPU (187)*	435	1 151	486	266	465	2 803
- une CC à TPU (1 071)*	6 663	5 108	951	357	327	13 406
Total (2 601)	18 722	10 770	2 021	835	988	33 336
Pourcentage de communes appartenant à :						
- un groupement à 4T (1 338)*	57,6%	39,4%	27,1%	23,8%	17,4%	47,9%
- un groupement à TPU (1 262)*	35,2%	54,7%	67,1%	70,9%	74,9%	45,4%
Total	92,7%	94,1%	94,1%	94,8%	92,3%	93,3%
<i>Rappel : total en 2008</i>	<i>90,9%</i>	<i>93,2%</i>	<i>93,2%</i>	<i>93,9%</i>	<i>92,2%</i>	<i>91,8%</i>
Pourcentage de la population appartenant à :						
- un groupement à 4T (1 338)*	54,4%	37,2%	26,6%	23,8%	17,3%	31,7%
- un groupement à TPU (1 262)*	38,9%	56,9%	67,5%	70,9%	74,9%	61,9%
Total	93,3%	94,1%	94,0%	94,7%	92,2%	93,6%

Source : Insee, Recensement de la population légale entrée en vigueur au 01/01/2009 (millésimée 2006).

* entre parenthèses figure le nombre total de groupements à fiscalité propre au 01/01/2009.

4T : 4 taxes ; **TPU** : taxe professionnelle unique ;

CU : communauté urbaine ; **CA** : communauté d'agglomération ;

CC : communauté de communes ; **SAN** : syndicat d'agglomération nouvelle.

Dispersion par rapport à la moyenne pour les communes de métropole

Une même moyenne peut être le résultat obtenu à partir de valeurs très éloignées les unes des autres, ou au contraire très proches. Il est donc intéressant d'évaluer pour les principaux ratios leur dispersion autour de la moyenne.

À cette fin, le tableau ci-après fournit, pour un certain nombre de ratios, les éléments suivants :

- un rappel de la moyenne des communes de moins de 10 000 habitants de métropole ;
- le coefficient de variation du ratio (rapport de l'écart-type à la moyenne), considéré comme un indice de dispersion relative et dont la valeur est d'autant plus élevée que les observations sont plus éloignées les unes des autres ;
- les seuils au dessous desquels se situent 10 % (1^{er} décile), 25 % (1^{er} quartile), 50 % (médiane), 75 % (3^{ème} quartile), et 90 % (9^{ème} décile) des communes métropolitaines.

en euros par habitant	Moyenne	Coefficient					
		de variation	1er décile	1er quartile	Médiane	3ème quartile	9ème décile
Dépenses réelles totales* / population	1 107	0,977	526	668	888	1 225	1 776
Dépenses réelles de fonctionnement (hors TR) / population	628	0,934	354	430	535	687	915
Dépenses de personnel / population	231	0,794	81	129	198	283	397
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	834	0,989	475	569	699	897	1 209
Produit des 4 taxes / population	261	1,540	109	156	213	289	407
Dépenses d'équipement brut / population	395	1,544	52	117	240	462	843
Encours de la dette au 31/12 / population	584	2,149	28	159	395	745	1 213

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFIP.

* hors gestion active de la dette

TR : travaux en régie

Les ratios retenus présentent d'une part le niveau en euros par habitant des dépenses totales, du fonctionnement, de l'investissement direct et de l'endettement.

D'une manière générale, la dispersion est élevée pour l'ensemble des ratios.

Pour les ratios par habitant, la moyenne nationale calculée sur l'ensemble des communes métropolitaines de moins de 10 000 habitants s'établit à un niveau plus élevé que celui de la valeur médiane correspondante. Ceci s'explique par le poids des communes à forte population et leur volume budgétaire important par habitant.

Représentations régionales

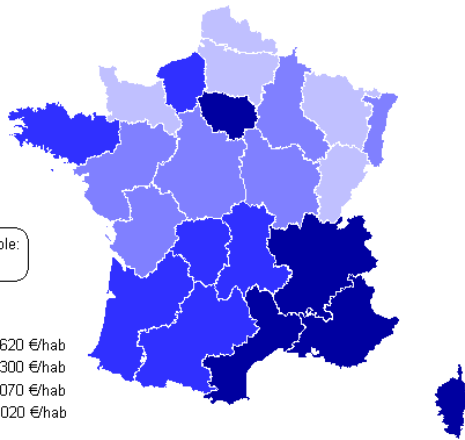
La diversité des situations locales peut se traduire par d'importantes disparités géographiques. Les cartes suivantes permettent de voir si dans leur ensemble les communes de moins de 10 000 habitants d'une région se distinguent de celles, toujours prises ensemble, des autres régions. Ainsi, en matière de dépenses réelles totales, les communes des régions du grand Sud-Est se distinguent des communes situées dans les régions du Nord-Est.

Dépenses réelle totale

(hors gestion active de la dette)

Moyenne métropole:
1 139 €/hab

- de 1 300 à 1 620 €/hab
- de 1 070 à 1 300 €/hab
- de 1 020 à 1 070 €/hab
- de 910 à 1 020 €/hab

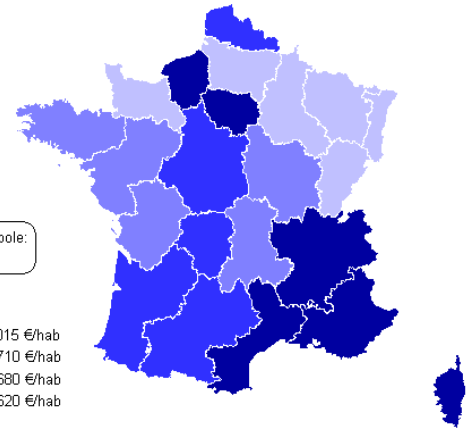


Dépenses réelle de fonctionnement

(hors travaux en régie)

Moyenne métropole:
709 €/hab

- de 710 à 1 015 €/hab
- de 680 à 710 €/hab
- de 620 à 680 €/hab
- de 565 à 620 €/hab

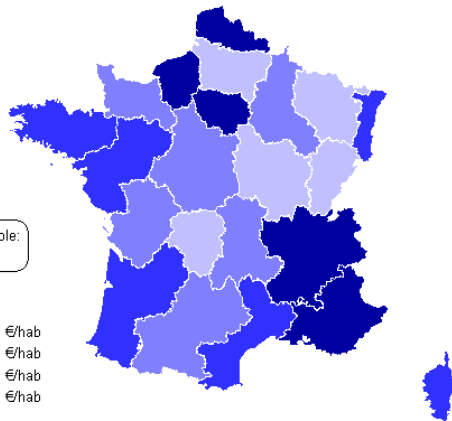


Produit des 4 taxes

(Communes et groupements)

Moyenne métropole:
535 €/hab

- de 585 à 705 €/hab
- de 485 à 585 €/hab
- de 460 à 485 €/hab
- de 420 à 460 €/hab

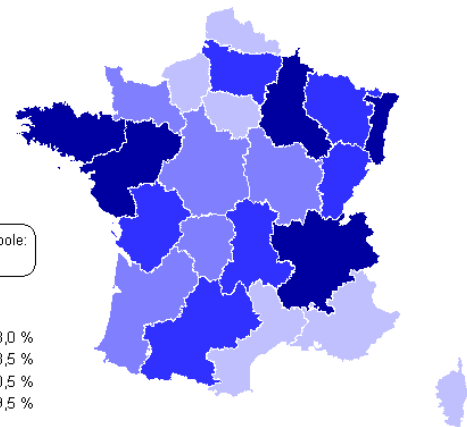


Taux d'épargne

(épargne brute / recettes de fonctionnement)

Moyenne métropole:
21,2 %

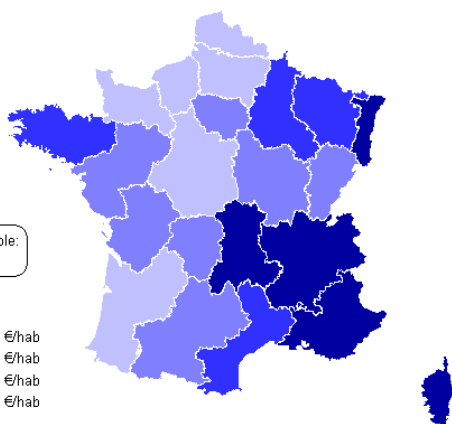
- de 23,5 à 28,0 %
- de 20,5 à 23,5 %
- de 19,5 à 20,5 %
- de 15,5 à 19,5 %



Dépenses d'équipement brut

Moyenne métropole:
339 €/hab

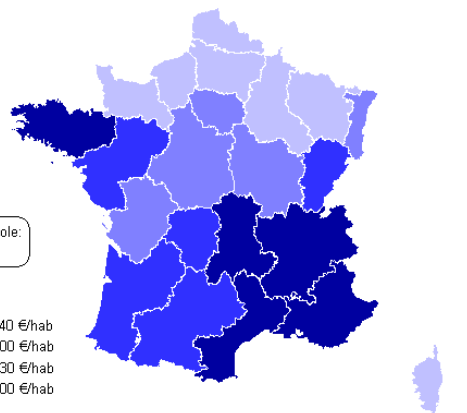
- de 370 à 565 €/hab
- de 340 à 370 €/hab
- de 300 à 340 €/hab
- de 250 à 300 €/hab



Encours de dette au 31/12/2009

Moyenne métropole:
708 €/hab

- de 800 à 1 040 €/hab
- de 630 à 800 €/hab
- de 600 à 630 €/hab
- de 430 à 600 €/hab



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFIP
Cartographie : DGCL / DESL février 2011-02-07
Fond de carte © IGN

Disparités thématiques

Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

en €/ hab.

Exercice 2009	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>	1 034	1 003	1 126	1 219	1 388	1 139
communes touristiques	2 285	1 868	1 715	1 764	1 933	1 861
dont : - communes du littoral	2 167	1 638	1 678	1 900	2 098	1 876
- support de stations de sports d'hiver	4 036	4 089	3 256	2 704	2 801	3 522
- autres communes de montagne	1 994	1 336	1 278	1 563	1 357	1 482
- autres communes touristiques	1 342	1 249	1 430	1 297	1 395	1 343
communes rurales/urbaines						
dont : - pôles urbains	867	950	1 081	1 159	1 397	1 252
- communes périurbaines	875	898	1 027	1 158	1 262	996
- communes rurales	1 094	1 087	1 242	1 325	1 461	1 184
communes de montagnes	1 687	1 446	1 507	1 469	1 693	1 544
dont : - communes non touristiques	1 478	1 080	1 133	1 171	1 433	1 242

Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

en €/ hab.

Exercice 2009	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>	574	588	697	802	947	709
communes touristiques	1 244	1 106	1 062	1 125	1 331	1 168
dont : - communes du littoral	1 222	1 020	1 048	1 211	1 471	1 233
- support de stations de sports d'hiver	2 336	2 405	1 986	1 738	1 843	2 135
- autres communes de montagne	1 035	774	779	925	892	855
- autres communes touristiques	731	723	889	872	941	844
communes rurales/urbaines						
dont : - pôles urbains	499	576	684	797	967	846
- communes périurbaines	483	521	626	745	854	604
- communes rurales	608	640	771	852	973	716
communes de montagnes	876	823	892	928	1 082	885
dont : - communes non touristiques	753	597	650	753	895	691

Produit voté des 4 taxes*

en €/ hab.

Exercice 2009	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>	246	327	439	507	612	419
communes touristiques	572	578	609	625	745	637
dont : - communes du littoral	445	518	573	668	790	661
- support de stations de sports d'hiver	1 194	1 329	1 233	1 037	1 051	1 212
- autres communes de montagne	454	384	428	463	475	424
- autres communes touristiques	331	367	533	506	604	491
communes rurales/urbaines						
dont : - pôles urbains	327	387	488	521	648	570
- communes périurbaines	221	300	395	473	532	358
- communes rurales	255	340	454	520	598	389
communes de montagnes	361	437	540	553	665	471
dont : - communes non touristiques	292	320	416	480	587	365

* y c. les reversements de TP des groupements à TPU

N.B. : les définitions retenues ainsi que des informations plus complètes sont consultables sur les tableaux détaillés (en ligne).

Taux d'épargne*

en %

Exercice 2009	Moins de	De 500	De 2 000	De 3 500	De 5 000	Ensemble
	500	à moins de	à moins de	à moins de	à moins de	
	habitants	2 000 hab.	3 500 hab.	5 000 hab.	10 000 hab.	
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>	25,4 %	23,3 %	22,1 %	19,2 %	17,3 %	21,1 %
communes touristiques	24,5 %	21,7 %	21,4 %	18,8 %	16,4 %	19,9 %
dont : - communes du littoral	21,4 %	20,4 %	21,3 %	19,0 %	15,5 %	18,3 %
- support de stations de sports d'hiver	23,3 %	22,1 %	23,1 %	22,3 %	16,7 %	21,6 %
- autres communes de montagne	26,3 %	22,7 %	21,4 %	16,5 %	17,1 %	22,1 %
- autres communes touristiques	22,0 %	21,4 %	20,0 %	17,1 %	18,9 %	19,7 %
communes rurales/urbaines						
dont : - pôles urbains	25,1 %	22,9 %	21,8 %	17,9 %	17,1 %	18,4 %
- communes périurbaines	24,8 %	23,3 %	22,1 %	20,4 %	17,5 %	21,8 %
- communes rurales	25,5 %	22,9 %	22,3 %	19,4 %	17,6 %	22,1 %
communes de montagnes	26,2 %	23,2 %	22,7 %	20,6 %	18,0 %	22,9 %
dont : - communes non touristiques	26,9 %	24,3 %	23,5 %	21,7 %	19,8 %	24,2 %

* taux d'épargne = épargne brute / RRF

Dépenses d'équipement brut

en €/ hab.

Exercice 2009	Moins de	De 500	De 2 000	De 3 500	De 5 000	Ensemble
	500	à moins de	à moins de	à moins de	à moins de	
	habitants	2 000 hab.	3 500 hab.	5 000 hab.	10 000 hab.	
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>	380	332	337	322	334	339
communes touristiques	835	574	491	490	439	523
dont : - communes du littoral	800	487	484	532	450	486
- support de stations de sports d'hiver	1 262	1 175	890	667	716	985
- autres communes de montagne	794	453	391	505	311	501
- autres communes touristiques	497	403	403	332	347	381
communes rurales/urbaines						
dont : - pôles urbains	322	306	323	283	334	320
- communes périurbaines	328	308	321	322	312	315
- communes rurales	401	350	360	360	349	364
communes de montagnes	680	484	469	410	438	517
dont : - communes non touristiques	619	389	380	325	392	447

Dettes au 31/12/2009

en €/ hab.

Exercice 2009	Moins de	De 500	De 2 000	De 3 500	De 5 000	Ensemble
	500	à moins de	à moins de	à moins de	à moins de	
	habitants	2 000 hab.	3 500 hab.	5 000 hab.	10 000 hab.	
<i>rappel : ensemble des communes de métropole</i>	480	609	729	811	940	708
communes touristiques	1 356	1 372	1 178	1 260	1 548	1 354
dont : - communes du littoral	963	909	1 120	1 261	1 713	1 329
- support de stations de sports d'hiver	3 096	3 785	2 486	2 279	2 264	2 995
- autres communes de montagne	1 042	884	779	1 088	1 172	944
- autres communes touristiques	650	794	1 003	1 061	1 010	937
communes rurales/urbaines						
dont : - pôles urbains	285	529	628	654	873	755
- communes périurbaines	372	511	652	776	834	593
- communes rurales	524	697	856	988	1 147	768
communes de montagnes	854	1 044	1 031	1 107	1 335	1 036
dont : - communes non touristiques	681	695	785	847	1 063	754

Source de ces 6 tableaux : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFiP.

N.B. : les définitions retenues ainsi que des informations plus complètes sont consultables sur les tableaux détaillés (en ligne).

ANNEXES

Annexe 1 : Définitions et modes de calcul des concepts utilisés (nomenclature M14)

Les valeurs moyennes des ratios sont calculées à partir des comptes de gestion des communes 2009 selon les concepts de l'instruction comptable M14 qui est appliquée par les communes depuis 1997.

Les services annexes et les groupements ne sont pas pris en compte.

Avertissement pour l'ensemble de la publication 2009 :

Le terme « **gestion active de la dette** » ou encore « **réaménagement de dette** » signifie :

- d'une part **les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt** et comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »,
- d'autre part **les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette** : crédit long terme renouvelable (CLTR), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 « emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».

Annuité de la dette : elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autres charges de gestion courante : elles concernent les dépenses du compte 65 et se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents, et des participations obligatoires.

Charges de personnel (et frais assimilés) : elles regroupent notamment les rémunérations et les charges sociales (compte 64) mais aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent (comptes 631 et 633) et les prestations versées au personnel extérieur au service (compte 621). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 012 de la balance générale.

Charges à caractère général ou charges de gestion générale : elles se composent des achats stockés ou non stockés (compte 60), des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service (comptes 61, et 62 hors 621) ainsi que des impôts, taxes et versements assimilés (comptes 635 et 637). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 011 de la balance générale.

Coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) : indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit des quatre taxes effectivement perçues par la commune, et le potentiel fiscal « corrigé » (i.e. obtenu en otant la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP). *Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.*

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (CMPF élargi) : il correspond au rapport entre le produit fiscal voté sur le territoire communal par la commune et les groupements, et le potentiel fiscal « corrigé ». Ce ratio n'est pas calculé pour les SAN.

Dépenses réelles totales : somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Dépenses réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement. À ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les **dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie**.

Dépenses réelles d'investissement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section d'investissement calculées, le cas échéant, hors gestion active de la dette. À ces dépenses, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les **dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie**.

Dépenses d'équipement brut : ces dépenses réelles intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23) et les opérations pour compte de tiers (compte 45, si possible uniquement 454, 456, 457 et 458) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (compte 72).

Dotations, participations reçues en fonctionnement : elles constituent l'ensemble des recettes du compte 74 et comprennent principalement les transferts reçus par l'État : DGF, attributions de compensation et de péréquation, participations de l'État et autres (emplois jeunes...).

Dotation globale de fonctionnement reçue en fonctionnement : elle correspond aux recettes du compte 741. La DGF est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales.

Dotations, subventions d'investissement reçues : compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13.

Emprunts : ce sont les recettes réelles du compte 16 hors gestion active de la dette. Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Encours de la dette communale totale : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre.

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement initial : somme algébrique de l'excédent ou du déficit reporté en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

FRI = ligne 002 en recettes – ligne 002 en dépenses + ligne 001 en recettes – ligne 001 en dépenses + compte 1068 en recettes.

Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Impôts et taxes : ce sont les recettes du compte 73.

Intérêts : ils concernent les dépenses réelles du compte 661 (charges d'intérêts).

Potentiel fiscal : indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le potentiel fiscal utilisé dans ce guide est le suivant :

Potentiel fiscal = somme sur les 4 taxes (Bases d'imposition communales de 2009 x Taux moyens nationaux de 2009)

les bases utilisées étant les bases brutes servant à l'assiette des impositions communales, auquel s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la « part salaires » des bases de taxe professionnelle.

Potentiel financier : suite à la loi de finances initiale de 2004 qui organise la refonte de l'architecture des dotations de l'État, la notion de potentiel fiscal est remplacé par la notion de potentiel financier pour la répartition des dotations de péréquation de la DGF des communes. Le potentiel fiscal ne mesure que la capacité de la collectivité à mobiliser ses ressources fiscales, il ne tient pas compte de la richesse tirée par les collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente. Ainsi, le potentiel financier est égal au potentiel fiscal de la collectivité auquel sont ajoutées les dotations récurrentes de l'État.

Produit des 4 taxes : produit 4 taxes voté par la collectivité.

Recettes réelles totales : somme des recettes réelles de fonctionnement et des recettes réelles d'investissement.

Recettes réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des recettes réelles de la balance générale en section de fonctionnement.

Recettes réelles d'investissement : elles constituent l'ensemble des recettes d'investissement inscrites en mouvements réels, hors gestion active de la dette. À noter que le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ne doit pas figurer dans le montant réel de la recette du compte 10 (dotations, fonds divers et réserves).

Remboursements de dette : dépenses réelles du compte 16 duquel on déduit les mouvements liés à la gestion active de la dette.

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70 y compris la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

Annexe 2

Structure de répartition des communes Répartition par strate de population

Population légale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 (millésimée 2006) :

strates	Nombre de communes	Population en millions d'habitants
Moins de 500 habitants	20 188	4,567
De 500 à moins de 2 000 habitants	11 444	11,132
De 2 000 à moins de 3 500 habitants	2 147	5,627
De 3 500 à moins de 5 000 habitants	881	3,665
De 5 000 à moins de 10 000 habitants	1 071	7,373
Communes de moins de 10 000 habitants	35 731	32,365

Source : Insee, Recensement de la population légale entrée en vigueur au 01/01/2009 (millésimée 2006).

Rappel : au 01/01/2009 on comptait 951 communes de plus de 10 000 habitants (y compris Paris) pour une population de 32,3 millions.

Répartition par région

Régions	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Nombre de communes total	Population des communes de moins de 10 000 hab. (en millions d'habitants)	Population des communes de 10 000 hab. et plus. (en millions d'habitants)
Alsace	292	454	74	30	31	881	1,062	0,786
Aquitaine	1280	752	114	47	59	2252	1,922	1,284
Auvergne	801	393	57	23	19	1293	0,943	0,436
Bourgogne	1425	506	52	16	33	2032	1,203	0,479
Bretagne	227	661	196	75	75	1234	2,131	1,063
Centre	915	705	110	41	37	1808	1,647	0,944
Champagne-Ardenne	1535	331	40	14	15	1935	0,850	0,529
Corse	273	60	18	2	5	358	0,191	0,109
Franche-Comté	1357	343	43	18	13	1774	0,856	0,331
Ile-de-France	309	439	112	62	113	1035	1,894	9,780
Languedoc-Roussillon	863	431	109	50	65	1518	1,533	1,056
Limousin	457	236	27	10	10	740	0,499	0,255
Lorraine	1584	523	105	42	55	2309	1,652	0,739
Midi-Pyrénées	2174	623	107	40	41	2985	1,744	1,112
Nord-Pas-de-Calais	605	556	134	69	101	1465	2,045	2,044
Basse-Normandie	1194	502	59	25	16	1796	1,107	0,394
Haute-Normandie	783	512	50	18	32	1395	1,106	0,745
Pays de la Loire	402	712	211	74	63	1462	2,154	1,399
Picardie	1542	599	87	22	19	2269	1,339	0,604
Poitou-Charentes	691	606	92	26	34	1449	1,320	0,459
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	401	241	98	63	74	877	1,367	3,529
Rhône-Alpes	1075	1242	248	102	132	2799	3,503	2,669
Outre-Mer (1)	3	17	4	12	29	65	0,297	1,514
Métropole	20 185	11 427	2 143	869	1 042	35 666	32,069	30,748
France entière	20 188	11 444	2 147	881	1 071	35 731	32,366	32,262

Source : Insee, Recensement de la population légale entrée en vigueur au 01/01/2009 (millésimée 2006).

(1) ne sont concernées que les communes des 4 départements d'outre-mer, hors Saint-Barthélemy et Saint-Martin qui sont des Collectivités d'outre-mer depuis juillet 2007.

Annexe 3 : Données financières par strate des communes métropolitaines de 10 000 habitants et plus (hors Paris)

(Une commune en CRC a été supprimée du champ d'étude)

Communes de 10 000 habitants et plus (hors Paris)	en euros par habitant					Ensemble 10 000 habitants et plus	Rappel : moins de 10 000 hab.
	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus		
Dépenses réelles totales (DRT)	1 517	1 683	2 002	1 704	1 576	1 699	1 147
Gestion active de la dette	25	44	73	104	60	57	7
Dépenses réelles totales *	1 492	1 639	1 929	1 600	1 516	1 642	1 139
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	1 492	1 639	1 929	1 600	1 516	1 642	709
Dépenses réelles d'investissement y c. travaux en régie	1 080	1 209	1 351	1 144	1 108	1 186	438
Dépenses réelles d'investissement * y c. travaux en régie	437	474	651	560	468	513	430
Dépenses de gestion hors travaux en régie ** (I)	1 044	1 171	1 299	1 111	1 064	1 146	681
Charges à caractère général	276	302	321	272	231	289	213
Charges de personnel	612	695	753	611	634	667	329
Autres charges de gestion courante	147	157	198	199	157	170	127
Autres dépenses de gestion	16	22	31	33	43	26	16
(- travaux en régie)	(-8)	(-5)	(-4)	(-4)	(-1)	(-5)	-4
Recettes réelles de fonctionnement (II) (RRF)	1 267	1 398	1 557	1 335	1 256	1 375	899
Impôts et taxes	765	819	921	791	749	815	472
dont produit des 4 taxes	495	557	609	524	496	542	336
dont produit des 4 taxes y c. reverts de TP du group.	694	739	801	714	676	731	419
Dotations et participations	355	414	454	384	376	399	284
dont DGF	254	296	332	279	272	288	201
Ventes de produits, prestations de services	74	86	94	75	62	81	55
Autres recettes de fonctionnement	74	78	87	85	69	79	89
Soldes intermédiaires de gestion							
Épargne de gestion (III) = (II) - (I)	223	226	258	224	192	228	219
Intérêts (IV)	36	38	52	33	44	40	28
Épargne brute (V) = (III) - (IV)	187	189	206	191	149	189	190
Remboursements de dette * (VI)	88	96	109	91	111	97	76
Épargne nette = (V) - (VI)	98	93	97	100	38	92	115
Dépenses d'équipement brut	309	310	350	307	238	311	339
Recettes réelles d'investissement*	260	267	367	264	261	283	262
Dotations et subventions d'investissement	163	148	165	133	97	148	164
Emprunts* (VII)	86	102	175	109	121	115	82
Autres recettes d'investissement	11	16	27	22	43	20	16
dette communale totale 31/12/2009	946	1 046	1 349	1 018	1 412	1 101	708
Annuité de la dette*	124	134	161	124	155	136	104
Variation nette de l'endettement = (VII) - (VI)	-2	6	66	18	9	18	7

Source : comptes administratifs 2009 et traitements DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFiP.

* hors gestion active de la dette

** Dépenses réelles de fonctionnement desquelles on retranche le montant des travaux en régie (R72) et celui des intérêts.

Disparités thématiques

Introduction et définitions

[- Introduction et définitions](#)

Les communes touristiques

[- Les communes touristiques en 2009](#)

[- Les communes touristiques du littoral maritime en 2009](#)

[- Les communes touristiques "supports de stations de sports d'hiver" en 2009](#)

Les communes « rurales » / périurbaines / pôles urbains

[- Les communes de l'espace à dominante rurale en 2009](#)

[- Les communes appartenant à un pôle urbain en 2009](#)

[- Les communes périurbaines en 2009](#)

Les communes de montagne non touristiques

[- Les communes de montagne non touristiques en 2009](#)

Sources de l'ensemble des tableaux suivants: analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion 2009 fournis par la DGFIP.

Disparités thématiques

Introduction et définitions

L'analyse réalisée dans les pages suivantes porte sur les communes de moins de 10 000 habitants en les regroupant en fonction de types définis par une situation géographique particulière ou par une activité dominante qui influe sur les finances communales. La liste des catégories de communes choisies n'est pas immuable, elle est amenée à évoluer au cours des exercices.

Les études thématiques sont réalisées sur les communes de moins de 10 000 habitants de métropole à partir des catégories suivantes :

- les communes touristiques (on distingue, entre autre, les communes du littoral maritime, de supports de stations de sports d'hiver, de montagne);
- les communes appartenant à l'espace à dominante rurale, à un pôle urbain ou les communes périurbaines ;
- les communes non touristiques de montagne.

■ Communes touristiques

La définition choisie est celle utilisée jusqu'en 1993 pour la dotation touristique de la DGF qui se fonde sur la capacité d'accueil et d'hébergement de la commune (Source : Ministère de l'Intérieur, DGCL).

Parmi les communes touristiques, on distingue les catégories suivantes :

Communes touristiques du littoral maritime : ce sont les communes touristiques appartenant également à la liste des communes du littoral maritime. Cette liste comprend les communes de bord de mer et les communes d'estuaires, en aval de la limite transversale de la mer. Elle est basée sur le référentiel de l'INSEE de 1999. (Source : Institut français de l'Environnement).

- **Communes touristiques de montagne** : voir ci-après pour la définition des communes de montagne.

- **Communes touristiques « supports de stations de sports d'hiver »** : ce sont les communes touristiques également classées comme « supports de stations de sports d'hiver ». Ces dernières sont définies à partir de la capacité d'hébergement et/ou de la présence de remontées mécaniques. Les critères de sélection des communes touristiques conduisent à exclure du champ d'étude les communes dont l'activité liée au tourisme d'hiver est mineure (faible capacité d'hébergement et nombre réduit de remontées mécaniques) (Source : SEATM, Service d'études et d'aménagement touristique de la montagne).

Répartition des communes touristiques de moins de 10 000 habitants et de leur population (métropole) :

Population totale au 01/01/2009	Ensemble des communes touristiques	Communes du littoral	"Supports de stations de sports d'hiver"	Autres communes de montagne	Autres communes touristiques
Nombre de communes	2 118	478	308	899	433
Population regroupée	2 908 969	1 239 340	350 660	592 416	726 553
Répartition : des communes	100,0%	22,6%	14,5%	42,5%	20,4%
de la population	100,0%	42,6%	12,0%	20,4%	25,0%
Population moyenne d'une commune	1 373	2 593	1 139	659	1 678

La population moyenne des communes de moins de 10 000 habitants en métropole au 01/01/2009 est de 899 habitants.

Pour la strate de population de moins de 10 000 habitants, près d'un habitant sur 10 réside dans une commune touristique. Les communes touristiques sont en moyenne des communes à population élevée. De plus, à côté de cette population résidente, il faut tenir compte d'une population saisonnière très importante ainsi que l'atteste le nombre élevé des résidences secondaires. Plus de la moitié des communes touristiques sont en zone de montagne mais c'est le littoral qui regroupe le plus d'habitants.

■ Communes « rurales » / périurbaines / pôles urbains

Pour cette typologie, on utilise le zonage en aires urbaines élaboré par l'Insee. Ce zonage est fondé non seulement sur la continuité du bâti mais encore sur les flux de déplacement domicile - travail. Il permet de distinguer sur le territoire métropolitain :

- **Le pôle urbain** : unité urbaine offrant 5 000 emplois ou plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

- **L'aire urbaine** : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans des communes attirées par celui-ci.

- **La couronne périurbaine (d'un pôle urbain)** : ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

- **Les communes multipolarisées** : communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillé dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.
- **Les communes périurbaines** : communes des couronnes périurbaines et communes multipolarisées.
- **L'espace à dominante urbaine** : ensemble des pôles urbains et des communes périurbaines ; il peut se définir également comme l'ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées.
- **L'espace à dominante rurale** : ensemble des communes rurales et unités urbaines n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine.
- **Les communes « rurales »** : ce sont les communes qui appartiennent à l'espace à dominante rurale. L'adjectif « rural » est encadré par des guillemets, pour bien distinguer ces communes des communes rurales définies de façon plus traditionnelle ne faisant référence qu'à la continuité du bâti et non aux flux de déplacement domicile – travail (Source : Insee).

Répartition des communes de moins de 10 000 habitants et de leur population (métropole) :

	Ensemble des communes de moins de 10 000 hab.	Communes Pôles urbains	Communes périurbaines	Communes "rurales"
Nombre de communes	35 665	1 938	10 397	23 330
Population regroupée	31 647 545	7 097 150	10 378 977	14 171 418
Répartition : des communes	100,0%	5,4%	29,2%	65,4%
de la population	100,0%	22,4%	32,8%	44,8%
Population moyenne d'une commune	887	3 662	998	607

Près de deux communes de moins de 10 000 habitants sur trois appartient à l'espace à dominante rurale, mais la population correspondante ne représente que 45 % de la population totale contre 22 % dans les pôles urbains et 33 % à l'intérieur des communes périurbaines.

Depuis 1990, le nombre de communes appartenant à l'espace à dominante urbaine a fortement augmenté (+40 %), avec une conséquence mécanique sur le nombre de communes "rurales" et leur population. Les communes « rurales » sont logiquement plus représentées dans les petites strates, alors que l'inverse s'observe dans les pôles urbains.

Ces répartitions démographiques différentes de celles observées sur l'ensemble des communes de la métropole influent sur les écarts entre ratio moyen d'une catégorie et ratio moyen national. En effet, certains de ces écarts ne sont que le reflet d'une structure démographique différente.

■ Communes de montagne.

Les communes de montagne sont repérées à l'aide du classement en zone défavorisée réalisé par le ministère de l'agriculture. Les communes retenues sont celles qui sont entièrement classées « montagne » ou « haute montagne » et en métropole (Sources : CEMAGREF et ministère de l'Agriculture (direction de l'espace rural et de la forêt)).

La répartition démographique des communes de montagne non touristiques est très proche de celle de l'ensemble des communes de montagne : une très forte part de la population (environ les deux tiers) réside dans les communes de moins de 2 000 habitants. Cette répartition influe sur les ratios moyens calculés sur l'ensemble, le poids des plus petites communes et de leurs particularités est renforcé.

Les communes de montagne regroupent un grand nombre de communes forestières **dont communes « supports de stations de sports d'hiver » (voir "communes touristiques")** (Source : SEATM (Service d'Études et d'Aménagement Touristique de la Montagne - Secrétariat d'État au Tourisme)).

■ Intercommunalité.

L'étude des communes par **type d'intercommunalité à fiscalité propre** est intégrée dans la partie « Ratios financiers ».

Avertissement pour l'ensemble de la publication 2009 :

Le terme « **gestion active de la dette** » ou encore « **réaménagement de la dette** » signifie :

- . d'une part **les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt** et comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »,
- . d'autre part **les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette** : crédit long terme renouvelable (CLTR), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 « opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».

• Communes touristiques

Ensemble des communes touristiques en 2009

montants en euros par habitant

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "touristiques"	Rappel moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	873	759	259	114	113	2 118	35 654
Population totale au 01/01/2009	200 695	785 019	688 197	466 412	768 646	2 908 969	32 041 014
Dépenses réelles totales *	2 285	1 868	1 715	1 764	1 933	1 861	1 139
Recettes réelles totales *	2 312	1 910	1 728	1 787	2 006	1 900	1 162
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	1 244	1 106	1 062	1 125	1 331	1 168	709
- dont charges à caractère général	34,4%	31,7%	30,0%	27,9%	26,9%	29,5%	31,3%
- dont charges de personnel	33,4%	39,1%	45,1%	47,1%	50,5%	44,6%	48,3%
- dont charges d'intérêts	4,4%	5,0%	4,6%	4,4%	4,4%	4,6%	4,2%
- dont autres charges de gestion courante	25,0%	21,6%	18,4%	17,6%	16,0%	18,9%	18,7%
- dont autres	2,8%	2,6%	1,9%	3,0%	2,2%	2,4%	2,3%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,4%	0,5%	0,7%	1,0%	0,8%	0,7%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	1 648	1 413	1 352	1 385	1 592	1 458	899
- dont ventes, produits et prestations	9,3%	7,4%	6,6%	6,0%	6,9%	7,0%	6,1%
- dont dotations et participations	32,5%	29,8%	28,5%	27,6%	23,9%	27,7%	31,6%
<i>dont DGF</i>	<i>(23,4%)</i>	<i>(23,9%)</i>	<i>(23,0%)</i>	<i>(21,6%)</i>	<i>(18,5%)</i>	<i>(21,7%)</i>	<i>(22,3%)</i>
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	<i>(4,9%)</i>	<i>(2,8%)</i>	<i>(2,7%)</i>	<i>(2,5%)</i>	<i>(1,9%)</i>	<i>(2,7%)</i>	<i>(4,5%)</i>
- dont impôts et taxes	42,3%	49,7%	55,3%	56,0%	60,8%	54,5%	52,5%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	<i>(32,4%)</i>	<i>(38,4%)</i>	<i>(40,2%)</i>	<i>(40,0%)</i>	<i>(42,0%)</i>	<i>(39,6%)</i>	<i>(37,4%)</i>
- dont autres produits courants non financiers	10,8%	8,0%	4,7%	4,5%	3,5%	5,7%	4,8%
- dont autres	5,0%	5,1%	4,9%	5,8%	4,8%	5,1%	5,1%
Épargne brute / RRF	24,5%	21,7%	21,4%	18,8%	16,4%	19,9%	21,1%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	1 041	762	653	639	602	693	430
- dont remboursements de dette *	16,5%	18,5%	20,8%	19,6%	22,0%	19,8%	17,6%
- dont dépenses d'équipement brut	80,2%	75,3%	75,2%	76,8%	72,9%	75,5%	78,8%
- dont autres	3,2%	6,2%	4,1%	3,6%	5,1%	4,8%	3,6%
Recettes réelles d'investissement *	660	484	368	370	381	423	262
- dont dotations et subventions	67,3%	57,8%	58,7%	57,6%	55,2%	58,4%	62,4%
- dont emprunts	25,7%	35,3%	31,9%	33,4%	40,4%	34,5%	31,3%
- dont autres	7,0%	6,8%	9,3%	9,0%	4,4%	7,1%	6,3%
Encours de dette au 31/12/2009							
- par habitant	1 356	1 372	1 178	1 260	1 548	1 354	708
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,82	0,97	0,87	0,91	0,97	0,93	0,79
- sur épargne brute	3,35	4,47	4,07	4,85	5,94	4,67	3,73
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	572	578	609	625	745	637	419
Potentiel fiscal / population "DGF"	497	558	631	627	728	623	614
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	72,7%	76,1%	77,5%	72,8%	78,7%	76,4%	64,9%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	91,9%	87,1%	89,5%	88,5%	90,9%	89,3%	88,3%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	72,5%	76,8%	72,9%	77,1%	80,1%	76,6%	62,9%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Evolution 2009/2008 à champ constant : communes touristiques

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes touristiques	Rappel moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	- 2,3%	- 2,3%	- 2,8%	+ 2,7%	- 3,9%	- 2,7%	- 1,1%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	- 3,7%	- 1,4%	- 0,5%	+ 1,7%	+ 1,5%	- 0,8%	+ 0,1%
Charges à caractère général	- 2,6%	- 2,2%	- 0,5%	- 0,5%	+ 0,9%	- 0,9%	- 0,5%
Charges de personnel	- 2,1%	- 0,5%	+ 0,9%	+ 0,8%	+ 2,5%	- 0,5%	+ 0,3%
Charges d'intérêts	- 9,2%	- 7,2%	- 7,7%	- 11,6%	- 10,0%	- 9,9%	- 8,4%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	- 0,1%	- 3,3%	- 5,6%	+ 6,2%	- 12,6%	- 4,7%	- 3,1%
Dépenses d'équipement brut	+ 0,3%	- 4,9%	- 8,3%	+ 4,6%	- 18,6%	- 7,6%	- 3,2%
Remboursements de dette *	- 2,9%	- 3,9%	+ 0,2%	+ 6,5%	+ 0,1%	- 1,0%	- 2,9%
Recettes réelles de fonctionnement	- 3,9%	- 1,9%	- 1,1%	+ 1,8%	+ 1,1%	- 1,1%	- 0,2%
Impôts et taxes	- 2,9%	- 1,0%	- 1,0%	- 0,5%	+ 2,0%	- 1,1%	+ 0,7%
<i>dont produit 4 taxes (voté)</i>	<i>- 3,4%</i>	<i>+ 1,0%</i>	<i>+ 2,8%</i>	<i>+ 4,0%</i>	<i>+ 7,7%</i>	<i>+ 2,6%</i>	<i>+ 5,9%</i>
<i>dont produit 4 taxes (voté) + reversement de fiscalité</i>	<i>- 2,2%</i>	<i>+ 1,1%</i>	<i>+ 3,2%</i>	<i>+ 3,7%</i>	<i>+ 5,7%</i>	<i>+ 2,4%</i>	<i>+ 5,6%</i>
Dotations et participations	- 4,9%	- 3,4%	- 3,0%	- 1,1%	- 0,7%	- 2,4%	- 1,6%
Recettes réelles d'investissement *	- 1,3%	+ 2,1%	- 12,3%	- 5,9%	- 8,1%	- 5,1%	+ 1,9%
Dotations et subventions d'investissement	+ 6,0%	+ 10,7%	+ 6,3%	+ 18,7%	+ 9,6%	+ 10,6%	+ 16,9%
Emprunts *	- 18,5%	- 10,0%	- 32,8%	- 35,6%	- 20,3%	- 23,0%	- 17,6%
Épargne brute	- 4,3%	- 3,9%	- 3,3%	+ 2,0%	- 0,6%	- 2,2%	- 1,6%
Encours de la dette au 31/12	- 6,0%	- 0,2%	- 4,8%	- 2,4%	- 0,1%	- 2,8%	- 1,8%

(1) hors travaux en régie / (2) y compris travaux en régie

* Hors gestion active de la dette

• Communes touristiques

Ensemble des communes touristiques du littoral maritime en 2009

montants en euros par habitant

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Communes "touristiques du littoral maritime"	Rappel moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	58	171	120	62	67	478	35 654
Population totale au 01/01/2009	15 814	195 776	322 642	253 716	451 392	1 239 340	32 041 014
Dépenses réelles totales *	2 167	1 638	1 678	1 900	2 098	1 876	1 139
Recettes réelles totales *	2 204	1 669	1 699	1 942	2 196	1 931	1 162
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	1 222	1 020	1 048	1 211	1 471	1 233	709
- dont charges à caractère général	34,0%	30,8%	29,7%	27,5%	26,4%	28,0%	31,3%
- dont charges de personnel	41,7%	47,4%	48,3%	48,4%	51,1%	49,3%	48,3%
- dont charges d'intérêts	3,7%	3,8%	4,4%	4,1%	4,5%	4,3%	4,2%
- dont autres charges de gestion courante	18,2%	16,7%	15,8%	17,1%	16,0%	16,3%	18,7%
- dont autres	2,4%	1,3%	1,8%	2,9%	2,1%	2,1%	2,3%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,1%	0,5%	0,9%	1,0%	0,9%	0,8%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	1 555	1 282	1 332	1 495	1 742	1 510	899
- dont ventes, produits et prestations	12,9%	7,0%	6,6%	5,6%	7,3%	6,8%	6,1%
- dont dotations et participations	32,3%	31,0%	29,0%	27,7%	22,7%	26,4%	31,6%
<i>dont DGF</i>	(26,0%)	(25,1%)	(23,7%)	(21,7%)	(17,8%)	(21,0%)	(22,3%)
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	(3,3%)	(2,8%)	(2,7%)	(2,2%)	(1,7%)	(2,2%)	(4,5%)
- dont impôts et taxes	38,8%	49,7%	54,3%	56,1%	61,0%	56,7%	52,5%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	(26,4%)	(37,7%)	(39,1%)	(40,5%)	(42,0%)	(40,3%)	(37,4%)
- dont autres produits courants non financiers	9,5%	6,7%	4,4%	4,0%	3,6%	4,4%	4,8%
- dont autres	6,5%	5,6%	5,7%	6,6%	5,4%	5,7%	5,1%
Épargne brute / RRF	21,4%	20,4%	21,3%	19,0%	15,5%	18,3%	21,1%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	945	617	630	690	627	643	430
- dont remboursements de dette *	12,5%	16,9%	19,8%	19,9%	21,9%	20,0%	17,6%
- dont dépenses d'équipement brut	84,7%	78,9%	76,8%	77,2%	71,8%	75,6%	78,8%
- dont autres	2,8%	4,2%	3,4%	2,9%	6,3%	4,4%	3,6%
Recettes réelles d'investissement *	642	374	353	400	407	389	262
- dont dotations et subventions	87,5%	67,9%	65,1%	57,3%	51,6%	59,2%	62,4%
- dont emprunts	7,5%	25,1%	29,7%	36,1%	44,3%	35,5%	31,3%
- dont autres	5,0%	7,0%	5,2%	6,6%	4,1%	5,3%	6,3%
Encours de dette au 31/12/2009							
- par habitant	963	909	1 120	1 261	1 713	1 329	708
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,62	0,71	0,84	0,84	0,98	0,88	0,79
- sur épargne brute	2,89	3,47	3,94	4,44	6,33	4,81	3,73
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	445	518	573	668	790	661	419
Potentiel fiscal / population "DGF"	470	521	554	601	691	605	614
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	53,7%	58,2%	65,5%	60,1%	75,8%	67,9%	64,9%
Coefficient de mobilisation de potentiel fiscal élargi	70,2%	71,9%	80,1%	85,8%	90,3%	84,0%	88,3%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	72,0%	76,3%	78,2%	77,9%	81,4%	79,2%	62,9%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPP n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Évolution 2009/2008 à champ constant : communes touristiques du littoral maritime

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Communes "touristiques du littoral maritime"	Rappel moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	- 14,3%	- 2,6%	- 2,3%	+ 1,2%	- 5,6%	- 4,0%	- 1,1%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	- 3,7%	- 2,8%	- 0,1%	+ 1,3%	- 0,7%	- 1,4%	+ 0,1%
Charges à caractère général	- 6,9%	- 2,9%	- 0,4%	- 1,5%	- 1,6%	- 1,7%	- 0,5%
Charges de personnel	- 2,7%	- 0,9%	+ 0,8%	+ 0,5%	+ 0,8%	- 0,9%	+ 0,3%
Charges d'intérêts	- 3,4%	- 6,6%	- 3,7%	- 12,4%	- 10,5%	- 10,2%	- 8,4%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	- 24,3%	- 1,5%	- 4,7%	+ 2,6%	- 13,9%	- 6,9%	- 3,1%
Dépenses d'équipement brut	- 29,3%	- 1,9%	- 6,5%	+ 0,5%	- 22,1%	- 11,4%	- 3,2%
Remboursements de dette *	+ 4,6%	- 6,7%	+ 3,1%	+ 14,2%	+ 1,3%	+ 2,0%	- 2,9%
Recettes réelles de fonctionnement	- 11,3%	- 3,9%	- 1,2%	+ 0,8%	- 0,7%	- 1,9%	- 0,2%
Impôts et taxes	- 8,0%	- 0,8%	- 1,6%	- 1,8%	- 1,0%	- 2,7%	+ 0,7%
<i>dont produit 4 taxes (voté)</i>	- 2,4%	+ 1,1%	+ 1,5%	+ 4,2%	+ 4,9%	+ 1,6%	+ 5,9%
<i>dont produit 4 taxes (voté) + reversement de fiscalité</i>	- 2,7%	+ 1,7%	+ 2,6%	+ 3,0%	+ 3,7%	+ 1,3%	+ 5,6%
Dotations et participations	- 7,2%	- 2,7%	- 2,9%	- 1,3%	- 1,6%	- 2,3%	- 1,6%
Recettes réelles d'investissement *	- 15,9%	- 2,5%	- 16,6%	- 2,2%	- 6,5%	- 7,9%	+ 1,9%
Dotations et subventions d'investissement	+ 3,7%	+ 15,3%	+ 12,6%	+ 25,9%	+ 9,3%	+ 15,3%	+ 16,9%
Emprunts *	- 75,8%	- 31,2%	- 45,2%	- 32,6%	- 14,2%	- 29,3%	- 17,6%
Épargne brute	- 31,2%	- 7,9%	- 5,1%	- 1,1%	- 0,7%	- 3,7%	- 1,6%
Encours de la dette au 31/12	- 13,5%	- 5,4%	- 5,4%	- 2,4%	- 2,2%	- 5,1%	- 1,8%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPP n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

• Communes touristiques

Ensemble des communes "supports stations de sports d'hiver" en 2009

montants en euros par habitant

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "stations de sports d'hiver"	Rappel moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	128	136	27	8	9	308	35 654
Population totale au 01/01/2009	37 300	136 979	73 377	33 003	70 001	350 660	32 041 014
Dépenses réelles totales *	4 036	4 089	3 256	2 704	2 801	3 522	1 139
Recettes réelles totales *	4 207	4 201	3 233	2 685	2 791	3 575	1 162
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	2 336	2 405	1 986	1 738	1 843	2 135	709
- dont charges à caractère général	34,0%	32,2%	30,3%	29,4%	29,2%	31,3%	31,3%
- dont charges de personnel	27,0%	30,1%	33,9%	36,0%	43,6%	33,3%	48,3%
- dont charges d'intérêts	4,9%	5,9%	5,3%	5,3%	4,5%	5,4%	4,2%
- dont autres charges de gestion courante	30,1%	27,6%	28,5%	26,9%	19,4%	26,6%	18,7%
- dont autres	4,0%	4,2%	1,9%	2,4%	3,3%	3,4%	2,3%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,2%	0,3%	0,4%	0,4%	0,2%	0,3%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	3 048	3 088	2 583	2 236	2 212	2 723	899
- dont ventes, produits et prestations	10,0%	8,1%	6,3%	7,3%	6,8%	7,7%	6,1%
- dont dotations et participations	28,5%	24,1%	24,0%	26,1%	23,1%	24,6%	31,6%
<i>dont DGF</i>	(19,6%)	(20,1%)	(20,4%)	(20,3%)	(18,4%)	(19,8%)	(22,3%)
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	(5,7%)	(1,8%)	(1,7%)	(2,6%)	(1,2%)	(2,2%)	(4,5%)
- dont impôts et taxes	47,6%	53,7%	60,2%	58,4%	63,8%	56,3%	52,5%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	(37,5%)	(42,2%)	(46,4%)	(44,5%)	(45,6%)	(43,2%)	(37,4%)
- dont autres produits courants non financiers	9,8%	9,4%	6,1%	5,9%	4,0%	7,6%	4,8%
- dont autres	4,0%	4,7%	3,5%	2,4%	2,3%	3,8%	5,1%
Épargne brute / RRF	23,3%	22,1%	23,1%	22,3%	16,7%	21,6%	21,1%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	1 700	1 684	1 270	966	958	1 387	430
- dont remboursements de dette *	22,4%	19,0%	24,0%	23,0%	21,3%	21,0%	17,6%
- dont dépenses d'équipement brut	74,2%	69,8%	70,1%	69,1%	74,8%	71,1%	78,8%
- dont autres	3,4%	11,2%	6,0%	8,0%	3,9%	8,0%	3,6%
Recettes réelles d'investissement *	1 139	1 067	635	449	569	826	262
- dont dotations et subventions	54,8%	47,8%	49,9%	67,5%	48,5%	50,3%	62,4%
- dont emprunts	36,8%	43,6%	26,1%	18,7%	43,4%	38,5%	31,3%
- dont autres	8,4%	8,6%	24,0%	13,8%	8,1%	11,3%	6,3%
Encours de dette au 31/12/2009							
- par habitant	3 096	3 785	2 486	2 279	2 264	2 995	708
- sur recettes réelles de fonctionnement	1,02	1,23	0,96	1,02	1,02	1,10	0,79
- sur épargne brute	4,35	5,54	4,16	4,58	6,14	5,09	3,73
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	1 194	1 329	1 233	1 037	1 051	1 212	419
Potentiel fiscal / population "DGF"	572	696	783	807	891	733	614
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	90,2%	92,9%	97,8%	98,1%	88,7%	93,3%	64,9%
Coefficient de mobilisation de potentiel fiscal élargi	110,9%	106,5%	103,4%	101,3%	95,0%	103,9%	88,3%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	76,3%	81,6%	90,0%	88,8%	91,1%	84,7%	62,9%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Évolution 2009/2008 à champ constant : communes "supports stations de sports d'hiver"

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "stations de sports d'hiver"	Rappel moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	- 2,3%	- 3,7%	- 3,0%	- 2,0%	+ 9,1%	- 2,1%	- 1,1%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	- 5,0%	- 1,1%	- 2,0%	- 0,1%	+ 17,9%	+ 0,5%	+ 0,1%
Charges à caractère général	+ 0,6%	- 2,1%	+ 0,6%	+ 3,4%	+ 10,7%	+ 0,4%	- 0,5%
Charges de personnel	- 3,6%	- 1,4%	- 1,0%	+ 0,5%	+ 14,8%	+ 1,9%	+ 0,3%
Charges d'intérêts	- 11,1%	- 9,8%	- 15,6%	- 15,9%	+ 1,2%	- 11,0%	- 8,4%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	+ 1,7%	- 7,4%	- 4,2%	- 4,7%	- 4,4%	- 5,8%	- 3,1%
Dépenses d'équipement brut	+ 4,3%	- 10,4%	- 7,4%	- 11,6%	- 4,3%	- 7,9%	- 3,2%
Remboursements de dette *	- 3,8%	- 6,7%	- 1,6%	- 4,4%	+ 4,3%	- 4,4%	- 2,9%
Recettes réelles de fonctionnement	- 1,3%	- 2,2%	- 2,8%	+ 0,0%	+ 11,3%	- 0,7%	- 0,2%
Impôts et taxes	- 1,5%	- 1,4%	- 1,5%	+ 0,9%	+ 18,0%	+ 1,3%	+ 0,7%
<i>dont produit 4 taxes (voté)</i>	- 2,4%	+ 0,3%	+ 6,1%	- 0,2%	+ 24,2%	+ 3,9%	+ 5,9%
<i>dont produit 4 taxes (voté) + reversement de fiscalité</i>	- 2,0%	+ 0,3%	+ 7,7%	+ 2,7%	+ 23,4%	+ 4,5%	+ 5,6%
Dotations et participations	- 4,9%	- 5,8%	- 6,2%	- 3,2%	- 1,2%	- 5,4%	- 1,6%
Recettes réelles d'investissement *	+ 3,5%	- 2,0%	- 1,2%	- 25,5%	+ 9,7%	+ 9,7%	+ 1,9%
Dotations et subventions d'investissement	+ 3,3%	+ 6,5%	+ 16,7%	+ 13,9%	- 0,2%	+ 6,3%	+ 16,9%
Emprunts *	+ 4,3%	- 11,1%	- 47,0%	- 66,1%	+ 21,6%	- 16,3%	- 17,6%
Épargne brute	+ 13,6%	- 6,0%	- 5,4%	+ 0,5%	- 13,2%	- 4,9%	- 1,6%
Encours de la dette au 31/12	- 3,7%	+ 2,7%	- 10,0%	- 8,0%	+ 15,4%	- 0,5%	- 1,8%

• Communes « rurales » / périurbaines / pôles urbains

Ensemble des communes appartenant à l'espace à dominante rurale en 2009

	montants en euros par habitant					Ensemble communes "rurales"	Rappel moyenne des communes de métropole
	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.		
Nombre total de communes	15 743	6 103	872	317	290	23 325	35 654
Population totale au 01/01/2009	3 320 282	5 736 612	2 269 543	1 314 890	1 937 594	14 578 921	32 041 014
Dépenses réelles totales *	1 094	1 087	1 242	1 325	1 461	1 184	1 139
Recettes réelles totales *	1 117	1 112	1 277	1 354	1 510	1 214	1 162
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	608	640	771	852	973	716	709
- dont charges à caractère général	32,8%	31,4%	30,1%	28,9%	27,1%	30,4%	31,3%
- dont charges de personnel	33,4%	42,0%	46,8%	49,1%	52,0%	43,7%	48,3%
- dont charges d'intérêts	3,5%	4,4%	4,5%	4,5%	4,7%	4,3%	4,2%
- dont autres charges de gestion courante	27,5%	20,2%	17,1%	15,7%	14,9%	19,7%	18,7%
- dont autres	2,8%	1,9%	1,4%	1,8%	1,3%	1,9%	2,3%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,3%	0,5%	0,8%	1,2%	1,0%	0,7%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	816	830	992	1 058	1 180	919	899
- dont ventes, produits et prestations	6,6%	6,1%	5,9%	5,6%	5,7%	6,0%	6,1%
- dont dotations et participations	39,4%	35,0%	32,6%	31,0%	30,4%	34,3%	31,6%
<i>dont DGF</i>	(26,9%)	(26,2%)	(24,8%)	(23,3%)	(22,5%)	(25,2%)	(22,3%)
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	(7,5%)	(5,4%)	(4,5%)	(4,0%)	(3,9%)	(5,3%)	(4,5%)
- dont impôts et taxes	38,7%	46,5%	51,5%	55,0%	56,4%	48,3%	52,5%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	(29,5%)	(36,1%)	(38,8%)	(39,5%)	(42,1%)	(36,6%)	(37,4%)
- dont autres produits courants non financiers	9,4%	6,9%	4,9%	3,6%	3,1%	6,1%	4,8%
- dont autres	5,9%	5,5%	5,2%	4,8%	4,5%	5,3%	5,1%
Épargne brute / RRF	25,5%	22,9%	22,3%	19,4%	17,6%	22,1%	21,1%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	486	447	471	473	489	468	430
- dont remboursements de dette *	13,9%	17,6%	19,8%	20,2%	23,1%	18,1%	17,6%
- dont dépenses d'équipement brut	82,5%	78,2%	76,5%	76,1%	71,3%	77,8%	78,8%
- dont autres	3,6%	4,2%	3,7%	3,7%	5,6%	4,1%	3,6%
Recettes réelles d'investissement *	300	279	277	281	306	287	262
- dont dotations et subventions	67,1%	61,4%	61,6%	60,7%	55,6%	61,9%	62,4%
- dont emprunts	26,9%	32,1%	31,4%	32,8%	37,8%	31,6%	31,3%
- dont autres	6,0%	6,6%	7,0%	6,5%	6,6%	6,5%	6,3%
Encours de dette au 31/12/2009							
- par habitant	524	697	856	988	1 147	768	708
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,64	0,84	0,86	0,93	0,97	0,84	0,79
- sur épargne brute	2,51	3,67	3,87	4,80	5,52	3,79	3,73
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	255	340	454	520	598	389	419
Potentiel fiscal / population "DGF"	404	502	610	686	720	541	614
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	53,6%	62,7%	69,9%	72,3%	81,0%	65,5%	64,9%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	76,0%	81,3%	85,1%	88,1%	94,6%	84,0%	88,3%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	68,8%	68,7%	71,1%	68,5%	72,8%	69,9%	62,9%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Évolution 2009/2008 à champ constant : communes appartenant à l'espace à dominante rurale

	montants en euros par habitant					Ensemble communes "rurales"	Rappel moyenne des communes de métropole
	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.		
Dépenses réelles totales *	- 1,0%	- 1,8%	- 2,0%	+ 0,5%	- 0,9%	- 1,7%	- 1,1%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	- 1,5%	- 0,6%	+ 0,5%	+ 2,1%	+ 1,4%	- 0,6%	+ 0,1%
Charges à caractère général	- 2,2%	- 1,2%	+ 0,5%	+ 1,9%	+ 1,6%	- 0,7%	- 0,5%
Charges de personnel	- 1,4%	+ 0,1%	+ 1,4%	+ 2,6%	+ 2,7%	- 0,0%	+ 0,3%
Charges d'intérêts	- 4,6%	- 6,0%	- 8,0%	- 9,4%	- 7,3%	- 7,8%	- 8,4%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	- 0,1%	- 3,0%	- 4,7%	- 0,4%	- 3,5%	- 2,7%	- 3,1%
Dépenses d'équipement brut	+ 0,3%	- 3,2%	- 6,7%	- 2,8%	- 10,4%	- 4,1%	- 3,2%
Remboursements de dette *	- 2,7%	- 5,0%	- 2,6%	- 3,4%	+ 5,6%	- 2,7%	- 2,9%
Recettes réelles de fonctionnement	- 2,3%	- 1,0%	+ 0,8%	+ 1,4%	+ 1,4%	- 0,8%	- 0,2%
Impôts et taxes	- 2,0%	+ 0,3%	+ 2,0%	+ 2,7%	+ 2,8%	+ 0,1%	+ 0,7%
<i>dont produit 4 taxes (voté)</i>	- 0,1%	+ 1,6%	+ 2,8%	+ 4,4%	+ 6,2%	+ 1,9%	+ 5,9%
<i>dont produit 4 taxes (voté) + reversement fiscalité</i>	+ 0,2%	+ 1,6%	+ 3,7%	+ 4,5%	+ 5,1%	+ 1,9%	+ 5,6%
Dotations et participations	- 2,0%	- 2,3%	- 2,0%	- 1,1%	- 0,0%	- 1,9%	- 1,6%
Recettes réelles d'investissement *	+ 3,0%	+ 2,5%	- 4,3%	- 3,5%	- 1,8%	+ 0,1%	+ 1,9%
Dotations et subventions d'investissement	+ 9,9%	+ 14,3%	+ 16,9%	+ 19,1%	+ 26,6%	+ 15,5%	+ 16,9%
Emprunts *	- 7,7%	- 13,8%	- 28,3%	- 28,7%	- 28,0%	- 20,0%	- 17,6%
Épargne brute	- 4,5%	- 2,5%	+ 1,9%	- 1,2%	+ 1,5%	- 1,6%	- 1,6%
Encours de la dette au 31/12	- 2,5%	- 1,7%	- 3,0%	- 1,1%	- 0,8%	- 2,9%	- 1,8%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie / (2) y compris travaux en régie

• Communes « rurales » / périurbaines / pôles urbains

Ensemble des communes appartenant à un pôle urbain en 2009

	montants en euros par habitant						Ensemble communes "pôles urbains"	Rappel moyenne des communes de métropole
	Moins de 500	De 500 à moins de	De 2 000 à moins de	De 3 500 à moins de	De 5 000 à moins de			
	habitants	2 000 hab.	3 500 hab.	5 000 hab.	10 000 hab.			
Nombre total de communes	47	596	455	297	543	1 938	35 654	
Population totale au 01/01/2009	18 748	742 190	1 232 467	1 253 481	3 850 264	7 097 150	32 041 014	
Dépenses réelles totales *	867	950	1 081	1 159	1 397	1 252	1 139	
Recettes réelles totales *	854	982	1 112	1 199	1 432	1 286	1 162	
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	499	576	684	797	967	846	709	
- dont charges à caractère général	31,1%	31,8%	31,0%	28,9%	27,6%	28,6%	31,3%	
- dont charges de personnel	39,3%	45,4%	48,9%	50,9%	53,6%	51,9%	48,3%	
- dont charges d'intérêts	2,2%	3,8%	3,7%	3,4%	3,5%	3,5%	4,2%	
- dont autres charges de gestion courante	25,5%	17,0%	14,8%	14,9%	13,8%	14,4%	18,7%	
- dont autres	2,0%	2,0%	1,6%	1,9%	1,5%	1,6%	2,3%	
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,2%	0,3%	0,4%	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%	
Recettes réelles de fonctionnement	666	746	875	971	1 167	1 036	899	
- dont ventes, produits et prestations	7,3%	5,6%	5,4%	6,0%	5,9%	5,8%	6,1%	
- dont dotations et participations	25,0%	28,0%	25,7%	26,4%	26,2%	26,3%	31,6%	
<i>dont DGF</i>	<i>(18,2%)</i>	<i>(20,2%)</i>	<i>(18,4%)</i>	<i>(18,4%)</i>	<i>(18,6%)</i>	<i>(18,6%)</i>	<i>(22,3%)</i>	
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	<i>(4,1%)</i>	<i>(3,9%)</i>	<i>(3,2%)</i>	<i>(2,9%)</i>	<i>(2,9%)</i>	<i>(3,0%)</i>	<i>(4,5%)</i>	
- dont impôts et taxes	55,2%	57,2%	60,9%	60,1%	61,0%	60,6%	52,5%	
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	<i>(34,1%)</i>	<i>(39,6%)</i>	<i>(40,1%)</i>	<i>(38,5%)</i>	<i>(38,1%)</i>	<i>(38,5%)</i>	<i>(37,4%)</i>	
- dont autres produits courants non financiers	6,4%	4,3%	3,1%	3,1%	2,3%	2,7%	4,8%	
- dont autres	6,0%	4,9%	4,9%	4,5%	4,6%	4,6%	5,1%	
Épargne brute / RRF	25,1%	22,9%	21,8%	17,9%	17,1%	18,4%	21,1%	
Dépenses réelles d'investissement *(2)	368	374	398	362	430	406	430	
- dont remboursements de dette *	10,1%	15,4%	16,0%	18,4%	18,7%	17,8%	17,6%	
- dont dépenses d'équipement brut	87,5%	81,9%	81,2%	78,2%	77,7%	78,8%	78,8%	
- dont autres	2,4%	2,7%	2,8%	3,4%	3,6%	3,3%	3,6%	
Recettes réelles d'investissement *	187	234	230	218	255	242	262	
- dont dotations et subventions	67,5%	64,9%	64,7%	62,0%	57,6%	60,2%	62,4%	
- dont emprunts	29,5%	29,7%	31,0%	31,2%	34,4%	32,9%	31,3%	
- dont autres	3,0%	5,3%	4,3%	6,8%	8,0%	6,9%	6,3%	
Encours de dette au 31/12/2009								
- par habitant	285	529	628	654	873	755	708	
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,43	0,71	0,72	0,67	0,75	0,73	0,79	
- sur épargne brute	1,70	3,10	3,29	3,76	4,37	3,96	3,73	
Fiscalité								
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	327	387	488	521	648	570	419	
Potential fiscal / population "DGF"	780	701	795	787	893	837	614	
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	41,2%	54,3%	57,5%	70,4%	73,8%	68,2%	64,9%	
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	70,5%	83,4%	94,9%	97,9%	104,5%	99,8%	88,3%	
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	45,9%	53,2%	50,3%	52,3%	52,4%	52,1%	62,9%	

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMPF n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Évolution 2009/2008 à champ constant : communes appartenant à un pôle urbain

	montants en euros par habitant						Ensemble communes "pôles urbains"	Rappel moyenne des communes de métropole
	Moins de 500	De 500 à moins de	De 2 000 à moins de	De 3 500 à moins de	De 5 000 à moins de			
	habitants	2 000 hab.	3 500 hab.	5 000 hab.	10 000 hab.			
Dépenses réelles totales *	- 1,5%	+ 2,2%	- 0,9%	- 0,8%	+ 0,9%	+ 0,1%	- 1,1%	
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	+ 2,9%	+ 2,2%	+ 2,1%	+ 1,3%	+ 2,6%	+ 1,9%	+ 0,1%	
Charges à caractère général	+ 2,9%	+ 3,4%	+ 2,6%	+ 1,0%	+ 2,8%	+ 2,3%	- 0,5%	
Charges de personnel	+ 1,0%	+ 2,3%	+ 2,3%	+ 1,3%	+ 3,5%	+ 2,3%	+ 0,3%	
Intérêts	- 5,6%	- 4,6%	- 5,1%	- 11,5%	- 9,4%	- 9,1%	- 8,4%	
Dépenses réelles d'investissement *(2)	- 6,8%	+ 2,7%	- 5,0%	- 4,7%	- 1,6%	- 2,6%	- 3,1%	
Dépenses d'équipement brut	- 4,7%	+ 4,1%	- 3,5%	- 6,3%	- 3,2%	- 3,4%	- 3,2%	
Remboursements de dette *	- 24,3%	- 4,2%	- 7,3%	- 0,4%	- 1,6%	- 3,1%	- 2,9%	
Recettes réelles de fonctionnement	- 7,5%	+ 0,5%	+ 1,1%	+ 1,2%	+ 2,8%	+ 1,8%	- 0,2%	
Impôts et taxes	- 3,8%	+ 2,5%	+ 1,5%	+ 1,7%	+ 3,8%	+ 2,7%	+ 0,7%	
<i>dont produit 4 taxes (voté)</i>	<i>- 1,1%</i>	<i>+ 4,3%</i>	<i>+ 3,6%</i>	<i>+ 4,7%</i>	<i>+ 6,9%</i>	<i>+ 5,4%</i>	<i>+ 5,9%</i>	
<i>dont produit 4 taxes (voté) + reversement fiscalité</i>	<i>- 0,4%</i>	<i>+ 3,7%</i>	<i>+ 2,7%</i>	<i>+ 3,2%</i>	<i>+ 5,9%</i>	<i>+ 4,7%</i>	<i>+ 5,6%</i>	
Dotations et participations	- 1,6%	- 3,4%	- 0,8%	- 1,3%	- 0,4%	- 0,9%	- 1,6%	
Recettes réelles d'investissement *	- 18,5%	+ 15,5%	+ 2,6%	+ 6,3%	+ 5,9%	+ 5,8%	+ 1,9%	
Dotations et subventions d'investissement	- 4,1%	+ 18,2%	+ 22,5%	+ 16,6%	+ 22,8%	+ 20,9%	+ 16,9%	
Emprunts *	- 24,8%	+ 10,6%	- 14,3%	- 1,7%	- 11,4%	- 9,7%	- 17,6%	
Épargne brute	- 28,9%	- 4,5%	- 2,3%	+ 0,7%	+ 3,9%	+ 1,4%	- 1,6%	
Encours de la dette au 31/12	+ 2,2%	+ 1,0%	- 0,0%	- 1,4%	+ 1,3%	+ 0,2%	- 1,8%	

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie / (2) y compris travaux en régie

• Communes « rurales » / périurbaines / pôles urbains

Ensemble des communes périurbaines en 2009

	montants en euros par habitant						Rappel
	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "périurbaines"	moyenne des communes de métropole
Nombre total de communes	4 394	4 726	814	255	208	10 397	35 654
Population totale au 01/01/2009	1 227 600	4 625 542	2 107 461	1 047 334	1 371 040	10 378 977	32 041 014
Dépenses réelles totales *	875	898	1 027	1 158	1 262	996	1 139
Recettes réelles totales *	889	920	1 046	1 196	1 312	1 022	1 162
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	483	521	626	745	854	604	709
- dont charges à caractère général	31,8%	31,4%	32,0%	29,5%	28,2%	30,7%	31,3%
- dont charges de personnel	32,1%	42,6%	47,3%	49,7%	53,5%	45,5%	48,3%
- dont charges d'intérêts	3,1%	4,0%	4,2%	4,3%	3,8%	4,0%	4,2%
- dont autres charges de gestion courante	31,1%	20,4%	15,4%	15,6%	13,5%	18,5%	18,7%
- dont autres	1,8%	1,5%	1,1%	1,0%	1,0%	1,3%	2,3%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,2%	0,4%	0,5%	0,7%	0,6%	0,5%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	642	679	803	935	1 035	773	899
- dont ventes, produits et prestations	6,0%	6,2%	6,3%	6,6%	7,0%	6,4%	6,1%
- dont dotations et participations	38,3%	33,7%	30,9%	29,8%	28,0%	32,1%	31,6%
<i>dont DGF</i>	<i>(24,9%)</i>	<i>(24,4%)</i>	<i>(23,0%)</i>	<i>(22,0%)</i>	<i>(20,1%)</i>	<i>(23,1%)</i>	<i>(22,3%)</i>
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	<i>(8,5%)</i>	<i>(5,4%)</i>	<i>(3,9%)</i>	<i>(3,2%)</i>	<i>(3,0%)</i>	<i>(4,7%)</i>	<i>(4,5%)</i>
- dont impôts et taxes	42,8%	49,7%	54,2%	55,5%	58,7%	52,3%	52,5%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	<i>(31,4%)</i>	<i>(37,2%)</i>	<i>(39,1%)</i>	<i>(40,3%)</i>	<i>(40,3%)</i>	<i>(37,9%)</i>	<i>(37,4%)</i>
- dont autres produits courants non financiers	7,6%	5,1%	3,7%	3,0%	2,8%	4,4%	4,8%
- dont autres	5,3%	5,3%	4,9%	5,1%	3,6%	4,9%	5,1%
Épargne brute / RRF	24,8%	23,3%	22,1%	20,4%	17,5%	21,8%	21,1%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	393	377	401	414	408	392	430
- dont remboursements de dette *	12,9%	15,7%	17,3%	19,8%	19,0%	16,6%	17,6%
- dont dépenses d'équipement brut	83,5%	81,7%	80,1%	77,9%	76,4%	80,4%	78,8%
- dont autres	3,6%	2,6%	2,6%	2,3%	4,6%	3,0%	3,6%
Recettes réelles d'investissement *	247	238	239	249	250	242	262
- dont dotations et subventions	68,8%	65,8%	65,1%	59,7%	62,2%	64,9%	62,4%
- dont emprunts	24,8%	29,3%	29,7%	33,2%	32,7%	29,7%	31,3%
- dont autres	6,4%	5,0%	5,2%	7,1%	5,1%	5,4%	6,3%
Encours de dette au 31/12/2009							
- par habitant	372	511	652	776	834	593	708
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,58	0,75	0,81	0,83	0,81	0,77	0,79
- sur épargne brute	2,34	3,24	3,68	4,07	4,62	3,52	3,73
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	221	300	395	473	532	358	419
Potentiel fiscal / population "DGF"	405	504	594	634	703	550	614
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	51,0%	57,1%	68,0%	72,7%	73,8%	61,6%	64,9%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	67,3%	75,8%	85,5%	97,5%	100,1%	83,7%	88,3%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	72,2%	66,9%	64,1%	62,3%	61,8%	65,0%	62,9%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMFP n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Evolution 2009/2008 à champ constant : communes périurbaines

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble communes "périurbaines"	Rappel moyenne des communes de métropole
Dépenses réelles totales *	- 0,5%	- 0,3%	- 1,7%	+ 0,4%	- 1,7%	- 1,0%	- 1,1%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	- 2,4%	+ 0,2%	+ 0,4%	+ 1,2%	- 0,1%	- 0,2%	+ 0,1%
Charges à caractère général	- 3,1%	+ 0,0%	+ 1,0%	+ 0,9%	- 0,1%	- 0,2%	+ 0,5%
Charges de personnel	- 2,4%	+ 0,7%	+ 1,7%	+ 2,7%	+ 2,1%	+ 0,8%	+ 0,3%
Intérêts	- 6,8%	- 5,2%	- 7,9%	- 7,7%	- 11,3%	- 7,7%	- 8,4%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	+ 2,2%	- 0,7%	- 4,3%	- 0,3%	- 4,2%	- 1,7%	- 3,1%
Dépenses d'équipement brut	+ 2,5%	- 0,6%	- 4,8%	+ 1,1%	- 7,1%	- 1,9%	- 3,2%
Remboursements de dette *	- 1,1%	- 2,6%	- 5,9%	- 1,1%	+ 3,3%	- 2,5%	- 2,9%
Recettes réelles de fonctionnement	- 4,9%	- 0,6%	+ 0,3%	+ 1,7%	- 0,5%	- 0,8%	- 0,2%
Impôts et taxes	- 4,1%	+ 0,3%	+ 1,0%	+ 3,1%	+ 0,6%	+ 0,2%	+ 0,7%
<i>dont produit 4 taxes (voté)</i>	<i>- 0,4%</i>	<i>+ 2,6%</i>	<i>+ 2,8%</i>	<i>+ 5,9%</i>	<i>+ 4,7%</i>	<i>+ 2,9%</i>	<i>+ 5,9%</i>
<i>dont produit 4 taxes (voté) + reversement fiscalité</i>	<i>- 0,5%</i>	<i>+ 2,3%</i>	<i>+ 2,5%</i>	<i>+ 4,5%</i>	<i>+ 3,1%</i>	<i>+ 2,3%</i>	<i>+ 5,6%</i>
Dotations et participations	- 2,8%	- 1,6%	- 1,8%	+ 0,6%	- 0,5%	- 1,6%	- 1,6%
Recettes réelles d'investissement *	+ 2,2%	+ 3,9%	- 3,4%	+ 3,5%	+ 1,3%	+ 1,7%	+ 1,9%
Dotations et subventions d'investissement	+ 8,6%	+ 16,9%	+ 18,2%	+ 17,7%	+ 20,6%	+ 16,4%	+ 16,9%
Emprunts *	- 12,5%	- 16,2%	- 29,3%	- 18,5%	- 22,5%	- 20,0%	- 17,6%
Épargne brute	- 11,6%	- 3,4%	+ 0,0%	+ 3,7%	- 2,5%	- 2,9%	- 1,6%
Encours de la dette au 31/12	- 3,7%	- 1,5%	- 3,0%	- 1,9%	- 2,6%	- 2,5%	- 1,8%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie / (2) y compris travaux en régie

• Communes de montagne

Ensemble des communes de montagne non touristiques en 2009

	montants en euros par habitant					Ensemble communes "montagne non touristiques"	Rappel moyenne des communes de métropole
	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.		
Nombre total de communes	3 284	1 029	113	38	37	4 501	35 654
Population totale au 01/01/2009	624 758	944 536	296 456	155 051	250 543	2 271 344	32 041 014
Dépenses réelles totales *	1 478	1 080	1 133	1 171	1 433	1 242	1 139
Recettes réelles totales *	1 498	1 096	1 154	1 212	1 445	1 260	1 162
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	753	597	650	753	895	691	709
- dont charges à caractère général	35,4%	32,4%	31,2%	30,3%	26,4%	32,1%	31,3%
- dont charges de personnel	34,7%	41,3%	45,4%	48,7%	51,6%	41,9%	48,3%
- dont charges d'intérêts	3,7%	4,9%	5,0%	4,7%	4,7%	4,5%	4,2%
- dont autres charges de gestion courante	24,3%	20,0%	17,2%	15,1%	16,8%	20,1%	18,7%
- dont autres	1,9%	1,4%	1,1%	1,2%	0,5%	1,4%	2,3%
Part des travaux en régie dans les dépenses	0,3%	0,5%	0,9%	0,9%	1,0%	0,6%	0,6%
Recettes réelles de fonctionnement	1 030	790	849	962	1 115	911	899
- dont ventes, produits et prestations	7,9%	6,6%	6,0%	5,9%	5,6%	6,7%	6,1%
- dont dotations et participations	40,4%	35,3%	30,5%	29,4%	29,4%	35,1%	31,6%
<i>dont DGF</i>	(29,3%)	(26,7%)	(22,8%)	(21,5%)	(21,9%)	(26,0%)	(22,3%)
<i>dont attributions de péréquation et de compensation</i>	(6,1%)	(4,1%)	(3,3%)	(2,7%)	(3,1%)	(4,4%)	(4,5%)
- dont impôts et taxes	35,6%	45,7%	53,6%	55,4%	56,7%	45,7%	52,5%
<i>dont produit voté 4 taxes</i>	(26,2%)	(34,8%)	(37,0%)	(37,8%)	(37,8%)	(33,0%)	(37,4%)
- dont autres produits courants non financiers	10,6%	7,1%	5,2%	5,3%	3,5%	7,3%	4,8%
- dont autres	5,6%	5,4%	4,7%	4,0%	4,8%	5,2%	5,1%
Épargne brute / RRF	26,9%	24,3%	23,5%	21,7%	19,8%	24,2%	21,1%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	725	482	484	418	538	551	430
- dont remboursements de dette *	12,0%	16,0%	16,0%	19,8%	22,2%	15,5%	17,6%
- dont dépenses d'équipement brut	85,3%	80,7%	78,5%	77,8%	72,9%	81,1%	78,8%
- dont autres	2,6%	3,2%	5,4%	2,4%	4,8%	3,4%	3,6%
Recettes réelles d'investissement *	466	300	289	251	311	342	262
- dont dotations et subventions	71,3%	66,4%	66,7%	62,3%	53,4%	66,8%	62,4%
- dont emprunts	21,9%	28,0%	24,8%	30,4%	38,4%	26,5%	31,3%
- dont autres	6,8%	5,6%	8,5%	7,3%	8,1%	6,7%	6,3%
Encours de dette au 31/12/2009							
- par habitant	681	695	785	847	1 063	754	708
- sur recettes réelles de fonctionnement	0,66	0,88	0,92	0,88	0,95	0,83	0,79
- sur épargne brute	2,46	3,62	3,94	4,06	4,82	3,42	3,73
Fiscalité							
Produit 4 taxes + reversement fiscalité	292	320	416	480	587	365	419
Potentiel fiscal / population "DGF"	391	504	687	750	787	535	614
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	61,7%	60,7%	56,8%	68,2%	83,3%	63,1%	64,9%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	75,4%	74,3%	77,5%	80,7%	95,7%	78,6%	88,3%
Produit 4 taxes com. / produit com. + gpmt	73,2%	70,4%	61,7%	64,8%	62,0%	67,8%	62,9%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMFP n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Évolution 2009/2008 à champ constant : communes de montagne non touristiques

	montants en euros par habitant					Ensemble communes "montagne non touristiques"	Rappel moyenne des communes de métropole
	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.		
Dépenses réelles totales *	- 0,8%	- 1,8%	- 2,5%	- 2,3%	- 0,2%	- 1,4%	- 1,1%
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	- 1,5%	- 1,3%	+ 0,3%	+ 0,0%	+ 0,3%	- 1,1%	+ 0,1%
Charges à caractère général	- 1,3%	- 1,3%	+ 1,1%	+ 0,7%	+ 0,9%	- 0,6%	- 0,5%
Charges de personnel	- 0,9%	- 0,4%	+ 0,2%	+ 1,6%	+ 1,4%	- 0,7%	+ 0,3%
Intérêts de la dette	- 5,6%	- 7,3%	- 4,0%	- 3,6%	- 10,3%	- 6,5%	- 8,4%
Dépenses réelles d'investissement *(2)	+ 0,3%	- 2,0%	- 5,3%	- 4,7%	+ 0,6%	- 1,1%	- 3,1%
Dépenses d'équipement brut	- 0,2%	- 0,3%	- 7,2%	- 4,7%	- 2,7%	- 1,1%	- 3,2%
Remboursements de dette *	- 1,1%	- 12,4%	- 12,2%	- 8,4%	+ 17,2%	- 5,1%	- 2,9%
Recettes réelles de fonctionnement	- 2,8%	- 1,9%	- 1,0%	+ 2,0%	+ 1,1%	- 1,6%	- 0,2%
Impôts et taxes	- 2,2%	- 1,2%	+ 0,9%	+ 2,0%	+ 0,7%	- 1,3%	+ 0,7%
dont produit 4 taxes (voté)	- 0,9%	+ 0,2%	+ 1,3%	+ 3,3%	+ 3,9%	+ 0,5%	+ 5,9%
dont produit 4 taxes (voté) + reversement fiscalité	- 0,7%	+ 0,2%	+ 1,7%	+ 2,3%	+ 2,3%	- 0,0%	+ 5,6%
Dotations et participations	- 3,1%	- 2,5%	- 3,5%	- 1,2%	- 0,8%	- 2,3%	- 1,6%
Recettes réelles d'investissement *	+ 0,4%	- 3,2%	- 8,6%	- 17,7%	- 3,0%	- 3,0%	+ 1,9%
Dotations et subventions d'investissement	+ 3,0%	+ 7,4%	+ 17,7%	+ 8,0%	+ 38,4%	+ 9,2%	+ 16,9%
Emprunts *	- 10,1%	- 20,9%	- 46,5%	- 44,2%	- 15,3%	- 22,8%	- 17,6%
Épargne brute	- 6,2%	- 3,7%	- 5,2%	+ 9,6%	+ 4,1%	- 3,0%	- 1,6%
Encours de la dette au 31/12	- 3,4%	- 3,8%	- 4,6%	- 2,0%	- 0,7%	- 3,1%	- 1,8%

* Hors gestion active de la dette

(1) hors travaux en régie, (2) y compris travaux en régie, (3) le CMFP n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un EPCI à TPU.

Ratios financiers 2009

Remarque : cette année, le calcul des ratios a été effectué sur un champ d'étude excluant 9 communes de moins de 10 000 habitants : 6 communes de moins de 10 000 habitants manquent dans la base de données fournie par la DGFIP et il a été décidé d'exclure 3 communes dont la situation financière est exceptionnelle (niveau d'endettement particulièrement élevé par rapport aux recettes de fonctionnement) et dont l'influence sur les moyennes par strate et par région peut s'avérer trompeuse.

Les volumes en euros cités dans la première partie de ce guide comprennent bien entendu l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants avec extrapolation pour les communes manquantes.
Pour les définitions et modes de calculs, se référer à l'annexe 1 page 29 du guide.

■ Volume du budget communal

1 – Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette / population

1 bis - Dépenses réelles totales / population

■ Dépenses de fonctionnement

*1 – Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / population

2 – Charges de gestion générale / dépenses réelles de fonctionnement

**3 – Frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

4 – Intérêts payés / dépenses réelles de fonctionnement

5 – Autres charges de gestion courante / dépenses réelles de fonctionnement

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

*1 – Recettes réelles de fonctionnement / population

2 – Ventes de produits, prestations de services, marchandises / recettes réelles de fonctionnement

3 – Dotations, participations / recettes réelles de fonctionnement

*4 – Dotation globale de fonctionnement / population

5 – Impôts et taxes / recettes réelles de fonctionnement

6 – Impôts et taxes / population

*7 – Produit des 4 taxes / population

7 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements / population

7 ter – Produit des 4 taxes / produit des 4 taxes des communes et groupements

8 – Potentiel fiscal / population (avec résidences secondaires)

8 bis – Potentiel financier / population (avec résidences secondaires)

**9 – Produit des 4 taxes / potentiel fiscal corrigé : "CMPF"

9 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements / potentiel fiscal corrigé : "CMPF élargi"

9 ter – Produit des 3 taxes / potentiel fiscal 3 taxes

10 – Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

■ Effort d'équipement et financement

1 – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie hors gestion active de la dette / population

2 – Remboursements de dette hors gestion active de la dette / population

*3 – Dépenses d'équipement brut / population

**4 – Taux d'équipement : dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

5 – Dotations et subventions d'investissement / dépenses d'équipement brut

6 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / population

7 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / dépenses d'équipement brut

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

*1 – Encours de la dette au 31/12/2009 / population

2 – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / population

**3 – Encours de la dette au 31/12/2009 / recettes réelles de fonctionnement

4 – Encours de la dette au 31/12/2009 / épargne brute

**5 – Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette hors gestion active de la dette/recettes réelles de fonctionnement

6 – Produit des 4 taxes / recettes réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette

7 – Intérêts / encours de la dette au 01/01/2009

8 – Fonds de roulement au 01/01/2009 / dépenses réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette (en jours)

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définit la liste des ratios devant obligatoirement figurer en annexe aux documents budgétaires, selon la taille des communes :

* ratios obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants,

** ratios obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants.

■ Volume du budget communal

1 – Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette / population

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.
Les dépenses d'investissement sont calculées hors gestion active de la dette.

Expression du volume budgétaire, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2008 : 1 152 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	1 034	1 005	1 127	1 224	1 389	1 143
Métropole	1 034	1 003	1 126	1 219	1 388	1 139
Alsace	1 042	950	1 034	1 113	1 216	1 043
Aquitaine	1 008	953	1 134	1 222	1 383	1 105
Auvergne	1 281	1 095	1 121	1 246	1 305	1 182
Bourgogne	950	915	1 112	1 211	1 395	1 054
Bretagne	1 121	998	1 031	1 147	1 235	1 088
Centre	910	955	1 077	1 181	1 333	1 052
Champagne-Ardenne	889	1 035	1 071	1 252	1 488	1 055
Corse	2 174	1 385	1 404	1 682	1 670	1 617
Franche-Comté	947	889	925	1 140	1 223	966
Ile-de-France	1 101	1 020	1 357	1 280	1 488	1 311
Languedoc-Roussillon	1 470	1 134	1 164	1 289	1 500	1 301
Limousin	1 108	1 054	1 199	1 077	1 334	1 123
Lorraine	987	897	938	1 054	1 221	1 016
Midi-Pyrénées	1 054	1 079	1 110	1 234	1 208	1 114
Nord-Pas-de-Calais	740	804	943	1 040	1 259	1 009
Basse-Normandie	675	805	1 202	1 462	1 610	967
Haute-Normandie	782	878	1 115	1 303	1 692	1 088
Pays de la Loire	886	922	1 030	1 164	1 323	1 060
Picardie	748	826	1 070	1 202	1 218	911
Poitou-Charentes	896	940	1 060	1 267	1 209	1 028
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 407	1 763	1 511	1 290	1 579	1 593
Rhône-Alpes	1 701	1 246	1 290	1 352	1 512	1 371
Outre-Mer	n.s.	1 944	1 816	1 574	1 406	1 501
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	819	1 004	1 164	1 278	1 504	857
- à une CC à 4 taxes	1 012	1 341	3 180	1 419	1 587	1 113
- à un SAN	955	957	1 058	1 170	1 313	1 697
- à une CA ou une CU à TPU	1 004	954	1 061	1 174	1 327	1 172
- à une CC à TPU	1 665	1 364	2 106	2 019	1 841	1 071
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 386	1 531	1 603	1 536	1 778	1 763
- Non membres d'un groupement fiscalisé	532	688	788	1 120	1 842	1 581

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Volume du budget communal

1 bis – Dépenses réelles totales / population

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Expression du volume budgétaire, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2008 : 1 160 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	1 034	1 009	1 133	1 236	1 406	1 150
Métropole	1 034	1 007	1 132	1 232	1 406	1 147
Alsace	1 042	950	1 034	1 113	1 229	1 046
Aquitaine	1 008	955	1 135	1 222	1 396	1 109
Auvergne	1 281	1 099	1 125	1 246	1 305	1 184
Bourgogne	951	916	1 121	1 211	1 442	1 065
Bretagne	1 121	1 003	1 046	1 182	1 256	1 104
Centre	910	958	1 084	1 194	1 358	1 060
Champagne-Ardenne	889	1 035	1 075	1 252	1 506	1 058
Corse	2 179	1 385	1 404	1 682	1 692	1 622
Franche-Comté	950	892	927	1 140	1 223	968
Ile-de-France	1 101	1 021	1 357	1 280	1 488	1 311
Languedoc-Roussillon	1 470	1 135	1 164	1 298	1 518	1 308
Limousin	1 109	1 055	1 199	1 083	1 334	1 124
Lorraine	987	897	938	1 054	1 221	1 016
Midi-Pyrénées	1 054	1 082	1 110	1 245	1 223	1 118
Nord-Pas-de-Calais	740	804	943	1 042	1 260	1 010
Basse-Normandie	675	810	1 202	1 484	1 653	976
Haute-Normandie	782	878	1 115	1 338	1 709	1 094
Pays de la Loire	888	934	1 050	1 207	1 366	1 084
Picardie	748	826	1 075	1 202	1 266	917
Poitou-Charentes	896	941	1 062	1 276	1 220	1 031
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 407	1 763	1 515	1 297	1 597	1 602
Rhône-Alpes	1 701	1 254	1 299	1 368	1 541	1 385
Outre-Mer	n.s	1 944	1 816	1 574	1 406	1 501
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	819	1 006	1 169	1 285	1 527	857
- à une CC à 4 taxes	1 012	1 341	3 180	1 419	1 587	1 118
- à un SAN	n.s	964	1 064	1 187	1 325	1 697
- à une CA ou une CU à TPU	1 005	957	1 067	1 187	1 349	1 183
- à une CC à TPU	1 665	1 364	2 114	2 030	1 841	1 078
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 387	1 542	1 606	1 537	1 794	1 766
- Non membres d'un groupement fiscalisé	532	688	788	1 120	1 867	1 589

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Dépenses de fonctionnement

1 – Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / population

Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.
A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement
hors travaux en régie.

Évaluation de la charge totale de fonctionnement, en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2008 : 708 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	574	590	699	806	950	713
Métropole	574	588	697	802	947	709
Alsace	526	494	558	626	759	575
Aquitaine	562	585	763	819	936	704
Auvergne	661	604	674	770	845	678
Bourgogne	546	556	700	846	960	663
Bretagne	574	554	614	689	772	641
Centre	562	594	696	810	938	683
Champagne-Ardenne	478	561	687	767	933	604
Corse	1 015	854	798	1 093	1 234	953
Franche-Comté	511	493	595	780	828	569
Ile-de-France	641	643	882	916	1 089	907
Languedoc-Roussillon	851	706	763	884	1 036	851
Limousin	666	644	749	741	872	700
Lorraine	479	485	571	717	835	607
Midi-Pyrénées	585	648	680	811	841	685
Nord-Pas-de-Calais	424	509	649	748	908	694
Basse-Normandie	415	497	723	1 002	1 094	613
Haute-Normandie	478	549	734	924	1 199	720
Pays de la Loire	533	519	593	674	826	621
Picardie	447	515	726	877	881	594
Poitou-Charentes	535	564	665	821	801	639
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 163	990	949	886	1 093	1 011
Rhône-Alpes	904	693	740	838	992	813
Outre-Mer	n.s.	1 473	1 558	1 119	1 055	1 125
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	430	585	706	832	1 013	607
- à une CC à 4 taxes	548	1 014	2 086	1 269	1 276	667
- à un SAN	537	558	669	791	904	1 333
- à une CA ou une CU à TPU	574	560	659	764	884	773
- à une CC à TPU	833	771	1 206	1 276	1 305	660
- à un syndicat à contribution fiscalisée	798	939	1 023	1 012	1 285	1 111
- Non membres d'un groupement fiscalisé	382	459	549	822	1 264	1 022

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Dépenses de fonctionnement

2 – Charges de gestion générale / dépenses réelles de fonctionnement

Charges de gestion générale : dépenses de la ligne budgétaire 011.

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale.

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux charges de gestion générale.

Moyenne métropole en 2008 : 30,0 %

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	32,6	31,4	30,9	28,9	27,4	29,9
Métropole	32,6	31,4	30,9	29,1	27,6	30,0
Alsace	35,8	33,7	34,2	30,8	29,6	32,5
Aquitaine	31,3	30,2	29,1	28,0	25,8	28,7
Auvergne	34,0	31,3	30,3	28,1	26,3	30,4
Bourgogne	35,2	33,2	32,7	29,8	26,7	31,5
Bretagne	31,1	29,2	28,9	27,4	26,2	28,0
Centre	27,8	30,1	31,3	30,2	28,2	29,6
Champagne-Ardenne	35,3	33,4	32,0	27,4	29,2	32,4
Corse	34,4	29,8	29,0	27,2	28,0	30,1
Franche-Comté	38,2	34,2	32,4	28,6	26,7	33,4
Ile-de-France	33,1	34,1	34,0	31,9	30,5	31,9
Languedoc-Roussillon	32,3	29,5	29,6	28,5	26,0	28,5
Limousin	31,9	31,1	32,2	29,6	26,8	30,6
Lorraine	36,6	33,2	32,5	29,0	28,0	31,4
Midi-Pyrénées	31,0	30,3	27,6	28,9	26,4	29,0
Nord-Pas-de-Calais	32,9	32,8	32,9	30,2	28,0	30,3
Basse-Normandie	27,2	28,6	29,1	25,8	25,0	27,4
Haute-Normandie	28,5	30,1	31,8	29,7	27,1	29,0
Pays de la Loire	30,1	30,3	30,4	29,0	26,5	29,1
Picardie	31,5	32,7	31,1	28,6	31,4	31,6
Poitou-Charentes	29,3	30,2	29,9	28,7	26,5	29,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36,5	32,6	30,2	27,5	27,1	29,4
Rhône-Alpes	33,0	32,6	31,9	29,9	27,3	30,5
Outre-Mer	n.s.	23,4	21,4	18,4	22,2	21,7
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	23,5	32,0	31,5	29,0	27,5	25,5
- à une CC à 4 taxes	34,0	37,7	35,8	29,3	29,5	31,2
- à un SAN	n.s.	31,4	30,9	28,6	27,2	30,6
- à une CA ou une CU à TPU	30,9	30,7	30,3	28,7	26,8	28,6
- à une CC à TPU	33,1	34,7	29,5	33,1	30,5	29,5
- à un syndicat à contribution fiscalisée	31,4	31,8	32,1	28,8	28,9	31,7
- Non membres d'un groupement fiscalisé	22,1	32,4	23,0	25,4	28,7	30,7

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Dépenses de fonctionnement

3 – Frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Frais de personnel : dépenses de la ligne budgétaire 012.

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale.

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux frais de personnel.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2008 : 46,1%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	33,1	42,6	47,4	50,1	53,3	46,6
Métropole	33,1	42,4	47,4	49,9	53,1	46,4
Alsace	29,4	38,9	43,6	46,1	49,4	42,5
Aquitaine	33,9	45,6	51,0	51,3	53,7	47,8
Auvergne	38,3	44,7	48,7	49,6	54,5	46,4
Bourgogne	31,8	43,1	48,1	52,1	55,7	45,5
Bretagne	39,0	43,7	47,5	49,5	53,1	48,1
Centre	36,8	42,8	50,1	50,9	55,9	47,2
Champagne-Ardenne	28,7	42,2	46,8	50,9	51,9	41,7
Corse	40,3	47,3	49,4	56,5	47,2	46,7
Franche-Comté	23,2	36,9	47,0	47,9	53,0	38,0
Ile-de-France	31,8	40,0	48,1	53,0	54,6	50,2
Languedoc-Roussillon	38,2	45,5	49,7	50,1	53,7	48,9
Limousin	42,1	47,3	49,0	51,3	52,3	47,7
Lorraine	28,1	41,8	46,1	50,1	52,9	45,2
Midi-Pyrénées	31,9	43,4	50,1	51,4	53,9	45,1
Nord-Pas-de-Calais	37,9	45,5	49,6	52,2	55,0	51,0
Basse-Normandie	28,9	42,9	47,9	48,7	56,4	44,6
Haute-Normandie	30,4	42,2	49,8	50,6	53,4	46,3
Pays de la Loire	37,1	42,4	45,1	47,9	51,9	46,1
Picardie	33,4	42,9	48,4	48,3	51,2	43,9
Poitou-Charentes	39,0	45,6	50,2	51,8	54,0	48,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37,5	42,8	48,9	52,6	53,5	49,5
Rhône-Alpes	30,4	37,3	40,5	44,4	49,2	41,9
Outre-Mer	n.s	62,6	55,9	61,7	59,8	60,2
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	40,9	42,1	46,7	49,4	52,1	54,3
- à une CC à 4 taxes	32,8	44,0	45,5	62,5	58,5	43,6
- à un SAN	n.s	44,6	49,4	51,4	55,2	56,5
- à une CA ou une CU à TPU	34,2	43,5	48,1	50,2	52,9	52,0
- à une CC à TPU	35,3	39,3	45,1	42,9	46,0	46,4
- à un syndicat à contribution fiscalisée	29,4	37,0	40,9	46,8	49,7	43,5
- Non membres d'un groupement fiscalisé	47,0	49,3	58,5	55,5	48,7	41,5

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Dépenses de fonctionnement

4 - Intérêts payés / dépenses réelles de fonctionnement

Intérêts payés : dépenses du compte 661 réel .

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale.

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux intérêts de la dette.

Moyenne métropole en 2008 : 4,4%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	3,4	4,2	4,2	4,0	3,8	4,0
Métropole	3,4	4,2	4,3	4,1	3,9	4,0
Alsace	4,5	4,5	4,9	3,5	3,8	4,3
Aquitaine	3,6	3,9	4,3	5,3	4,0	4,1
Auvergne	4,1	5,5	5,1	6,0	4,8	5,1
Bourgogne	3,0	3,6	4,2	3,0	3,8	3,6
Bretagne	5,4	5,6	5,2	5,1	4,9	5,2
Centre	2,5	3,3	3,7	3,4	3,6	3,4
Champagne-Ardenne	2,7	3,5	3,1	2,9	3,5	3,2
Corse	3,4	2,9	3,1	3,0	2,5	2,9
Franche-Comté	4,1	5,0	4,2	3,9	4,0	4,4
Ile-de-France	1,7	2,4	2,6	3,1	2,7	2,7
Languedoc-Roussillon	3,5	4,9	5,3	4,8	5,8	5,1
Limousin	2,8	4,1	4,3	5,4	5,2	4,2
Lorraine	3,4	3,7	3,9	3,3	3,6	3,6
Midi-Pyrénées	3,8	4,7	4,5	5,6	4,2	4,5
Nord-Pas-de-Calais	3,2	3,5	3,2	3,4	3,5	3,4
Basse-Normandie	2,9	4,2	4,8	4,0	3,5	3,9
Haute-Normandie	2,0	2,6	3,1	3,4	4,0	3,1
Pays de la Loire	3,7	5,0	4,5	3,9	4,5	4,5
Picardie	2,3	2,9	3,5	3,1	3,4	3,0
Poitou-Charentes	2,8	3,9	4,5	4,0	3,9	3,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,7	4,6	3,4	3,4	3,3	3,6
Rhône-Alpes	4,9	5,1	5,3	4,4	4,0	4,7
Outre-Mer	n.s	1,0	0,4	0,8	2,0	1,6
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	2,3	4,2	4,4	4,1	4,1	3,3
- à une CC à 4 taxes	3,5	0,6	2,1	0,5	1,0	4,1
- à un SAN	n.s	4,0	3,9	3,7	3,6	1,1
- à une CA ou une CU à TPU	3,4	4,3	4,4	4,2	4,3	3,7
- à une CC à TPU	2,7	3,7	3,9	4,2	2,9	4,2
- à un syndicat à contribution fiscalisée	3,4	3,9	3,6	3,9	3,3	3,4
- Non membres d'un groupement fiscalisé	5,8	3,8	4,5	2,2	3,8	3,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Dépenses de fonctionnement

5 - Autres charges de gestion courante / dépenses réelles de fonctionnement

Autres charges de gestion courante : dépenses du compte 65.

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale.

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux autres charges de gestion courante.

Moyenne métropole en 2008 : 17,9%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	28,3	20,0	16,1	15,5	14,1	17,9
Métropole	28,3	20,1	16,0	15,4	14,1	17,9
Alsace	27,8	19,8	15,5	17,4	16,0	18,4
Aquitaine	29,4	19,2	14,2	14,1	14,9	17,9
Auvergne	22,1	17,4	15,4	15,2	12,5	16,9
Bourgogne	28,6	18,8	13,4	14,1	12,3	18,0
Bretagne	23,3	20,4	17,2	16,9	15,0	17,6
Centre	30,2	22,1	13,7	14,9	10,9	18,3
Champagne-Ardenne	32,3	19,6	16,4	16,7	14,2	21,3
Corse	20,5	19,0	18,2	11,7	19,9	19,0
Franche-Comté	32,4	22,7	15,8	18,5	15,1	22,9
Ile-de-France	32,4	22,3	13,2	11,1	10,8	13,8
Languedoc-Roussillon	23,6	18,1	14,5	15,3	13,0	15,9
Limousin	22,0	16,4	13,9	12,8	12,0	16,1
Lorraine	30,7	19,9	16,3	16,5	14,5	18,7
Midi-Pyrénées	30,2	19,9	16,6	13,0	14,7	19,6
Nord-Pas-de-Calais	23,8	15,8	13,1	13,6	12,7	14,0
Basse-Normandie	29,9	20,4	15,0	14,6	14,4	19,2
Haute-Normandie	37,3	22,9	14,2	15,7	14,4	20,1
Pays de la Loire	25,5	20,4	18,4	17,6	15,2	18,4
Picardie	31,2	19,8	15,5	19,2	13,2	20,1
Poitou-Charentes	27,5	18,9	14,4	13,9	14,2	17,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20,6	18,6	16,5	15,1	14,6	16,1
Rhône-Alpes	26,7	22,4	20,8	18,1	17,7	20,5
Outre-Mer	n.s	12,3	20,5	17,8	15,0	15,5
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	33,4	20,2	16,3	16,0	14,7	14,9
- à une CC à 4 taxes	28,8	17,6	10,4	7,2	10,7	19,9
- à un SAN	n.s	18,0	14,3	14,6	12,6	10,6
- à une CA ou une CU à TPU	26,9	19,5	15,8	15,3	15,1	14,1
- à une CC à TPU	27,7	20,8	19,5	18,3	16,8	18,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	31,5	24,7	21,7	18,4	16,8	18,8
- Non membres d'un groupement fiscalisé	19,0	10,3	13,1	15,6	17,1	22,1

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

1 - Recettes réelles de fonctionnement / population

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Evaluation de l'ensemble des recettes courantes, en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2008 : 900 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	769	768	897	994	1 145	902
Métropole	769	766	895	992	1 145	899
Alsace	758	701	781	878	978	794
Aquitaine	739	742	945	985	1 136	878
Auvergne	908	794	870	960	1 026	879
Bourgogne	705	711	870	1 030	1 143	828
Bretagne	751	734	817	908	982	839
Centre	715	753	882	1 001	1 126	854
Champagne-Ardenne	686	765	896	924	1 147	808
Corse	1 302	992	983	1 206	1 400	1 138
Franche-Comté	690	657	783	929	1 006	741
Ile-de-France	807	785	1 078	1 069	1 263	1 074
Languedoc-Roussillon	1 116	874	920	1 091	1 238	1 042
Limousin	859	813	931	904	1 058	878
Lorraine	682	664	735	891	989	782
Midi-Pyrénées	795	825	840	974	1 002	864
Nord-Pas-de-Calais	582	648	806	876	1 076	847
Basse-Normandie	545	631	922	1 220	1 274	768
Haute-Normandie	631	695	919	1 087	1 430	891
Pays de la Loire	702	700	825	910	1 067	833
Picardie	608	667	892	1 026	1 043	751
Poitou-Charentes	692	724	836	1 033	981	809
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 508	1 218	1 137	1 034	1 277	1 206
Rhône-Alpes	1 237	961	1 020	1 089	1 254	1 085
Outre-Mer	n.s	1 375	1 468	1 110	1 136	1 172
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	600	765	912	1 039	1 239	725
- à une CC à 4 taxes	751	1 115	2 578	1 325	1 332	864
- à un SAN	n.s	722	847	966	1 082	1 428
- à une CA ou une CU à TPU	748	724	846	941	1 077	948
- à une CC à TPU	1 087	1 018	1 519	1 628	1 582	836
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 062	1 249	1 335	1 232	1 532	1 394
- Non membres d'un groupement fiscalisé	495	621	655	925	1 497	1 302

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

2 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises / recettes réelles de fonctionnement

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70.

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement

Part relative des ventes de produits, prestations de services, marchandises dans le total des recettes réelles de fonctionnement

Moyenne métropole en 2008 : 6,1%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	6,4	6,1	5,9	5,9	5,9	6,0
Métropole	6,4	6,1	5,9	6,0	6,0	6,1
Alsace	11,4	8,5	5,6	6,7	5,7	7,3
Aquitaine	4,4	6,2	6,4	6,6	5,9	5,9
Auvergne	6,2	6,6	5,3	6,0	5,7	6,1
Bourgogne	7,0	5,8	5,5	5,2	5,8	6,0
Bretagne	4,7	6,0	6,4	7,0	7,5	6,6
Centre	3,8	6,1	6,7	7,5	6,7	6,2
Champagne-Ardenne	8,6	6,3	5,1	5,0	4,0	6,3
Corse	9,9	4,1	5,4	5,1	3,9	5,7
Franche-Comté	18,5	10,9	6,4	5,5	5,2	11,1
Ile-de-France	3,8	6,4	6,8	7,7	7,4	7,1
Languedoc-Roussillon	5,5	5,4	5,7	4,8	6,7	5,8
Limousin	4,9	6,6	7,7	6,5	7,0	6,5
Lorraine	11,3	6,1	5,3	5,2	4,4	6,2
Midi-Pyrénées	5,3	6,0	6,6	6,4	6,5	6,1
Nord-Pas-de-Calais	3,0	4,8	4,8	5,1	4,1	4,4
Basse-Normandie	3,2	5,8	5,5	5,0	6,3	5,3
Haute-Normandie	2,7	5,9	5,8	5,5	5,7	5,4
Pays de la Loire	4,1	6,0	6,0	5,4	6,6	6,0
Picardie	3,2	4,3	5,4	4,9	4,3	4,3
Poitou-Charentes	2,7	5,2	6,0	5,6	5,8	5,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,0	7,3	7,3	7,0	6,6	7,1
Rhône-Alpes	6,6	5,7	5,0	5,4	5,7	5,6
Outre-Mer	n.s	0,9	1,9	1,9	1,8	1,8
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	14,8	6,1	5,7	5,7	5,7	7,9
- à une CC à 4 taxes	6,8	7,5	6,1	9,4	7,7	6,1
- à un SAN	n.s	5,7	5,7	6,1	6,0	7,6
- à une CA ou une CU à TPU	5,9	6,0	5,9	6,0	6,1	5,9
- à une CC à TPU	5,4	6,7	9,3	6,5	5,7	6,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	7,0	6,2	6,3	5,7	5,7	6,6
- Non membres d'un groupement fiscalisé	11,0	10,6	7,4	6,4	5,6	6,1

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

3 - Dotations, participations / recettes réelles de fonctionnement

Dotations, participations : recettes du compte 74.

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Part relative des dotations, subventions et participations dans le total des recettes réelles de fonctionnement.

Moyenne métropole en 2008 : 32,1%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	39,1	33,9	30,6	29,1	27,5	31,5
Métropole	39,1	33,9	30,6	29,1	27,6	31,6
Alsace	39,6	32,5	28,4	22,8	28,0	30,1
Aquitaine	43,1	35,9	29,6	29,5	24,9	32,2
Auvergne	43,0	36,8	30,7	26,1	29,3	34,7
Bourgogne	37,0	34,1	32,8	32,8	28,1	32,9
Bretagne	40,3	36,3	33,5	30,9	27,0	32,3
Centre	40,0	35,0	31,0	28,2	27,8	32,6
Champagne-Ardenne	36,7	35,5	37,6	41,7	38,7	37,1
Corse	41,6	38,7	35,0	40,6	32,2	37,2
Franche-Comté	31,6	31,0	28,8	31,5	32,8	31,1
Ile-de-France	33,3	26,8	23,8	27,5	27,9	27,2
Languedoc-Roussillon	37,8	31,4	29,7	27,1	25,8	29,4
Limousin	42,7	37,2	32,7	33,7	27,8	35,9
Lorraine	38,1	34,7	35,9	33,3	36,8	35,9
Midi-Pyrénées	42,2	35,4	31,0	29,0	29,7	34,5
Nord-Pas-de-Calais	38,9	36,2	33,2	34,7	33,2	34,4
Basse-Normandie	40,2	39,1	34,0	31,4	30,0	35,8
Haute-Normandie	50,9	41,5	37,7	32,7	24,4	35,8
Pays de la Loire	37,5	35,8	33,1	31,2	27,6	32,4
Picardie	41,6	35,6	31,7	29,7	33,1	35,2
Poitou-Charentes	42,2	36,9	33,7	29,0	30,1	34,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	32,9	27,0	24,3	23,9	22,8	24,8
Rhône-Alpes	33,7	28,0	26,0	25,1	22,8	26,2
Outre-Mer	n.s	27,1	32,0	26,6	24,0	25,2
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	58,2	37,3	35,3	33,7	32,7	42,7
- à une CC à 4 taxes	40,9	18,1	19,7	35,5	34,0	36,6
- à un SAN	n.s	29,4	26,9	26,9	25,7	31,2
- à une CA ou une CU à TPU	38,4	33,6	30,5	28,1	27,3	26,7
- à une CC à TPU	34,3	28,4	25,2	25,1	26,7	31,4
- à un syndicat à contribution fiscalisée	33,3	26,4	26,3	27,7	24,8	26,9
- Non membres d'un groupement fiscalisé	47,8	36,0	41,0	44,1	25,6	27,0

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

4 - Dotation globale de fonctionnement / population

Dotation globale de fonctionnement : recettes du compte 741.

Produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF), en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2008 : 208 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	203	192	205	211	228	206
Métropole	203	191	204	211	228	206
Alsace	152	151	161	152	197	162
Aquitaine	211	197	210	219	208	206
Auvergne	299	236	219	193	219	239
Bourgogne	185	186	211	243	232	200
Bretagne	223	205	215	218	203	210
Centre	188	190	206	208	229	200
Champagne-Ardenne	165	179	222	261	301	199
Corse	379	291	250	144	317	296
Franche-Comté	157	153	154	212	257	169
Ile-de-France	147	153	178	199	239	200
Languedoc-Roussillon	304	202	210	230	229	226
Limousin	291	241	231	227	184	242
Lorraine	161	168	196	232	277	204
Midi-Pyrénées	236	215	196	203	204	214
Nord-Pas-de-Calais	154	167	196	211	271	212
Basse-Normandie	163	189	235	306	288	210
Haute-Normandie	178	183	225	237	238	202
Pays de la Loire	184	198	220	225	229	213
Picardie	166	175	217	226	250	190
Poitou-Charentes	203	201	220	229	205	208
Provence-Alpes-Côte d'Azur	381	254	195	175	210	219
Rhône-Alpes	249	193	191	182	194	196
Outre-Mer	n.s	272	337	248	218	233
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	166	211	244	263	303	236
- à une CC à 4 taxes	207	130	249	159	262	230
- à un SAN	n.s	155	163	184	195	244
- à une CA ou une CU à TPU	199	180	194	195	214	179
- à une CC à TPU	243	202	282	304	326	192
- à un syndicat à contribution fiscalisée	215	243	269	254	288	277
- Non membres d'un groupement fiscalisé	172	189	225	297	288	255

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

5 - Impôts et taxes / recettes réelles de fonctionnement

Impôts et taxes : recettes du compte 73.

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Part relative des impôts et taxes dans le total des recettes réelles de fonctionnement.

Moyenne métropole en 2008 : 52,0%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	39,7	48,3	54,4	57,0	59,6	52,7
Métropole	39,7	48,2	54,4	56,9	59,3	52,5
Alsace	35,2	47,3	55,8	57,9	58,7	51,9
Aquitaine	37,6	44,9	51,8	54,9	60,4	50,3
Auvergne	36,5	44,5	54,6	59,3	58,9	48,5
Bourgogne	41,2	48,0	53,6	54,8	60,1	50,9
Bretagne	43,7	47,5	52,8	55,4	59,0	53,1
Centre	44,9	49,0	54,1	56,4	59,4	52,5
Champagne-Ardenne	40,2	47,0	47,6	46,4	51,1	45,7
Corse	31,3	45,8	50,5	47,2	57,3	46,1
Franche-Comté	30,5	44,1	52,7	53,8	53,2	43,6
Ile-de-France	54,7	59,8	61,1	59,6	58,6	59,2
Languedoc-Roussillon	40,2	50,0	54,1	57,4	59,3	53,7
Limousin	40,5	45,0	52,3	52,1	55,6	47,4
Lorraine	31,5	44,3	47,5	53,3	51,2	45,9
Midi-Pyrénées	36,8	45,9	53,7	58,0	57,5	48,6
Nord-Pas-de-Calais	46,1	49,6	54,4	52,9	56,3	53,5
Basse-Normandie	40,7	43,0	51,0	54,6	55,1	47,6
Haute-Normandie	34,4	42,2	47,1	54,4	64,9	50,4
Pays de la Loire	45,1	46,8	50,7	55,7	57,9	51,9
Picardie	42,8	48,8	54,2	52,7	55,6	49,9
Poitou-Charentes	43,8	48,0	52,7	58,5	57,9	51,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	41,5	51,9	60,7	61,2	63,3	58,8
Rhône-Alpes	44,1	52,5	59,9	61,2	64,2	57,6
Outre-Mer	n.s	65,4	59,9	65,7	67,7	66,7
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	20,7	44,1	49,3	51,8	53,7	41,9
- à une CC à 4 taxes	37,0	70,8	70,2	49,2	55,8	45,9
- à un SAN	n.s	55,2	59,7	59,2	62,2	58,0
- à une CA ou une CU à TPU	41,8	49,0	54,1	58,0	58,9	60,1
- à une CC à TPU	48,2	54,0	57,1	62,4	60,7	52,5
- à un syndicat à contribution fiscalisée	45,0	53,4	58,7	59,9	62,6	58,5
- Non membres d'un groupement fiscalisé	26,3	46,3	40,0	45,5	62,0	56,3

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

6 - Impôts et taxes / population

Impôts et taxes : recettes du compte 73.

Impôts et taxes, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2008 : 468 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	306	371	488	566	682	475
Métropole	305	370	487	564	679	472
Alsace	267	332	436	509	574	412
Aquitaine	278	333	489	541	686	441
Auvergne	331	354	475	570	604	426
Bourgogne	291	342	466	565	687	422
Bretagne	328	349	432	503	580	446
Centre	321	369	478	564	669	448
Champagne-Ardenne	275	360	427	429	587	369
Corse	408	454	496	569	803	525
Franche-Comté	211	290	412	500	536	323
Ile-de-France	441	469	659	637	741	636
Languedoc-Roussillon	448	437	497	627	734	560
Limousin	348	366	487	470	588	416
Lorraine	215	294	349	475	506	359
Midi-Pyrénées	293	379	452	565	576	420
Nord-Pas-de-Calais	268	321	438	463	606	453
Basse-Normandie	222	272	470	665	702	366
Haute-Normandie	217	293	433	591	928	449
Pays de la Loire	317	327	418	507	618	432
Picardie	260	325	483	541	579	375
Poitou-Charentes	303	347	441	605	568	417
Provence-Alpes-Côte d'Azur	625	633	691	633	808	709
Rhône-Alpes	545	505	610	667	806	625
Outre-Mer	n.s	899	879	730	770	782
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	124	338	449	539	665	304
- à une CC à 4 taxes	277	789	1 811	652	743	396
- à un SAN	341	398	506	572	673	829
- à une CA ou une CU à TPU	312	355	457	546	634	570
- à une CC à TPU	524	550	867	1 016	960	439
- à un syndicat à contribution fiscalisée	478	666	784	738	960	816
- Non membres d'un groupement fiscalisé	131	287	262	421	928	733

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 - Produit des 4 taxes / population

Produit des 4 taxes : produit voté lors de l'élaboration des budgets primitifs et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259. Source : DGFIP (direction générale des finances publiques).

Produit des 4 taxes, en euros par habitant

Moyenne métropole en 2008 : 326 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	230	281	351	388	445	335
Métropole	230	281	350	391	452	336
Alsace	203	256	358	369	466	323
Aquitaine	205	251	344	395	483	319
Auvergne	262	270	303	362	424	305
Bourgogne	229	279	374	458	495	328
Bretagne	227	256	317	359	392	317
Centre	244	281	337	360	481	325
Champagne-Ardenne	213	299	321	372	510	302
Corse	305	347	361	477	552	386
Franche-Comté	161	216	280	354	304	229
Ile-de-France	297	361	478	470	541	468
Languedoc-Roussillon	324	328	369	418	514	400
Limousin	248	273	359	356	402	303
Lorraine	154	221	284	369	363	269
Midi-Pyrénées	226	304	341	412	366	312
Nord-Pas-de-Calais	178	211	263	303	339	274
Basse-Normandie	188	219	335	437	475	273
Haute-Normandie	170	227	322	388	483	292
Pays de la Loire	236	252	310	352	412	311
Picardie	202	265	391	464	461	303
Poitou-Charentes	228	273	348	425	420	318
Provence-Alpes-Côte d'Azur	428	457	467	411	511	468
Rhône-Alpes	417	367	403	414	488	415
Outre-Mer	n.s.	238	377	185	208	215
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	124	296	404	466	581	271
- à une CC à 4 taxes	220	591	1 741	460	577	342
- à un SAN	n.s.	261	315	363	394	668
- à une CA ou une CU à TPU	218	240	294	319	367	347
- à une CC à TPU	398	435	716	857	744	279
- à un syndicat à contribution fiscalisée	386	551	628	646	732	651
- Non membres d'un groupement fiscalisé	118	261	234	371	691	589

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7' - Produit des 4 taxes / population

Produit des 4 taxes : recettes du compte 7311

Produit des 4 taxes, en euros par habitant

Moyenne métropole en 2008 : 331 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	232	283	354	391	450	338
Métropole	232	283	354	394	456	339
Alsace	204	258	363	372	472	326
Aquitaine	206	253	349	398	489	323
Auvergne	262	271	305	364	426	306
Bourgogne	230	280	376	461	498	330
Bretagne	229	258	320	360	395	319
Centre	245	284	341	366	488	328
Champagne-Ardenne	216	301	325	371	509	303
Corse	306	357	366	476	563	392
Franche-Comté	163	218	281	353	312	230
Ile-de-France	299	367	484	475	547	473
Languedoc-Roussillon	327	333	371	424	519	405
Limousin	250	275	360	354	403	304
Lorraine	156	221	285	370	363	270
Midi-Pyrénées	229	305	345	416	369	314
Nord-Pas-de-Calais	179	212	267	306	341	276
Basse-Normandie	189	221	338	441	478	275
Haute-Normandie	171	228	326	391	486	294
Pays de la Loire	237	255	312	355	416	314
Picardie	204	269	394	464	462	306
Poitou-Charentes	233	275	355	428	423	321
Provence-Alpes-Côte d'Azur	430	460	473	413	515	472
Rhône-Alpes	421	371	408	418	494	419
Outre-Mer	n.s	238	380	186	217	221
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	124	298	408	469	585	273
- à une CC à 4 taxes	222	599	1 708	485	585	345
- à un SAN	n.s	263	318	366	397	673
- à une CA ou une CU à TPU	219	242	297	321	371	350
- à une CC à TPU	405	447	724	871	755	281
- à un syndicat à contribution fiscalisée	390	556	636	647	745	663
- Non membres d'un groupement fiscalisé	122	264	235	374	709	596

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 " - Produit des 4 taxes y compris le reversement de TP du groupement à TPU / population

Produit des 4 taxes y compris le reversement de la taxe professionnelle du groupement à TPU : produit voté lors de l'élaboration des budgets primitifs et recettes du compte 732.

Produit des 4 taxes y compris le reversement de TP du groupement à TPU, en euros par habitant

Moyenne métropole en 2008 : 408 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	246	327	439	503	601	417
Métropole	246	327	439	507	612	419
Alsace	209	293	403	465	527	370
Aquitaine	225	297	444	488	624	394
Auvergne	288	328	441	511	571	391
Bourgogne	234	309	421	534	648	381
Bretagne	265	314	392	460	527	403
Centre	265	337	447	525	627	410
Champagne-Ardenne	216	326	378	382	541	324
Corse	319	384	416	477	592	421
Franche-Comté	174	262	380	470	478	290
Ile-de-France	327	397	600	570	666	563
Languedoc-Roussillon	352	373	440	529	621	475
Limousin	278	334	466	451	570	380
Lorraine	164	269	328	440	470	326
Midi-Pyrénées	245	348	415	531	535	382
Nord-Pas-de-Calais	200	276	395	424	564	408
Basse-Normandie	193	239	377	508	578	305
Haute-Normandie	181	271	405	500	890	416
Pays de la Loire	252	291	384	475	564	392
Picardie	211	293	453	517	539	338
Poitou-Charentes	241	308	402	539	519	370
Provence-Alpes-Côte d'Azur	466	526	553	551	655	581
Rhône-Alpes	445	432	541	591	721	548
Outre-Mer	n.s.	238	377	192	224	227
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	124	297	406	467	582	281
- à une CC à 4 taxes	221	663	1 744	545	670	343
- à un SAN	289	363	465	511	606	751
- à une CA ou une CU à TPU	255	316	414	491	568	515
- à une CC à TPU	398	435	716	857	744	391
- à un syndicat à contribution fiscalisée	387	552	628	646	733	651
- Non membres d'un groupement fiscalisé	118	262	245	389	691	590

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements / population

Produit des quatre taxes levé sur le territoire communal au titre de la commune et des groupements.

Produit des 4 taxes encaissé par l'ensemble communes et groupements, en euros par habitant.

Ce ratio mesure le surcroît de fiscalité lié aux groupements de communes, si on le compare au ratio 7.

Source : DGFIP (direction générale des finances publiques).

Remarque : ce ratio 7 bis, ainsi que les ratios 7 ter et 9 bis, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

Moyenne métropole en 2008 : 509 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	332	420	556	639	754	532
Métropole	332	421	556	645	768	535
Alsace	272	385	559	589	745	499
Aquitaine	315	380	554	567	768	494
Auvergne	341	380	549	597	686	465
Bourgogne	285	369	503	623	785	457
Bretagne	311	367	471	537	722	500
Centre	305	407	535	565	691	475
Champagne-Ardenne	303	517	531	567	663	468
Corse	361	441	458	939	671	495
Franche-Comté	238	384	632	759	532	421
Ile-de-France	393	476	842	716	741	675
Languedoc-Roussillon	431	425	521	625	727	556
Limousin	320	387	533	530	659	440
Lorraine	220	357	505	534	621	438
Midi-Pyrénées	340	468	488	647	614	481
Nord-Pas-de-Calais	268	478	513	646	802	600
Basse-Normandie	414	368	498	670	735	462
Haute-Normandie	351	416	496	641	1 431	643
Pays de la Loire	312	352	466	607	742	491
Picardie	295	402	614	662	665	453
Poitou-Charentes	300	384	502	726	675	471
Provence-Alpes-Côte d'Azur	623	628	628	830	718	701
Rhône-Alpes	531	519	679	706	916	675
Outre-Mer	n.s	291	382	241	265	269
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	447	405	511	577	692	544
- à une CC à 4 taxes	322	2 459	6 016	748	894	450
- à un SAN	n.s	523	640	762	839	1 406
- à une CA ou une CU à TPU	331	390	506	570	661	724
- à une CC à TPU	441	480	813	935	820	472
- à un syndicat à contribution fiscalisée	386	551	628	646	732	721
- Non membres d'un groupement fiscalisé	394	585	445	658	691	589

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 ter – Produit des 4 taxes / produit des 4 taxes des communes et groupements

Produit des 4 taxes : produit voté lors de l'élaboration des budgets primitifs et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259 (source : DGFIP)

Produit des 4 taxes encaissé par l'ensemble communes et groupements, en euros par habitant (source : DGFIP)

Part de la fiscalité directe perçue par la commune dans la fiscalité directe totale prélevée sur le territoire communal par les communes et groupements.

Remarque : ce ratio 7 ter, ainsi que les ratios 7 bis et 9 bis, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

Moyenne métropole en 2008 : 64,2%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	69,4	66,7	63,1	60,7	59,1	63,0
Métropole	69,4	66,7	63,1	60,6	58,9	62,9
Alsace	74,6	66,4	64,1	62,7	62,5	64,7
Aquitaine	65,0	66,0	62,1	69,7	62,8	64,7
Auvergne	76,8	70,9	55,3	60,7	61,8	65,6
Bourgogne	80,2	75,5	74,4	73,5	63,0	71,8
Bretagne	73,2	69,8	67,3	67,0	54,3	63,5
Centre	80,0	69,0	63,0	63,7	69,6	68,4
Champagne-Ardenne	70,3	57,8	60,4	65,5	77,0	64,7
Corse	84,6	78,5	78,6	50,8	82,3	78,0
Franche-Comté	67,4	56,3	44,3	46,6	57,1	54,3
Ile-de-France	75,7	75,9	56,8	65,6	73,0	69,3
Languedoc-Roussillon	75,2	77,3	70,8	66,9	70,7	72,0
Limousin	77,5	70,4	67,4	67,2	61,0	68,9
Lorraine	69,7	62,1	56,3	69,0	58,5	61,4
Midi-Pyrénées	66,6	64,9	69,8	63,8	59,6	64,7
Nord-Pas-de-Calais	66,3	44,2	51,4	46,9	42,3	45,6
Basse-Normandie	45,4	59,5	67,3	65,2	64,6	59,0
Haute-Normandie	48,4	54,4	65,0	60,5	33,8	45,4
Pays de la Loire	75,5	71,6	66,5	58,0	55,5	63,4
Picardie	68,7	66,0	63,7	70,1	69,3	66,8
Poitou-Charentes	76,1	71,3	69,4	58,6	62,3	67,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	68,6	72,7	74,3	49,4	71,2	66,8
Rhône-Alpes	78,6	70,7	59,3	58,6	53,3	61,4
Outre-Mer	n.s.	82,0	98,7	76,6	78,4	79,8
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	27,8	73,0	79,0	80,8	84,0	49,8
- à une CC à 4 taxes	68,2	24,0	28,9	61,6	64,5	76,1
- à un SAN	n.s.	49,9	49,2	47,7	46,9	47,5
- à une CA ou une CU à TPU	65,7	61,7	58,1	55,9	55,5	47,9
- à une CC à TPU	90,1	90,5	88,0	91,6	90,7	59,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	90,4
- Non membres d'un groupement fiscalisé	30,0	44,6	52,5	56,4	100,0	100,0

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

8 – Potentiel fiscal / population (avec résidences secondaires)

Indicateur de richesse fiscale

Le potentiel fiscal est obtenu en multipliant les bases d'imposition de chaque taxe par le taux moyen national de chaque taxe (cf. mode de calcul précis au lexique), le produit obtenu est majoré des compensations versées au titre de la suppression dans les bases TP de la part "salaires". La population retenue ici comporte le nombre de résidences secondaires, ce critère étant celui utilisé pour la répartition de la DGF de chaque commune. Les bases utilisées sont les bases brutes servant à l'assiette des impositions communales, minorées le cas échéant des bases écrites de taxe professionnelle.

Le potentiel fiscal ainsi calculé sur l'exercice 2009 est celui utilisé pour la répartition des dotations de l'État en 2010.

Moyenne métropole en 2008 : 573 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	406	516	643	699	792	603
Métropole	406	516	643	705	807	606
Alsace	408	606	835	916	995	739
Aquitaine	382	469	607	615	748	548
Auvergne	384	475	675	715	777	548
Bourgogne	414	528	705	764	892	594
Bretagne	358	423	528	570	673	526
Centre	428	512	628	699	791	580
Champagne-Ardenne	459	619	671	721	851	603
Corse	313	477	556	1 151	667	513
Franche-Comté	430	614	816	853	781	618
Ile-de-France	650	712	930	827	946	858
Languedoc-Roussillon	366	429	479	568	615	503
Limousin	360	434	596	590	757	488
Lorraine	375	527	682	760	750	601
Midi-Pyrénées	371	486	551	656	647	507
Nord-Pas-de-Calais	358	482	584	609	705	582
Basse-Normandie	402	457	571	666	714	505
Haute-Normandie	403	522	617	785	1 273	681
Pays de la Loire	390	426	543	630	739	545
Picardie	376	515	693	741	731	544
Poitou-Charentes	367	465	549	749	717	533
Provence-Alpes-Côte d'Azur	490	589	701	694	737	672
Rhône-Alpes	488	613	779	863	1 000	755
Outre-Mer	n.s.	279	409	230	273	276
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	440	487	614	671	787	604
- à une CC à 4 taxes	389	1 165	2 117	1 395	915	531
- à un SAN	-	-	-	-	-	-
- à une CA ou une CU à TPU	407	498	597	672	724	735
- à une CC à TPU	545	683	807	997	998	563
- à un syndicat à contribution fiscalisée	487	668	753	890	866	853
- Non membres d'un groupement fiscalisé	481	715	465	707	801	716

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

8 bis – Potentiel financier / population (avec résidences secondaires)

Indicateur de ressources

Le potentiel financier se substitue au potentiel fiscal pour la répartition de la dotation de péréquation 2009 de la DGF des communes à partir de 2008 et suite à la loi de finances initiale de 2004 qui organise la refonte de l'architecture des dotations de l'Etat. Le potentiel fiscal ne mesure que la capacité de la collectivité à mobiliser ses ressources fiscales, il ne tient pas compte de la richesse tirée par les collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente. Le potentiel financier est égal au potentiel fiscal de la collectivité auquel sont ajoutées les dotations récurrentes de l'État.

Moyenne métropole en 2008 : 712 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	546	645	780	842	946	743
Métropole	545	646	780	848	961	745
Alsace	513	710	941	1 021	1 114	847
Aquitaine	533	602	748	757	891	688
Auvergne	585	635	829	863	939	716
Bourgogne	538	651	837	921	1 050	727
Bretagne	517	564	672	712	817	669
Centre	561	642	772	847	953	719
Champagne-Ardenne	578	740	822	898	1 029	737
Corse	501	629	709	1 237	819	672
Franche-Comté	547	727	938	1 004	971	744
Ile-de-France	756	822	1 059	967	1 114	999
Languedoc-Roussillon	550	561	615	709	760	647
Limousin	555	591	745	738	897	650
Lorraine	494	646	822	914	933	742
Midi-Pyrénées	529	622	679	781	784	646
Nord-Pas-de-Calais	466	604	727	773	884	732
Basse-Normandie	513	580	716	859	893	640
Haute-Normandie	525	654	774	951	1 451	825
Pays de la Loire	523	564	688	781	894	689
Picardie	496	635	834	882	888	673
Poitou-Charentes	513	598	685	895	858	671
Provence-Alpes-Côte d'Azur	684	730	820	812	879	810
Rhône-Alpes	637	740	905	991	1 135	886
Outre-Mer	n.s.	468	687	411	430	445
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	567	617	752	820	950	752
- à une CC à 4 taxes	-	-	-	-	-	-
- à un SAN	616	713	850	852	966	1 268
- à une CA ou une CU à TPU	550	628	735	813	880	873
- à une CC à TPU	690	808	953	1 169	1 161	702
- à un syndicat à contribution fiscalisée	628	811	904	1 024	1 020	1 004
- Non membres d'un groupement fiscalisé	615	821	620	877	953	862

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 – Produit des 4 taxes / potentiel fiscal "corrige"

CMPF : "coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal"

Produit des 4 taxes : produit voté lors de l'élaboration du budget primitif (source : DGFIP)

Le potentiel fiscal "corrige" est égal au potentiel fiscal diminué des compensations versées au titre de la suppression de la part "salaires".

Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

Indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique (potentiel fiscal)

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2008 : 65,6%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	53,0	60,6	67,7	72,0	77,2	65,0
Métropole	53,0	60,5	67,6	72,0	77,0	64,9
Alsace	49,2	48,4	47,7	52,0	61,7	51,5
Aquitaine	53,0	62,2	73,8	92,5	87,5	70,3
Auvergne	68,1	72,3	79,9	79,3	92,7	74,7
Bourgogne	49,1	57,6	64,8	74,5	84,7	62,1
Bretagne	72,0	68,3	64,0	63,7	67,6	66,3
Centre	59,3	66,0	76,5	82,2	82,3	71,0
Champagne-Ardenne	45,2	54,2	56,6	57,2	67,7	53,8
Corse	65,2	58,8	57,8	49,9	76,8	64,3
Franche-Comté	38,6	43,1	44,0	64,6	61,8	44,4
Ile-de-France	51,0	55,8	72,3	73,5	75,9	68,0
Languedoc-Roussillon	81,5	90,6	104,4	88,0	103,3	92,5
Limousin	69,0	73,7	84,6	80,9	98,1	76,3
Lorraine	40,8	48,2	52,8	64,1	77,2	56,1
Midi-Pyrénées	57,4	70,1	85,3	99,8	89,4	73,3
Nord-Pas-de-Calais	56,3	63,4	68,9	81,8	91,0	71,0
Basse-Normandie	33,6	44,7	55,7	60,3	82,4	50,2
Haute-Normandie	39,4	54,0	69,1	69,1	79,1	58,2
Pays de la Loire	53,3	61,7	69,1	67,7	68,7	65,4
Picardie	51,3	55,1	68,8	79,6	71,1	61,0
Poitou-Charentes	62,0	62,5	71,3	86,5	79,3	67,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	62,0	73,5	70,9	66,8	84,2	73,9
Rhône-Alpes	77,3	73,4	76,2	77,8	73,1	74,7
Outre-Mer	n.s	81,7	89,6	67,7	91,8	83,8
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	27,0	58,2	66,0	70,7	76,8	48,1
- à une CC à 4 taxes	50,6	0,0	0,0	0,0	0,0	62,4
- à un SAN	-	-	-	-	-	-
- à une CA ou une CU à TPU	-	-	-	-	-	-
- à une CC à TPU	-	-	-	-	-	-
- à un syndicat à contribution fiscalisée	68,3	74,2	74,7	74,3	80,4	70,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	24,8	39,9	53,5	57,4	81,3	75,4

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements / potentiel fiscal "corrigé"

CMPF élargi : "coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi"

Produit des quatre taxes levé sur le territoire communal au titre de la commune et des groupements (source : DGFIP)
Le potentiel fiscal : c.f. lexique. Le potentiel fiscal "corrigé" est égal au potentiel fiscal diminué des compensations versées
au titre de la suppression de la part "salaires".

**Indicateur de pression fiscale globale, égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal
par la commune et les groupements, et le potentiel fiscal communal.**

Remarque : ce ratio 9 bis, ainsi que les ratios 7 ter et 7 quater, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte
des données financières des groupements de communes.

Moyenne métropole en 2008 : 88,0%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	73,8	79,4	87,7	94,2	101,1	88,4
Métropole	73,8	79,4	87,7	94,2	101,2	88,3
Alsace	65,1	65,7	70,9	69,8	84,1	71,8
Aquitaine	77,1	79,2	90,1	93,9	104,4	89,2
Auvergne	75,0	77,5	84,8	89,5	94,9	83,1
Bourgogne	61,0	69,3	76,3	89,2	99,5	77,6
Bretagne	78,4	81,7	85,5	89,5	109,9	92,0
Centre	65,4	79,1	91,8	88,4	97,9	84,5
Champagne-Ardenne	63,6	86,6	85,7	87,2	87,3	80,3
Corse	72,8	68,5	70,5	95,0	86,0	75,4
Franche-Comté	52,8	63,2	85,1	96,7	75,0	69,7
Ile-de-France	60,4	67,8	96,7	92,9	84,7	83,5
Languedoc-Roussillon	91,7	92,0	100,9	96,7	110,8	100,6
Limousin	74,1	85,4	94,7	95,1	96,5	87,6
Lorraine	57,3	69,8	79,3	75,9	91,7	77,0
Midi-Pyrénées	79,6	91,9	90,9	108,6	102,3	93,1
Nord-Pas-de-Calais	74,7	104,8	99,0	115,8	127,8	113,0
Basse-Normandie	94,6	76,4	81,2	92,6	106,3	86,9
Haute-Normandie	82,3	80,9	87,3	88,8	124,2	98,5
Pays de la Loire	75,1	81,1	85,9	98,1	102,5	90,4
Picardie	76,5	80,3	95,3	97,5	99,8	86,7
Poitou-Charentes	77,3	80,2	88,7	94,9	100,5	87,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	82,7	83,8	81,6	116,7	94,9	93,5
Rhône-Alpes	86,4	78,6	87,2	86,1	100,4	88,4
Outre-Mer	n.s.	97,5	92,4	98,8	95,3	94,7
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	97,3	79,7	83,5	87,5	91,5	96,7
- à une CC à 4 taxes	74,2	173,4	241,1	48,5	84,3	82,0
- à un SAN	-	-	-	-	-	-
- à une CA ou une CU à TPU	74,4	76,9	85,7	88,1	94,7	106,5
- à une CC à TPU	65,8	63,9	79,3	87,8	81,3	83,7
- à un syndicat à contribution fiscalisée	68,3	74,2	74,7	74,3	80,4	77,6
- Non membres d'un groupement fiscalisé	82,9	89,4	101,9	101,8	81,3	75,4

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée
parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 ter – Produit des 3 taxes / potentiel fiscal 3 taxes

Pression fiscale sur les ménages

Produit des trois taxes : produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières voté lors de l'élaboration du budget primitif et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259 (source DGFIP)

Potentiel fiscal 3 taxes : potentiel fiscal hors taxe professionnelle.

Indicateur de pression fiscale "ménages", égal au rapport entre le produit fiscal 3 taxes effectif et le produit fiscal 3 taxes théorique (potentiel fiscal 3 taxes).

Moyenne métropole en 2008 : 77,0%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	58,5	69,3	78,0	83,6	89,9	76,6
Métropole	58,5	69,3	78,0	83,6	89,8	76,5
Alsace	52,0	51,8	52,0	60,5	67,8	56,5
Aquitaine	56,7	66,3	80,5	80,9	91,5	75,3
Auvergne	66,4	73,8	74,9	90,5	93,0	77,5
Bourgogne	53,1	64,6	75,7	88,0	91,1	69,8
Bretagne	85,1	84,5	86,7	89,7	92,9	88,2
Centre	65,0	77,0	94,2	95,2	105,6	84,9
Champagne-Ardenne	50,1	67,6	77,8	84,5	88,6	66,4
Corse	64,5	58,7	66,1	66,8	76,0	65,4
Franche-Comté	44,3	51,5	62,4	70,2	80,7	56,1
Ile-de-France	50,5	59,0	74,3	77,7	82,4	73,9
Languedoc-Roussillon	77,2	87,0	94,7	92,7	103,1	93,6
Limousin	65,2	77,2	81,0	83,4	89,2	77,9
Lorraine	44,7	56,4	62,4	64,0	76,3	61,8
Midi-Pyrénées	58,5	71,9	79,3	89,6	86,1	74,6
Nord-Pas-de-Calais	67,0	77,8	95,0	114,8	119,5	99,8
Basse-Normandie	52,1	62,6	74,9	81,1	92,8	67,5
Haute-Normandie	47,8	65,7	91,2	89,1	98,1	75,3
Pays de la Loire	71,8	82,4	85,6	92,6	89,5	85,9
Picardie	60,2	72,1	87,6	86,2	96,8	75,9
Poitou-Charentes	66,7	74,0	83,0	83,2	94,6	79,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	60,0	69,7	69,8	79,8	88,8	77,9
Rhône-Alpes	68,9	65,1	67,4	73,1	80,4	71,1
Outre-Mer	n.s	85,6	72,5	96,4	95,6	92,5
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	26,9	60,8	69,8	74,1	78,6	48,4
- à une CC à 4 taxes	50,8	64,0	115,4	105,2	122,2	63,6
- à un SAN	-	-	-	-	-	-
- à une CA ou une CU à TPU	68,1	74,5	81,8	86,5	91,2	88,8
- à une CC à TPU	49,5	57,1	66,1	76,4	65,2	80,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	66,5	72,1	71,5	72,2	82,7	64,7
- Non membres d'un groupement fiscalisé	24,6	37,2	55,5	61,5	81,7	74,2

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

10 – Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Part des recettes réelles de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement.

Moyenne métropole en 2008 : 21,3%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	25,4	23,2	22,0	18,9	17,0	20,9
Métropole	25,4	23,3	22,1	19,2	17,3	21,1
Alsace	30,6	29,6	28,6	28,7	22,3	27,6
Aquitaine	24,0	21,1	19,3	16,9	17,6	19,8
Auvergne	27,3	23,9	22,5	19,8	17,7	22,9
Bourgogne	22,5	21,8	19,6	17,9	16,0	19,9
Bretagne	23,7	24,6	24,8	24,1	21,4	23,6
Centre	21,4	21,2	21,1	19,1	16,7	20,0
Champagne-Ardenne	30,4	26,7	23,4	16,9	18,7	25,3
Corse	22,0	13,9	18,9	9,4	11,9	16,2
Franche-Comté	25,9	25,0	24,0	16,0	17,7	23,2
Ile-de-France	20,5	18,1	18,2	14,2	13,8	15,5
Languedoc-Roussillon	23,7	19,2	17,1	19,0	16,3	18,4
Limousin	22,5	20,8	19,5	18,0	17,6	20,2
Lorraine	29,8	27,0	22,3	19,5	15,6	22,3
Midi-Pyrénées	26,4	21,5	19,0	16,7	16,1	20,7
Nord-Pas-de-Calais	27,2	21,4	19,5	14,7	15,7	18,0
Basse-Normandie	24,0	21,3	21,5	17,9	14,1	20,1
Haute-Normandie	24,2	21,0	20,1	15,0	16,2	19,2
Pays de la Loire	24,0	25,8	28,1	25,9	22,6	25,5
Picardie	26,4	22,8	18,6	14,6	15,5	20,9
Poitou-Charentes	22,7	22,1	20,5	20,5	18,3	20,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22,8	18,8	16,5	14,3	14,4	16,2
Rhône-Alpes	26,9	27,9	27,5	23,0	20,9	25,0
Outre-Mer	n.s.	-7,1	-6,1	-0,8	7,1	4,0
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	28,4	23,6	22,5	19,9	18,2	16,3
- à une CC à 4 taxes	27,0	9,0	19,1	4,2	4,2	22,8
- à un SAN	n.s.	22,8	21,0	n.s.	16,5	6,7
- à une CA ou une CU à TPU	23,2	22,6	22,1	18,9	17,9	18,5
- à une CC à TPU	23,4	24,2	20,6	21,6	17,5	21,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	24,9	24,8	23,4	17,8	16,1	20,4
- Non membres d'un groupement fiscalisé	22,9	26,1	16,2	11,1	15,6	21,5

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

1 – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie hors gestion active de la dette / population

Dépenses réelles d'investissement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section d'investissement. Les dépenses d'investissement sont calculées hors gestion active de la dette, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie.

Niveau des dépenses d'investissement réalisées, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2008 : 443 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	460	416	428	418	439	430
Métropole	460	415	429	417	442	430
Alsace	516	456	476	487	456	469
Aquitaine	446	367	371	403	447	401
Auvergne	620	491	446	476	461	504
Bourgogne	404	359	412	366	435	391
Bretagne	547	444	417	458	463	448
Centre	348	361	381	371	395	369
Champagne-Ardenne	411	474	384	485	555	451
Corse	1 159	531	606	589	436	664
Franche-Comté	436	397	330	360	395	396
Ile-de-France	459	377	475	363	399	404
Languedoc-Roussillon	618	428	401	405	464	451
Limousin	442	410	450	337	462	423
Lorraine	508	413	367	337	386	408
Midi-Pyrénées	469	431	430	423	367	429
Nord-Pas-de-Calais	316	295	294	292	351	315
Basse-Normandie	261	308	478	461	516	354
Haute-Normandie	304	329	380	379	494	368
Pays de la Loire	353	403	437	490	498	440
Picardie	301	312	343	325	338	318
Poitou-Charentes	361	376	395	446	408	389
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 244	773	562	404	486	582
Rhône-Alpes	797	553	550	513	520	558
Outre-Mer	n.s	471	257	455	351	375
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	389	419	458	446	491	250
- à une CC à 4 taxes	463	327	1 094	149	311	447
- à un SAN	n.s	n.s	389	380	409	364
- à une CA ou une CU à TPU	430	394	401	410	443	399
- à une CC à TPU	832	593	900	743	535	410
- à un syndicat à contribution fiscalisée	589	592	580	524	492	652
- Non membres d'un groupement fiscalisé	150	229	239	298	579	559

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

2- Remboursements de dette hors gestion active de la dette / population

Remboursements de dette : dépenses du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Niveau des remboursements de dette, en euros par habitant.

Moyenne métropole en 2008 : 78 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	63	69	78	81	88	75
Métropole	63	69	78	82	89	76
Alsace	68	71	68	59	84	71
Aquitaine	71	70	85	106	91	80
Auvergne	73	91	91	102	95	89
Bourgogne	56	56	95	76	96	69
Bretagne	76	80	82	83	90	83
Centre	48	60	69	83	87	67
Champagne-Ardenne	58	67	69	62	172	75
Corse	154	53	88	133	111	97
Franche-Comté	64	64	64	82	99	69
Ile-de-France	29	43	64	66	70	60
Languedoc-Roussillon	77	76	72	77	113	86
Limousin	57	80	88	89	106	80
Lorraine	48	52	55	57	73	57
Midi-Pyrénées	72	82	80	90	84	80
Nord-Pas-de-Calais	48	41	47	58	69	55
Basse-Normandie	38	62	94	108	124	71
Haute-Normandie	38	46	64	69	101	60
Pays de la Loire	61	78	84	114	97	87
Picardie	43	44	67	54	71	51
Poitou-Charentes	53	66	83	109	82	73
Provence-Alpes-Côte d'Azur	202	138	88	65	87	99
Rhône-Alpes	105	91	99	89	97	95
Outre-Mer	n.s	50	13	30	52	46
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	53	69	82	85	110	70
- à une CC à 4 taxes	62	14	132	16	38	76
- à un SAN	n.s	64	63	72	77	43
- à une CA ou une CU à TPU	61	68	76	83	92	71
- à une CC à TPU	73	87	153	135	101	74
- à un syndicat à contribution fiscalisée	76	90	113	82	90	108
- Non membres d'un groupement fiscalisé	54	82	81	62	99	91

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

3 – Dépenses d'équipement brut / population

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 45, auxquelles il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

Evaluation de l'effort d'équipement, en euros par habitant

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2008 : 350 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	380	332	337	324	332	339
Métropole	380	332	337	322	334	339
Alsace	425	375	397	410	355	384
Aquitaine	361	285	271	289	304	300
Auvergne	539	360	341	346	339	389
Bourgogne	332	289	305	280	325	308
Bretagne	448	349	323	363	357	350
Centre	288	289	306	276	287	290
Champagne-Ardenne	339	400	308	420	371	366
Corse	1 001	477	507	451	325	562
Franche-Comté	358	324	246	271	285	316
Ile-de-France	410	329	398	296	315	333
Languedoc-Roussillon	518	336	324	318	334	351
Limousin	375	314	358	241	337	330
Lorraine	440	352	307	275	303	341
Midi-Pyrénées	379	334	337	319	263	332
Nord-Pas-de-Calais	265	247	242	225	278	255
Basse-Normandie	209	234	377	329	357	268
Haute-Normandie	244	265	304	302	363	289
Pays de la Loire	263	306	334	354	376	331
Picardie	243	253	258	269	250	252
Poitou-Charentes	298	301	303	330	311	305
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 016	601	465	323	385	466
Rhône-Alpes	661	442	421	399	397	438
Outre-Mer	n.s	421	237	424	280	314
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	331	335	360	348	363	136
- à une CC à 4 taxes	384	314	755	129	264	355
- à un SAN	n.s	325	313	297	319	296
- à une CA ou une CU à TPU	353	311	314	312	323	316
- à une CC à TPU	736	491	705	572	421	319
- à un syndicat à contribution fiscalisée	495	484	452	432	385	522
- Non membres d'un groupement fiscalisé	96	132	128	146	457	452

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

4-Taux d'équipement : dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 45, auxquelles il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement

Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2008 : 38,9%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	49,4	43,2	37,6	32,6	29,0	37,6
Métropole	49,5	43,3	37,7	32,5	29,1	37,7
Alsace	56,1	53,5	50,9	46,6	36,3	48,3
Aquitaine	48,8	38,4	28,7	29,4	26,7	34,1
Auvergne	59,4	45,4	39,2	36,0	33,1	44,2
Bourgogne	47,0	40,6	35,1	27,2	28,5	37,2
Bretagne	59,6	47,5	39,5	40,0	36,3	41,7
Centre	40,2	38,4	34,7	27,6	25,5	34,0
Champagne-Ardenne	49,4	52,2	34,3	45,5	32,3	45,3
Corse	76,9	48,1	51,6	37,4	23,2	49,4
Franche-Comté	52,0	49,4	31,4	29,2	28,3	42,6
Ile-de-France	50,8	41,9	36,9	27,7	24,9	31,0
Languedoc-Roussillon	46,4	38,5	35,2	29,1	27,0	33,7
Limousin	43,7	38,7	38,5	26,6	31,9	37,6
Lorraine	64,5	53,0	41,8	30,9	30,6	43,6
Midi-Pyrénées	47,7	40,5	40,1	32,7	26,2	38,5
Nord-Pas-de-Calais	45,5	38,1	30,0	25,7	25,8	30,1
Basse-Normandie	38,4	37,0	40,9	27,0	28,0	34,9
Haute-Normandie	38,7	38,1	33,0	27,8	25,4	32,4
Pays de la Loire	37,5	43,8	40,5	38,9	35,2	39,7
Picardie	40,0	38,0	29,0	26,2	24,0	33,6
Poitou-Charentes	43,1	41,6	36,2	31,9	31,7	37,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	67,4	49,3	40,9	31,3	30,2	38,6
Rhône-Alpes	53,4	46,0	41,3	36,6	31,7	40,4
Outre-Mer	n.s	30,6	16,1	38,2	24,6	26,8
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	55,2	43,8	39,4	33,5	29,3	18,7
- à une CC à 4 taxes	51,2	28,1	29,3	9,7	19,8	41,1
- à un SAN	n.s	n.s	36,9	30,8	29,4	20,7
- à une CA ou une CU à TPU	47,2	43,0	37,2	33,2	30,0	33,3
- à une CC à TPU	67,7	48,2	46,4	35,1	26,6	38,2
- à un syndicat à contribution fiscalisée	46,6	38,7	33,9	35,0	25,1	37,5
- Non membres d'un groupement fiscalisé	19,4	21,2	19,5	15,8	30,5	34,7

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

5 – Dotations et subventions d'investissement / dépenses d'équipement brut

Dotations et subventions d'investissement : recettes des comptes 13 et 10 (hors 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé)

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 45, auxquelles il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

Rapport entre les dotations et subventions d'investissement et les dépenses d'équipement brut

Moyenne métropole en 2008 : 40,1%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	50,5	49,6	47,6	47,8	47,4	48,7
Métropole	50,5	49,4	47,4	47,2	46,4	48,3
Alsace	51,9	44,9	44,0	42,7	45,7	45,3
Aquitaine	48,4	47,2	47,6	47,0	50,3	48,1
Auvergne	46,6	51,3	45,7	42,9	41,2	47,2
Bourgogne	49,5	48,6	49,9	52,8	42,1	47,9
Bretagne	51,5	52,2	45,1	41,8	46,3	47,6
Centre	47,3	47,6	46,2	50,9	48,3	47,8
Champagne-Ardenne	40,6	40,6	41,1	40,5	41,5	40,7
Corse	83,5	81,4	57,8	95,2	79,5	76,9
Franche-Comté	37,1	41,8	47,5	53,3	51,6	42,5
Ile-de-France	55,4	50,7	39,2	51,8	49,1	48,3
Languedoc-Roussillon	60,6	61,1	56,6	48,0	44,6	54,2
Limousin	47,7	52,1	50,5	43,6	53,1	50,4
Lorraine	50,8	50,1	50,0	38,2	45,5	48,2
Midi-Pyrénées	51,2	51,1	55,1	49,0	68,3	53,8
Nord-Pas-de-Calais	49,3	51,4	43,5	52,3	47,6	48,6
Basse-Normandie	41,1	45,1	43,3	39,7	50,6	44,1
Haute-Normandie	49,4	55,3	54,5	53,1	40,7	50,2
Pays de la Loire	51,7	47,6	44,0	42,7	43,1	45,2
Picardie	52,6	48,6	52,9	43,9	44,6	49,6
Poitou-Charentes	48,6	48,8	46,0	53,7	45,5	48,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	65,0	62,9	60,8	62,9	53,2	59,8
Rhône-Alpes	51,3	44,4	43,1	42,8	38,3	43,4
Outre-Mer	n.s.	111,6	159,0	82,0	87,9	91,4
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	18,4	47,5	47,9	46,7	45,3	70,1
- à une CC à 4 taxes	49,4	69,9	20,3	47,3	69,6	47,7
- à un SAN	n.s.	n.s.	48,6	48,3	47,1	57,7
- à une CA ou une CU à TPU	51,5	51,6	47,8	48,2	48,9	48,7
- à une CC à TPU	63,8	49,9	37,6	50,5	42,9	50,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	51,1	44,2	46,2	45,3	47,3	46,7
- Non membres d'un groupement fiscalisé	63,2	50,9	60,7	93,9	34,4	46,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

6 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / population

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Produit des emprunts réalisés, en euros par habitant

Moyenne métropole en 2008 : 100 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	75	80	77	81	93	82
Métropole	75	80	77	81	94	82
Alsace	100	85	53	91	77	80
Aquitaine	94	85	77	113	130	98
Auvergne	90	108	75	67	92	93
Bourgogne	62	65	97	50	115	77
Bretagne	95	85	80	94	98	89
Centre	65	73	72	61	76	71
Champagne-Ardenne	74	109	96	110	178	103
Corse	80	43	77	0	43	57
Franche-Comté	68	78	35	72	75	68
Ile-de-France	51	72	120	68	87	84
Languedoc-Roussillon	95	87	89	66	123	95
Limousin	52	59	80	47	114	66
Lorraine	64	50	42	57	64	55
Midi-Pyrénées	75	77	79	105	64	77
Nord-Pas-de-Calais	72	51	47	60	77	62
Basse-Normandie	41	76	120	111	161	85
Haute-Normandie	42	48	71	51	94	60
Pays de la Loire	60	92	73	110	100	89
Picardie	50	45	54	59	57	50
Poitou-Charentes	60	65	93	87	104	78
Provence-Alpes-Côte d'Azur	190	145	92	60	87	100
Rhône-Alpes	150	112	84	96	99	104
Outre-Mer	n.s	41	0	84	59	59
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	0	80	88	94	108	42
- à une CC à 4 taxes	74	15	541	5	84	84
- à un SAN	n.s	n.s	62	65	87	112
- à une CA ou une CU à TPU	68	78	72	82	92	76
- à une CC à TPU	110	109	173	93	117	78
- à un syndicat à contribution fiscalisée	119	106	104	126	99	118
- Non membres d'un groupement fiscalisé	0	16	88	42	144	108

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

7 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / dépenses d'équipement brut

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 45, auquel il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72).

Rapport entre les emprunts réalisés et les dépenses d'équipement brut.

Moyenne métropole en 2008 : 28,6%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	19,7	24,0	22,9	25,1	28,1	24,2
Métropole	19,7	24,1	23,0	25,2	28,3	24,2
Alsace	23,5	22,8	13,4	22,3	21,8	20,9
Aquitaine	25,9	30,0	28,6	39,1	42,8	32,6
Auvergne	16,7	30,0	22,0	19,2	27,2	23,8
Bourgogne	18,8	22,7	31,8	17,7	35,5	25,0
Bretagne	21,3	24,4	24,7	26,0	27,6	25,3
Centre	22,7	25,3	23,6	22,2	26,5	24,5
Champagne-Ardenne	21,9	27,3	31,3	26,1	47,9	28,2
Corse	8,0	9,1	15,1	0,0	13,1	10,2
Franche-Comté	19,1	24,0	14,2	26,7	26,5	21,6
Ile-de-France	12,3	21,8	30,2	23,0	27,7	25,4
Languedoc-Roussillon	18,3	25,8	27,6	20,8	36,7	27,2
Limousin	13,8	18,7	22,4	19,5	33,9	20,1
Lorraine	14,6	14,1	13,6	20,7	21,1	16,2
Midi-Pyrénées	19,8	23,1	23,4	32,8	24,5	23,3
Nord-Pas-de-Calais	27,2	20,6	19,5	26,8	27,6	24,3
Basse-Normandie	19,7	32,6	32,0	33,6	45,1	31,7
Haute-Normandie	17,3	18,2	23,5	17,0	26,0	20,7
Pays de la Loire	23,0	29,9	21,8	31,0	26,6	27,0
Picardie	20,7	17,8	20,9	22,0	22,8	19,8
Poitou-Charentes	20,1	21,7	30,7	26,5	33,5	25,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,7	24,2	19,8	18,6	22,7	21,4
Rhône-Alpes	22,7	25,3	20,1	24,1	25,0	23,8
Outre-Mer	n.s	9,8	0,0	19,9	21,1	18,8
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	0,0	23,9	24,5	26,9	29,8	30,8
- à une CC à 4 taxes	19,3	4,8	71,6	4,3	31,6	23,8
- à un SAN	n.s	n.s	19,7	21,9	27,3	37,9
- à une CA ou une CU à TPU	19,3	25,0	23,0	26,2	28,5	24,1
- à une CC à TPU	15,0	22,1	24,6	16,3	27,7	24,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	24,0	22,0	23,1	29,1	25,8	22,7
- Non membres d'un groupement fiscalisé	0,4	11,9	69,0	28,5	31,6	23,9

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

1 – Encours de la dette au 31/12/2009 / population

Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice, en euros par habitant

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2008 : 724 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	480	609	728	804	927	706
Métropole	480	609	729	811	940	708
Alsace	587	559	692	577	722	619
Aquitaine	520	560	810	1 037	973	725
Auvergne	644	826	876	1 057	1 027	849
Bourgogne	425	510	767	649	1 011	621
Bretagne	726	745	797	957	999	848
Centre	367	505	644	748	960	605
Champagne-Ardenne	344	544	554	665	880	523
Corse	624	472	463	604	583	527
Franche-Comté	518	637	591	796	915	634
Ile-de-France	278	389	605	695	742	610
Languedoc-Roussillon	766	822	930	992	1 442	1 035
Limousin	446	634	847	877	1 178	713
Lorraine	395	435	513	583	728	527
Midi-Pyrénées	541	732	756	1 121	859	748
Nord-Pas-de-Calais	333	401	479	599	739	551
Basse-Normandie	282	505	849	981	1 094	598
Haute-Normandie	247	350	605	833	1 207	574
Pays de la Loire	456	654	714	718	1 038	742
Picardie	263	356	579	655	785	432
Poitou-Charentes	362	526	758	773	869	624
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 030	1 108	771	682	923	888
Rhône-Alpes	1 056	878	929	930	1 029	947
Outre-Mer	n.s	333	227	294	491	433
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	193	602	772	860	1 069	470
- à une CC à 4 taxes	466	251	1 351	142	381	672
- à un SAN	n.s	550	640	696	823	435
- à une CA ou une CU à TPU	475	591	719	822	988	712
- à une CC à TPU	552	708	1 115	1 305	964	696
- à un syndicat à contribution fiscalisée	663	943	906	965	1 098	943
- Non membres d'un groupement fiscalisé	448	377	590	460	1 175	930

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

2 – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / population

Annuité de la dette : dépenses du compte 661 et du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Evaluation de la charge de la dette payée, en euros par habitant pour l'exercice considéré.

Moyenne métropole en 2008 : 109 €/hab

en euros/habitant

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	83	94	107	113	124	104
Métropole	83	94	108	114	126	104
Alsace	91	94	95	81	113	96
Aquitaine	92	93	118	150	129	110
Auvergne	100	125	126	148	136	124
Bourgogne	73	76	125	101	132	93
Bretagne	107	111	115	118	128	117
Centre	63	80	95	111	121	90
Champagne-Ardenne	71	87	90	85	205	95
Corse	188	78	113	166	141	125
Franche-Comté	85	89	90	113	132	94
Ile-de-France	40	59	87	94	99	84
Languedoc-Roussillon	107	111	112	121	174	130
Limousin	76	107	121	130	152	110
Lorraine	64	70	78	82	103	79
Midi-Pyrénées	95	113	111	136	120	112
Nord-Pas-de-Calais	62	59	68	84	101	78
Basse-Normandie	50	83	129	149	163	95
Haute-Normandie	47	60	86	100	150	82
Pays de la Loire	81	104	111	140	134	115
Picardie	54	59	92	81	101	69
Poitou-Charentes	68	88	112	142	113	98
Provence-Alpes-Côte d'Azur	245	184	121	96	123	136
Rhône-Alpes	150	126	138	126	137	133
Outre-Mer	n.s	65	19	39	73	65
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	63	94	114	120	152	90
- à une CC à 4 taxes	81	20	175	22	51	103
- à un SAN	n.s	n.s	90	102	109	57
- à une CA ou une CU à TPU	80	92	106	115	130	100
- à une CC à TPU	95	116	200	188	139	103
- à un syndicat à contribution fiscalisée	103	126	150	121	133	146
- Non membres d'un groupement fiscalisé	76	100	106	80	148	128

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

3 – Encours de la dette au 31/12/2009 / recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Encours de la dette au 31/12 rapporté au volume des recettes de fonctionnement,

Ce ratio exprime le poids de la dette en nombre d'années de recettes courantes.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2008 : 0,80

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	0,62	0,79	0,81	0,81	0,81	0,78
Métropole	0,62	0,79	0,81	0,82	0,82	0,79
Alsace	0,77	0,80	0,89	0,66	0,74	0,78
Aquitaine	0,70	0,76	0,86	1,05	0,86	0,83
Auvergne	0,71	1,04	1,01	1,10	1,00	0,97
Bourgogne	0,60	0,72	0,88	0,63	0,88	0,75
Bretagne	0,97	1,01	0,98	1,05	1,02	1,01
Centre	0,51	0,67	0,73	0,75	0,85	0,71
Champagne-Ardenne	0,50	0,71	0,62	0,72	0,77	0,65
Corse	0,48	0,48	0,47	0,50	0,42	0,46
Franche-Comté	0,75	0,97	0,76	0,86	0,91	0,86
Ile-de-France	0,35	0,50	0,56	0,65	0,59	0,57
Languedoc-Roussillon	0,69	0,94	1,01	0,91	1,17	0,99
Limousin	0,52	0,78	0,91	0,97	1,11	0,81
Lorraine	0,58	0,66	0,70	0,65	0,74	0,67
Midi-Pyrénées	0,68	0,89	0,90	1,15	0,86	0,87
Nord-Pas-de-Calais	0,57	0,62	0,59	0,68	0,69	0,65
Basse-Normandie	0,52	0,80	0,92	0,80	0,86	0,78
Haute-Normandie	0,39	0,50	0,66	0,77	0,84	0,64
Pays de la Loire	0,65	0,93	0,87	0,79	0,97	0,89
Picardie	0,43	0,53	0,65	0,64	0,75	0,58
Poitou-Charentes	0,52	0,73	0,91	0,75	0,89	0,77
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,68	0,91	0,68	0,66	0,72	0,74
Rhône-Alpes	0,85	0,91	0,91	0,85	0,82	0,87
Outre-Mer	n.s	0,24	0,15	0,26	0,43	0,37
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	0,32	0,79	0,85	0,83	0,86	0,65
- à une CC à 4 taxes	0,62	0,22	0,52	0,11	0,29	0,78
- à un SAN	n.s	n.s	0,76	0,72	0,76	0,30
- à une CA ou une CU à TPU	0,64	0,82	0,85	0,87	0,92	0,75
- à une CC à TPU	0,51	0,70	0,73	0,80	0,61	0,83
- à un syndicat à contribution fiscalisée	0,62	0,75	0,68	0,78	0,72	0,68
- Non membres d'un groupement fiscalisé	0,90	0,61	0,90	0,50	0,79	0,71

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

4 – Encours de la dette au 31/12/2009 / épargne brute

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Encours de la dette au 31/12 rapporté au volume de l'épargne brute,

Ce ratio exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne.

Moyenne métropole en 2008 : 3,8

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	2,5	3,4	3,7	4,3	4,8	3,7
Métropole	2,5	3,4	3,7	4,3	4,7	3,7
Alsace	2,5	2,7	3,1	2,3	3,3	2,8
Aquitaine	2,9	3,6	4,4	6,2	4,9	4,2
Auvergne	2,6	4,3	4,5	5,6	5,7	4,2
Bourgogne	2,7	3,3	4,5	3,5	5,5	3,8
Bretagne	4,1	4,1	3,9	4,4	4,8	4,3
Centre	2,4	3,2	3,5	3,9	5,1	3,5
Champagne-Ardenne	1,7	2,7	2,6	4,2	4,1	2,6
Corse	2,2	3,4	2,5	5,3	3,5	2,9
Franche-Comté	2,9	3,9	3,2	5,4	5,1	3,7
Ile-de-France	1,7	2,7	3,1	4,6	4,3	3,7
Languedoc-Roussillon	2,9	4,9	5,9	4,8	7,2	5,4
Limousin	2,3	3,7	4,7	5,4	6,3	4,0
Lorraine	1,9	2,4	3,1	3,3	4,7	3,0
Midi-Pyrénées	2,6	4,1	4,7	6,9	5,3	4,2
Nord-Pas-de-Calais	2,1	2,9	3,0	4,7	4,4	3,6
Basse-Normandie	2,2	3,7	4,3	4,5	6,1	3,9
Haute-Normandie	1,6	2,4	3,3	5,1	5,2	3,4
Pays de la Loire	2,7	3,6	3,1	3,0	4,3	3,5
Picardie	1,6	2,3	3,5	4,4	4,8	2,7
Poitou-Charentes	2,3	3,3	4,4	3,6	4,8	3,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,0	4,8	4,1	4,6	5,0	4,5
Rhône-Alpes	3,2	3,3	3,3	3,7	3,9	3,5
Outre-Mer	n.s.	-3,4	-2,5	-34,9	6,1	9,2
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	1,1	3,3	3,8	4,2	4,7	4,0
- à une CC à 4 taxes	2,3	2,5	2,7	2,5	6,9	3,4
- à un SAN	n.s.	n.s.	3,6	n.s.	4,6	4,5
- à une CA ou une CU à TPU	2,7	3,6	3,9	4,6	5,1	4,1
- à une CC à TPU	2,2	2,9	3,6	3,7	3,5	4,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2,5	3,0	2,9	4,4	4,4	3,3
- Non membres d'un groupement fiscalisé	4,0	2,3	5,6	4,5	5,0	3,3

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

5 – Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette hors gestion active de la dette/recettes réelles de fonctionnement

Marge d'autofinancement courant

Total des remboursements de dette calculés hors gestion active de la dette et des dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, duquel on retire le cas échéant la recette d'ordre 79 correspondant aux charges à répartir sur plusieurs exercices (ces charges pouvant être financées par emprunt).

Rapport entre les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette et les recettes courantes.

Un ratio supérieur à 100 exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

Moyenne métropole en 2008 : 87,3%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	82,8	85,8	86,6	89,2	90,6	90,6
Métropole	82,8	85,7	86,6	89,0	90,4	87,3
Alsace	78,3	80,6	80,1	78,0	86,2	81,3
Aquitaine	85,7	88,3	89,7	93,8	90,4	89,4
Auvergne	80,7	87,6	87,9	90,7	91,6	87,2
Bourgogne	85,4	86,1	91,4	89,5	92,4	88,5
Bretagne	86,4	86,3	85,3	85,0	87,8	86,3
Centre	85,3	86,9	86,8	89,3	91,0	87,8
Champagne-Ardenne	78,1	82,1	84,3	89,8	96,2	84,1
Corse	89,7	91,5	90,1	101,7	96,1	92,3
Franche-Comté	83,4	84,8	84,3	92,8	92,1	86,1
Ile-de-France	83,1	87,4	87,7	91,9	91,7	90,1
Languedoc-Roussillon	83,2	89,5	90,7	88,1	92,8	89,9
Limousin	84,2	89,1	89,9	91,8	92,4	88,9
Lorraine	77,2	80,8	85,2	86,9	91,8	85,0
Midi-Pyrénées	82,7	88,5	90,4	92,5	92,3	88,7
Nord-Pas-de-Calais	81,1	85,0	86,3	92,0	90,7	88,5
Basse-Normandie	82,9	88,6	88,7	91,0	95,6	89,1
Haute-Normandie	81,7	85,7	86,8	91,3	90,9	87,5
Pays de la Loire	84,7	85,3	82,0	86,6	86,4	84,9
Picardie	80,7	83,8	88,9	90,7	91,3	85,8
Poitou-Charentes	84,9	87,1	89,4	90,0	90,0	88,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	90,5	92,5	91,3	92,0	92,4	92,0
Rhône-Alpes	81,6	81,6	82,2	85,1	86,8	83,7
Outre-Mer	n.s	110,8	107,0	103,5	97,4	99,9
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	80,4	85,5	86,5	88,3	90,7	93,3
- à une CC à 4 taxes	81,3	92,2	86,0	97,0	98,7	86,0
- à un SAN	n.s	86,1	86,5	89,4	90,6	96,3
- à une CA ou une CU à TPU	84,9	86,8	87,0	89,9	90,6	89,0
- à une CC à TPU	83,3	84,3	89,5	86,6	88,9	87,9
- à un syndicat à contribution fiscalisée	82,2	82,3	85,1	88,8	89,8	87,4
- Non membres d'un groupement fiscalisé	88,0	87,1	96,2	95,6	91,0	85,5

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

6 – Produit des 4 taxes / recettes réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette

Produit des 4 taxes : produit voté lors de l'élaboration des budgets primitifs et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259. Source : DGFIP.

Recettes réelles totales : recettes réelles de fonctionnement + recettes réelles d'investissement hors gestion active de la dette

Part des recettes totales de l'exercice provenant des contributions directes.

Moyenne métropole en 2008 : 28,2%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	21,9	27,3	30,5	31,1	31,5	28,8
Métropole	21,9	27,4	30,6	31,4	32,1	29,0
Alsace	18,3	26,3	34,9	31,7	37,2	30,2
Aquitaine	20,2	25,9	29,6	31,7	33,3	28,2
Auvergne	20,8	24,5	27,3	29,3	33,1	26,0
Bourgogne	23,9	29,8	33,1	36,7	34,7	30,6
Bretagne	20,8	25,1	30,0	30,9	31,2	28,6
Centre	26,2	28,8	30,5	29,8	35,6	30,2
Champagne-Ardenne	23,3	28,0	28,4	29,5	36,4	28,1
Corse	13,8	24,2	26,4	29,2	32,4	23,6
Franche-Comté	17,5	24,1	29,9	30,8	25,9	23,8
Ile-de-France	27,2	35,1	35,0	35,9	35,6	35,1
Languedoc-Roussillon	21,0	27,7	31,1	31,8	33,8	29,9
Limousin	22,6	25,9	29,7	33,7	29,2	26,9
Lorraine	15,4	24,4	30,2	34,5	30,0	26,4
Midi-Pyrénées	20,7	27,8	30,4	33,2	29,2	27,4
Nord-Pas-de-Calais	22,4	25,4	27,1	28,3	26,1	26,2
Basse-Normandie	27,4	26,4	27,5	29,6	29,0	27,6
Haute-Normandie	21,1	25,1	27,6	29,7	28,4	26,3
Pays de la Loire	25,8	26,6	29,3	29,5	30,5	28,6
Picardie	25,6	31,6	35,8	38,4	37,7	32,5
Poitou-Charentes	25,2	28,9	32,1	32,5	33,8	30,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17,5	25,7	30,4	31,2	32,2	29,1
Rhône-Alpes	24,1	28,5	30,6	29,9	31,9	29,6
Outre-Mer	n.s.	12,6	20,4	11,9	14,3	14,0
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	18,7	29,0	34,0	35,6	38,1	30,9
- à une CC à 4 taxes	21,3	43,0	53,2	33,1	36,0	30,2
- à un SAN	n.s.	26,7	n.s.	30,4	29,4	38,9
- à une CA ou une CU à TPU	21,4	24,6	27,2	26,8	27,3	29,0
- à une CC à TPU	23,4	31,0	36,0	41,9	39,5	25,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	26,9	34,8	37,7	41,3	39,9	36,6
- Non membres d'un groupement fiscalisé	20,9	37,0	27,5	33,2	37,6	36,0

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

7 – Intérêts / encours de la dette au 31/12/2009

Poids moyen des charges d'intérêts par rapport à l'encours de la dette.

Moyenne métropole en 2008 : 4,3%

en pourcentage

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	4,1	4,1	4,1	4,1	3,9	4,0
Métropole	4,1	4,1	4,1	4,1	3,9	4,0
Alsace	4,0	4,0	3,9	3,8	4,0	4,0
Aquitaine	4,0	4,1	4,1	4,2	3,9	4,0
Auvergne	4,2	4,1	4,0	4,4	4,0	4,1
Bourgogne	3,9	3,9	3,9	3,9	3,6	3,8
Bretagne	4,3	4,2	4,0	3,7	3,8	4,0
Centre	3,9	3,9	4,0	3,7	3,6	3,8
Champagne-Ardenne	3,8	3,7	3,9	3,4	3,8	3,7
Corse	5,6	5,2	5,4	5,4	5,2	5,3
Franche-Comté	4,0	3,9	4,3	3,9	3,6	3,9
Ile-de-France	3,9	4,0	3,8	4,1	4,0	4,0
Languedoc-Roussillon	3,9	4,3	4,4	4,3	4,3	4,3
Limousin	4,2	4,2	3,9	4,7	3,9	4,1
Lorraine	4,1	4,2	4,3	4,1	4,1	4,2
Midi-Pyrénées	4,1	4,2	4,1	4,1	4,2	4,2
Nord-Pas-de-Calais	4,1	4,4	4,4	4,3	4,3	4,3
Basse-Normandie	4,3	4,2	4,1	4,1	3,6	4,1
Haute-Normandie	3,9	4,0	3,8	3,8	4,0	4,0
Pays de la Loire	4,3	4,0	3,8	3,7	3,6	3,8
Picardie	3,9	4,2	4,4	4,1	3,8	4,1
Poitou-Charentes	4,2	4,2	3,9	4,3	3,7	4,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,2	4,1	4,3	4,5	4,0	4,1
Rhône-Alpes	4,2	4,0	4,2	4,0	3,9	4,0
Outre-Mer	n.s.	4,5	2,6	3,2	4,3	4,2
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	5,1	4,1	4,1	4,0	3,9	4,3
- à une CC à 4 taxes	4,1	2,4	3,2	4,6	3,3	4,1
- à un SAN	n.s.	4,0	4,1	4,2	4,0	3,3
- à une CA ou une CU à TPU	4,1	4,1	4,1	4,0	3,9	4,1
- à une CC à TPU	4,1	4,1	4,2	4,1	4,0	4,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	4,1	3,9	4,1	4,1	3,9	4,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	4,9	4,6	4,2	3,9	4,2	4,0

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

8 - Fonds de roulement au 01/01/2009 / dépenses réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette (en jours)

Fonds de roulement au 01/01/2009

Dépenses réelles totales de l'exercice : dépenses réelles de fonctionnement + dépenses réelles d'investissement
hors gestion active de la dette

Équivalent, en jours de dépenses réelles totales, du fonds de roulement en début d'exercice (ratio multiplié par 360
pour obtenir le nombre de jours).

1 mois = 30 jours et 1 an = 360 jours.

Moyenne métropole en 2008 : 95 j

en jours

Communes de moins de 10 000 habitants	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Pour l'ensemble
France entière	202	113	84	61	47	95
Métropole	202	113	85	62	47	95
Alsace	180	118	102	79	56	102
Aquitaine	177	104	66	49	35	85
Auvergne	151	73	68	34	39	80
Bourgogne	184	115	70	66	54	107
Bretagne	119	73	66	57	36	60
Centre	190	122	77	62	46	101
Champagne-Ardenne	294	164	120	66	77	174
Corse	164	111	168	71	101	135
Franche-Comté	240	122	86	36	26	133
Ile-de-France	290	158	106	64	45	88
Languedoc-Roussillon	196	91	55	58	32	74
Limousin	173	96	61	48	11	90
Lorraine	276	145	105	71	49	127
Midi-Pyrénées	185	98	77	52	52	101
Nord-Pas-de-Calais	221	150	113	65	54	96
Basse-Normandie	233	146	110	65	47	127
Haute-Normandie	275	135	64	65	44	110
Pays de la Loire	154	77	70	56	32	64
Picardie	222	146	99	34	76	133
Poitou-Charentes	165	106	66	75	40	89
Provence-Alpes-Côte d'Azur	194	102	99	65	63	90
Rhône-Alpes	156	110	90	77	50	90
Outre-Mer	n.s	41	n.s	32	36	32
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2009 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	175	117	82	63	48	69
- à une CC à 4 taxes	213	102	39	30	18	116
- à un SAN	n.s	n.s	93	61	48	26
- à une CA ou une CU à TPU	184	106	79	58	42	69
- à une CC à TPU	214	121	97	100	42	90
- à un syndicat à contribution fiscalisée	215	125	98	60	62	88
- Non membres d'un groupement fiscalisé	109	134	38	52	48	111

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée
parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle